

Programme de travail et budget pour 2024-2025



Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Programme de travail et budget
pour 2024-2025

TABLE DES MATIERES

Table des matières	2
Avant-propos du Directeur général	3
I. DONNÉES FINANCIÈRES ET RÉSULTATS – APERÇU	5
II. DONNÉES FINANCIÈRES ET RÉSULTATS – PAR SECTEUR	25
Brevets et technologie	25
Marques et dessins et modèles.....	30
Droit d'auteur et industries de la création.....	36
Développement régional et national	42
Infrastructure et plateformes	49
Enjeux et partenariats mondiaux	56
Propriété intellectuelle et écosystèmes d'innovation	64
Administration, finances et gestion	72
III. ANNEXES	82
ANNEXE I Budget 2022-2023 après virements.....	82
ANNEXE II Budget 2024-2025 par secteur.....	83
ANNEXE III Postes par secteur pour 2024-2025	84
ANNEXE IV Répartition des recettes et des dépenses par union pour 2024-2025.....	85
ANNEXE V Évolution à moyen terme de la demande de services au titre des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye	90
ANNEXE VI Indicateurs relatifs aux systèmes d'enregistrement international.....	100
ANNEXE VII Ressources au titre de fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme ¹	120
ANNEXE VIII Incidences de l'adoption des normes IPSAS sur les pratiques budgétaires	121
ANNEXE IX Contribution de l'OMPI aux objectifs de développement durables.....	122
ANNEXE X Répartition des ressources associées au résultat escompté 3.1 pour la promotion des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle	123
ANNEXE XI Dépenses de développement 2024-2025	124
IV. APPENDICES	126
APPENDICE A Contributions des États membres pour 2024-2025	126
APPENDICE B Définition des sources de recettes et des objets de dépense.....	130
APPENDICE C Formules de flexibilité.....	132

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR GENERAL

C'est pour moi un grand plaisir de présenter le programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2024-2025.

Il y a deux ans, forts des conseils et de l'appui des États membres, nous avons entamé un processus de transformation. La publication du Plan stratégique à moyen terme (PSMT) pour 2022-2026 et du premier programme de travail et budget de la présente Administration a mis en avant une nouvelle vision et une nouvelle mission pour l'Organisation, reposant sur quatre piliers stratégiques, une fondation et un ensemble de résultats escomptés clairs et transparents.

En plus d'exploiter les points forts de l'OMPI, cette nouvelle orientation stratégique a mis l'accent sur les domaines où l'innovation et la créativité, soutenues par la propriété intellectuelle, peuvent avoir un impact sur la vie des gens. Au cœur de notre travail se trouve la conviction que la propriété intellectuelle doit passer d'un domaine technique intéressant uniquement les spécialistes et les praticiens de la propriété intellectuelle à un catalyseur majeur pour la création d'emplois, l'investissement, la croissance des entreprises et le développement économique et social partout dans le monde – une conviction que bon nombre d'entre vous partagent également. Avec la publication de ce programme de travail et budget, nous entrons dans une nouvelle phase de l'exécution du PSMT et de la création d'avantages tangibles dans le monde entier, grâce à l'utilisation concrète de la propriété intellectuelle sur le terrain.

Dès le départ, cette évolution s'est heurtée à un environnement extérieur incertain. Nous resterons vigilants et attentifs pour répondre aux contraintes à court et à long termes, sachant que la pandémie a encore accéléré la transition mondiale vers la technologie, la numérisation, l'innovation, la créativité et l'esprit d'entreprise, domaines dans lesquels la propriété intellectuelle joue un rôle essentiel. Dans ce contexte, nous prévoyons une croissance des recettes de 2,2% au cours du prochain exercice biennal.

Nous reconnaissons également qu'à mesure que la propriété intellectuelle gagne en importance dans un nombre accru d'économies, d'entreprises, de communautés et de personnes dans le monde entier, y compris dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en transition, la demande en faveur de l'appui et des services de l'OMPI est susceptible d'augmenter. Afin de servir au mieux les États membres et de consolider les progrès accomplis au cours des deux dernières années, nous continuerons d'investir avec soin dans nos programmes et notre infrastructure.

Nous le faisons dans un contexte de pressions inflationnistes et d'autres contraintes en matière de coûts. Pour obtenir des résultats à la hauteur des attentes de nos membres et utilisateurs, ainsi que pour renforcer l'accent mis sur une gestion financière prudente, nous limiterons l'augmentation des dépenses à 8% au cours du prochain exercice biennal. Les États membres noteront également que nous avons choisi de ne pas présenter un nouveau plan-cadre d'équipement en même temps que le présent programme de travail et budget. Notre priorité sera de concrétiser les projets existants, en intégrant les améliorations nécessaires en matière de TIC, de bâtiments et de sécurité dans la proposition budgétaire globale.

Vous trouverez ci-après une feuille de route visant à intensifier la mise en œuvre du PSMT. Au cours du prochain exercice biennal, nous comptons renforcer les domaines de compétence traditionnels de l'OMPI en accélérant la transformation numérique et l'orientation client de nos services mondiaux de propriété intellectuelle. Nous continuerons de rassembler la communauté internationale de la propriété intellectuelle autour des questions relatives aux normes, à l'établissement de critères et à l'examen des thématiques traitées au sein de nos comités et groupes de travail. Notre rôle d'instance mondiale pour les questions de pointe, notamment la propriété intellectuelle et les technologies de pointe ou encore le financement des actifs incorporels, se poursuivra. Des projets tels que "L'OMPI pour les créateurs" et WIPO GREEN verront leur développement s'accélérer. De nouveaux partenariats seront établis pour répondre aux défis mondiaux, y compris en utilisant l'innovation pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Et nous convoquerons deux grandes conférences diplomatiques – l'une concernant un traité sur le droit des dessins et modèles, l'autre concernant un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels y associés.

Dans le même temps, nous intensifierons nos efforts pour faire mieux connaître notre activité et avoir un impact sur le terrain. Nous renforcerons nos compétences et nos connaissances au moyen de l'Académie de l'OMPI, entre autres. Des stratégies précises en matière de propriété intellectuelle et d'intégration des femmes et des personnes handicapées seront mises en œuvre, ce qui constitue une première pour l'OMPI. Les efforts en faveur des jeunes et des micro, petites et moyennes entreprises seront renforcés. La réforme de l'Organisation se poursuit. Nous intensifierons la mise en œuvre des projets à fort impact, notamment grâce à un fonds qui aidera les pays à se reconstruire au lendemain de la pandémie de Covid-19, et à nos programmes d'aide aux pays les moins avancés. Nous proposons d'octroyer plus d'un cinquième de notre budget – 21,4% – aux dépenses de développement, contre 18,9% au cours de l'exercice biennal précédent.

Malgré les difficultés que nous rencontrons, nous vivons une période passionnante pour l'innovation, la créativité et la propriété intellectuelle dans toutes les régions du monde. Nous sommes profondément reconnaissants aux États membres du soutien qu'ils ont apporté à notre vision et à notre mission au cours des deux dernières années, et je remercie mes collègues de l'OMPI pour leur travail acharné dans la mise en œuvre du PSMT. Ensemble, nous avançons d'un même pas, en faveur d'un monde où les innovateurs et les créateurs, où qu'ils soient, utilisent la propriété intellectuelle pour donner vie à leurs idées.

Daren Tang
Directeur général

I. DONNÉES FINANCIÈRES ET RÉSULTATS – APERÇU

1. Le présent programme de travail et budget indique la planification pour l'exercice biennal 2024-2025, inspirée par les contributions reçues des États membres, le plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026¹ et le Programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030. Le tableau 1 ci-dessous donne un aperçu des principaux paramètres de planification financière pour l'exercice biennal 2024-2025.
2. Les recettes pour l'exercice biennal 2024-2025 ont été estimées à 972,6 millions de francs suisses, traduisant une augmentation de 2,2% par rapport au programme et budget pour 2022-2023.
3. Les dépenses proposées pour l'exercice biennal s'élèvent à 857,3 millions de francs suisses, soit une augmentation de 8% par rapport au programme de travail et budget pour 2022-2023. Après ajustement estimatif des dépenses selon les normes IPSAS, un excédent de quelque 68,4 millions de francs suisses est prévu à la fin de l'exercice biennal.

Tableau 1. Budget pour l'exercice biennal 2024-2025 et principaux paramètres de planification
(en millions de francs suisses)

Principaux paramètres pour 2024-2025	Montants
Recettes prévisionnelles pour 2024-2025²	972,6
Dépenses en 2024-2025	
<i>Dépenses de personnel</i>	512,2
<i>Autres dépenses</i>	345,1
Total des dépenses avant ajustements IPSAS	857,3
Ajustement IPSAS prévisionnel des dépenses ³	46,8
Total des dépenses après ajustements IPSAS	904,1
Résultat d'exploitation	68,4

Recettes

4. Les recettes globales pour 2024-2025 devraient atteindre 972,6 millions de francs suisses, ce qui représente une augmentation de 2,2% par rapport au programme de travail et budget pour 2022-2023 et une baisse de 1,8% par rapport aux estimations de recettes actualisées pour ce même exercice biennal.
5. La répartition des recettes par provenance est illustrée dans la figure 1 ci-dessous. Les recettes provenant des taxes issues des systèmes mondiaux de la propriété intellectuelle (systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye) représentent 95,7% des recettes totales. Les recettes provenant des taxes du PCT représentent à elles seules 76,5% du total.

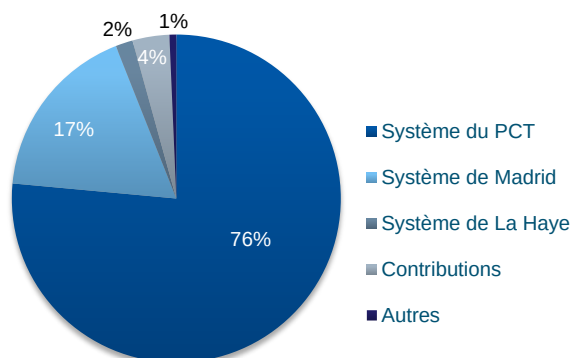
¹ PBC/32/3

² Les prévisions de recettes ont été établies sur une base comptable.

³ Les ajustements IPSAS concernent les prestations dues au personnel après la cessation de service (sur la base des obligations prévues et des paiements effectués conformément au rapport actuariel AON pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 (sous réserve de vérification), de la dépréciation, des droits de superficie relatifs au terrain et de l'amortissement des logiciels, des contrats de location-financement et de la capitalisation.

Note : la somme des montants figurant dans les tableaux et figures dans l'ensemble du document ne correspond pas forcément au total, les chiffres ayant été arrondis.

Figure 1. Répartition des recettes pour 2024-2025 par provenance

Tableau 2. Recettes prévisionnelles pour l'exercice biennal 2024-2025
(en millions de francs suisses)

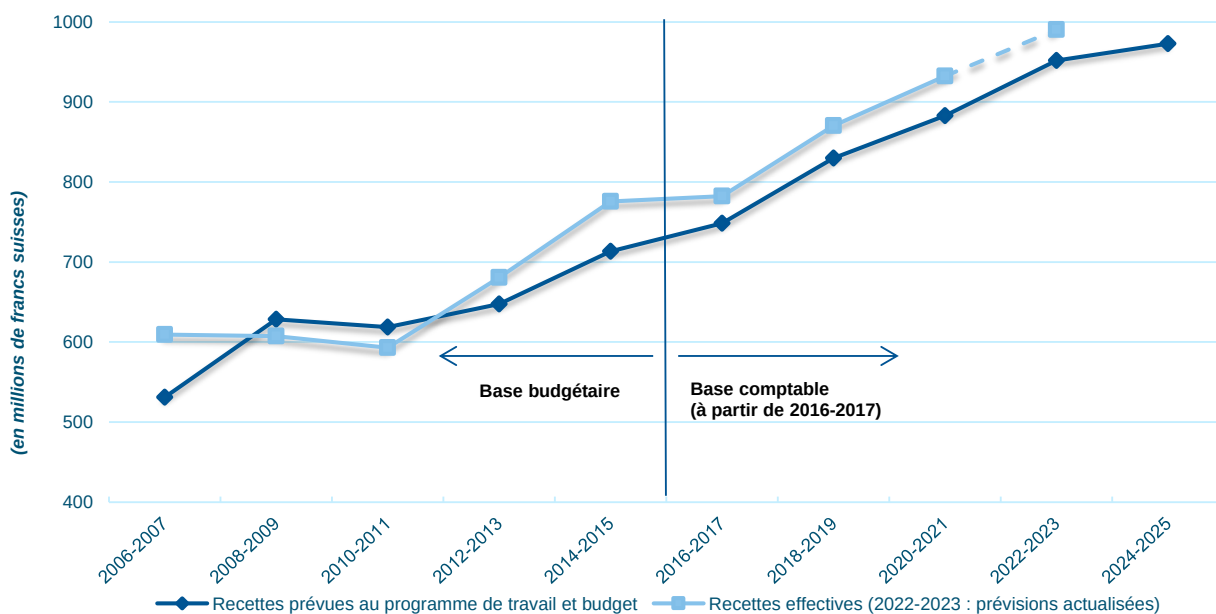
	Programme de travail et budget 2022-2023	Prévisions actualisées pour 2022-2023	Recettes prévisionnelles pour 2024-2025	Variation en 2024-2025 par rapport au programme de travail et budget 2022-2023		Variation en 2024-2025 par rapport aux prévisions actualisées pour 2022-2023	
				Montant	%	Montant	%
Taxes							
PCT	736,9	760,5	743,7	6,8	0,9%	(16,8)	-2,2%
Madrid	160,0	172,7	170,7	10,7	6,7%	(2,0)	-1,2%
La Haye	12,2	14,6	16,4	4,2	34,4%	1,9	12,9%
Lisbonne	0,2	0,2	0,2	0,1	33,3%	0,1	33,3%
<i>Sous-total, Taxes</i>	909,3	947,9	931,0	21,7	2,4%	(16,9)	-1,8%
Contributions (unitaires)	35,0	35,0	35,2	0,2	0,7%	0,2	0,7%
Arbitrage	3,4	3,4	3,4	-	0,0%	-	0,0%
Publications	1,0	1,0	0,9	(0,0)	-4,1%	(0,0)	-4,1%
Recettes accessoires	3,1	3,1	2,0	(1,1)	-35,5%	(1,1)	-35,5%
<i>Sous-total</i>	42,5	42,5	41,6	(0,9)	-2,1%	(0,9)	-2,1%
TOTAL	951,8	990,4	972,6	20,8	2,2%	(17,8)	-1,8%
Notes : détails des recettes de Lisbonne (en milliers de francs suisses)	150,0	150,0	200,0	50,0	33,3%	50,0	33,3%

Note : prévisions actualisées pour 2022-2023 et prévisions pour 2024-2025 en avril 2023.

Note : les placements de trésorerie de l'OMPI sont alignés sur les objectifs de l'Organisation à long-terme en matière de placements et ne sont donc pas inclus dans les recettes estimées pour l'exercice biennal 2024-2025. En outre, les gains/pertes sur placements ne sont pas inclus dans les recettes dans les états financiers annuels de l'OMPI.

6. L'évolution globale des recettes de 2006-2007 à 2024-2025 est présentée dans la figure 2 ci-dessous.

Figure 2. Évolution des recettes de 2006-2007 à 2024-2025



Hypothèses de planification

7. Les prévisions concernant les recettes et les demandes pour les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye ont été établies par l'économiste en chef (voir le tableau 3 ci-dessous et l'annexe V). Les prévisions concernant les demandes tiennent compte de l'historique des tendances en matière de dépôt et des prévisions relatives au PIB figurant dans les Perspectives de l'économie mondiale publiées par le Fonds monétaire international (FMI).

Tableau 3. Prévisions relatives à la demande de services au titre des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye

	Prévisions pour le programme de travail et budget 2022-2023	Prévisions actualisées pour 2022-2023	Prévisions pour 2024	Prévisions pour 2025	Prévisions pour 2024-2025	Variation en 2024-2025 par rapport au programme de travail et budget 2022-2023		Variation en 2024-2025 par rapport aux prévisions actualisées pour 2022-2023	
						Montant	%	Montant	%
Système du PCT									
Demandes internationales déposées	593 800	571 000	291 700	298 700	590 400	(3 400)	-0,6%	19 400	3,4%
Système de Madrid									
Demandes	145 200	141 400	72 900	75 000	147 900	2 700	1,9%	6 500	4,6%
Enregistrements	138 700	137 189	69 500	71 600	141 100	2 400	1,7%	3 911	2,9%
Renouvellements	66 400	74 065	38 400	40 400	78 800	12 400	18,7%	4 735	6,4%
Système de La Haye									
Demandes	15 470	17 113	9 970	10 840	20 810	5 340	34,5%	3 697	21,6%
Enregistrements	14 620	16 555	9 630	10 510	20 140	5 520	37,8%	3 585	21,7%
Renouvellements	9 070	10 654	5 570	6 280	11 850	2 780	30,7%	1 196	11,2%

Note : prévisions actualisées pour 2022-2023 et prévisions pour 2024-2025 en avril 2023.

- **Recettes provenant des taxes du PCT.** Les dépôts selon le PCT en 2024-2025 devraient rester stables par rapport aux prévisions concernant la demande pour 2022-2023. Compte tenu des incertitudes entourant l'économie mondiale, les prévisions de recettes provenant des taxes du PCT dans le budget proposé pour 2024-2025 s'élèvent à 743,7 millions de francs suisses, soit 6% de moins que dans les prévisions de l'économiste en chef, c'est-à-dire une hausse de 0,9% par rapport aux prévisions de recettes pour 2022-2023 (base comptable).
- **Recettes provenant des taxes perçues au titre du système de Madrid.** Le nombre d'enregistrements selon le système de Madrid et les renouvellements au titre du système de Madrid devraient augmenter de 1,7% et 18,7%, respectivement, en 2024-2025, par rapport aux prévisions concernant la demande pour 2022-2023. Compte tenu des incertitudes entourant l'économie mondiale, les prévisions de recettes provenant des taxes perçues au titre du système de Madrid pour 2024-2025 s'élèvent à 170,7 millions de francs suisses, soit 6% de moins que dans les prévisions de l'économiste en chef, ce qui représente une augmentation de 6,7% par rapport aux prévisions de recettes pour 2022-2023.
- **Recettes provenant des taxes perçues au titre du système de La Haye.** Le nombre d'enregistrements et le nombre de renouvellements dans le cadre du système de La Haye devraient augmenter respectivement de 37,8% et de 30,7% en 2024-2025 par rapport aux prévisions concernant la demande pour 2022-2023. En raison des incertitudes entourant l'économie mondiale, les prévisions de recettes provenant des taxes perçues au titre du système de La Haye s'élèvent à 16,4 millions de francs suisses, soit 6% de moins que dans les prévisions de l'économiste en chef, c'est-à-dire une augmentation de 34,4% par rapport aux prévisions de recettes pour 2022-2023.
- **Recettes provenant des taxes perçues au titre du système de Lisbonne.** Le nombre de demandes dans le cadre du système de Lisbonne est estimé à 80 demandes par an en 2024-2025. Le montant correspondant des recettes provenant des taxes perçues au titre du système de Lisbonne est estimé à 200 000 francs suisses, soit une augmentation de 33,3% par rapport aux prévisions de recettes pour 2022-2023.
- **Contributions statutaires.** Les prévisions de recettes provenant des contributions statutaires des États membres en 2024-2025 s'appuient sur une unité de contribution dont la valeur s'établira à 45 579 francs suisses⁴, soit la même valeur qu'en 2022-2023. Le montant des recettes provenant des contributions des États membres est donc estimé à 35,2 millions de francs suisses en 2024-2025, soit une augmentation de 0,2 million de francs suisses par rapport à 2022-2023, en raison de l'augmentation des classes de contribution pour certains pays.
- **Recettes provenant du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI.** Les prévisions de recettes provenant du Centre d'arbitrage et de médiation s'établissent à 3,4 millions de francs suisses, restant stables par rapport aux prévisions de recettes pour 2022-2023, compte tenu des incertitudes entourant l'économie mondiale et de la concurrence sur le marché de prestataires d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges ou désignés par l'ICANN (établis ou émergents/nouvellement accrédités).
- **Recettes provenant des publications.** Les prévisions de recettes provenant des publications s'élèvent à 0,9 million de francs suisses, restant stable par rapport aux prévisions de recettes du programme de travail et budget pour 2022-2023.
- **Recettes accessoires.** Les prévisions de recettes accessoires s'élèvent à 2 millions de francs suisses en 2024-2025, soit une baisse de 1,1 million de francs suisses par rapport aux prévisions de recettes du programme de travail et budget pour 2022-2023, principalement en raison de l'augmentation des frais de paiement par carte dans le contexte du paiement des taxes par les clients de l'OMPI et de la baisse des recettes provenant des coûts d'administration des fonds fiduciaires.

⁴ Voir l'appendice A sur les contributions des États membres.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES RESULTATS ET BUDGET POUR 2024-2025, Y COMPRIS LA PART CONSACREE AU DEVELOPPEMENT PAR PILIER STRATEGIQUE

Un monde où l'innovation et la créativité, d'où qu'elles viennent,
sont stimulées par la propriété intellectuelle, dans l'intérêt général

L'OMPI joue un rôle de premier plan dans l'élaboration d'un écosystème mondial de propriété intellectuelle équilibré et efficace afin de promouvoir l'innovation et la créativité pour un avenir meilleur et plus durable

Plan d'action de l'OMPI pour le développement	OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE			
	Pilier stratégique n° 1 : S'adresser au public du monde entier pour expliquer comment la propriété intellectuelle peut améliorer la qualité de la vie de tous et partout	Pilier stratégique n° 2 : Rassembler et nouer des partenariats avec les parties prenantes pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle	Pilier stratégique n° 3 : Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier	Pilier stratégique n° 4 : Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable
	1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout 21 644 (4 617)	2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle 25 011 (5 998) 2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité 21 257 (6 985) 2.3 Dialogue et coopération au niveau international en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle 3 444 (1 395) 2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle 7 211 (1 194)	3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI 51 477 (18 240) 3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI 294 752 (5 190) 3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux 3 680 (3 289)	4.1 Utilisation plus efficace d'un système de propriété intellectuelle équilibré* au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement 25 518 (24 430) 4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres 29 757 (19 450) 4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres 43 387 (41 058) 4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle 39 977 (36 143) 4.5 Amélioration de l'infrastructure des offices de propriété intellectuelle 16 521 (15 459)
	Total PS 1 : 21 644 (4 617)	Total PS 2 : 56 924 (15 572)	Total PS 3 : 349 910 (26 719)	Total PS 4 : 155 160 (136 540)
	Fondation : Donner à notre personnel les moyens de travailler de manière efficace, collaborative et innovante en mettant à sa disposition les ressources, la formation et l'environnement appropriés			
	5.1 Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante 56 249 (-)	5.2 Environnement et services adaptés au numérique, sécurisés et durables 161 514 (-)	5.3 Gestion financière saine et prudente et gouvernance et supervision institutionnelles efficaces 47 728 (-)	Total fondation : 265 491 (-)

– Le budget par résultat dans la Maison de la stratégie ne tient pas compte des ressources non affectées proposées de 8,2 millions de francs suisses. Le budget pour 2024-2025 tient compte des dépenses non affectées.

– Part consacrée au développement : les ressources sont qualifiées de "dépenses de développement" conformément à la définition révisée relative aux dépenses de développement (document A/55/4).

*Cette modification du résultat escompté défini dans le PSMT pour 2022-2026 est apportée à titre exceptionnel.

Budget total proposé pour 2024-2025 : 857 300
(Part totale consacrée au développement : 183 449)
Budget total 2022-2023 : 793 792
(Part totale consacrée au développement : 150 312)

Résultats et ressources

8. Le programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2024-2025 est pleinement conforme aux quatre piliers stratégiques et à la fondation du PSMT pour 2022-2026, ainsi qu'aux 16 résultats escomptés associés, suivant une stratégie de gestion axée sur les résultats. Le montant total des dépenses pour l'exercice biennal 2024-2025 s'élève à 857,3 millions de francs suisses, soit une hausse de 63,5 millions de francs suisses ou 8% par rapport au programme de travail et budget de 793,8 millions de francs suisses pour 2022-2023.

9. Les dépenses de personnel pour 2024-2025 représentent une augmentation de 35,7 millions de francs suisses ou 7,5% par rapport au programme de travail et budget pour 2022-2023.

10. L'augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel pour 2024-2025 s'élève à 27,8 millions de francs suisses, soit 8,8%, par rapport au programme de travail et budget pour 2022-2023. L'augmentation est principalement due à des plateformes et des outils nouveaux ou améliorés au profit des créateurs et des innovateurs du monde entier, à des services améliorés pour les PME et leurs institutions d'appui, à l'empreinte accrue de nos services TIC en expansion, à la transition vers les opérations des projets TIC au titre du PCE, à des augmentations de coûts liées à l'inflation pour les services contractuels et les services publics, à une demande accrue de renforcement des compétences et des connaissances, et à la modernisation de nos outils de communication et de publication.

11. Le tableau synoptique des résultats pour l'exercice biennal 2024-2025 repose sur quatre piliers stratégiques, une fondation et 16 résultats escomptés définis dans le PSMT, comme en 2022-2023. Le Plan d'action de l'OMPI pour le développement, l'égalité entre les sexes (ODD 5), la réduction des inégalités (ODD 10), les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (ODD 13) et les partenariats (ODD 17) sont des questions intersectorielles intégrées dans tous les piliers stratégiques. Le tableau synoptique des résultats donne également une vue fondée sur les résultats du budget de l'exercice biennal 2024-2025 et des dépenses consacrées au développement pour chaque résultat escompté. Une ventilation des ressources extrabudgétaires potentiellement disponibles est indiquée dans les exposés par secteur et dans l'annexe VII.

12. Le budget 2024-2025 par secteur, par résultat escompté et secteur, ainsi que par poste de dépenses est résumé dans les tableaux 4, 5 et 6 respectivement. Le budget 2022-2023 après virements par secteur⁵ figure à l'annexe I. L'annexe IV contient la répartition des recettes et du budget pour 2024-2025 par union.

13. Le budget des dépenses est établi sur la base d'une comptabilité d'exercice modifiée conformément au Règlement financier de l'Organisation et à son règlement d'exécution. L'exigence découlant des normes IPSAS relative à l'établissement de rapports annuels sur les états financiers de l'Organisation impose également à l'OMPI de présenter son budget chaque année. À cette fin, les montants relatifs aux recettes et aux dépenses dans le budget annuel figurent à l'annexe VIII du présent document.

Tableau 4. Budget proposé par secteur pour 2024-2025
(en milliers de francs suisses)

Secteur	Budget proposé pour 2024-2025		
	Ressources en personnel	Autres ressources	Total
Brevets et technologie (PT)	128 128	85 907	214 036
Marques et dessins et modèles (BD)	59 682	19 548	79 230
Droit d'auteur et industries de la création (CCI)	19 899	17 866	37 764
Développement régional et national (RND)	48 435	31 938	80 374
Infrastructure et plateformes (IP)	27 116	14 694	41 810
Enjeux et partenariats mondiaux (GCP)	20 338	8 943	29 281
Écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation (IE)	37 652	13 119	50 771
Administration, finances et gestion (AFM ⁶)	165 346	150 517	315 863
Non affecté	5 571	2 600	8 171
TOTAL	512 168	345 132	857 300

⁵ Au 31 décembre 2022.

⁶ Le Secteur Administration, finances et gestion comprend également le Cabinet du Directeur général.

Tableau 5. Budget par résultat escompté et par secteur pour 2024-2025⁷
(en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Secteur								Non affecté	TOTAL
	PT	BD	CCI	RND	IP	GCP	IE	AFM ⁸		
1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout	-	-	10 155	5 466	-	-	-	6 024		21 644
2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle	2 063	4 161	3 727	-	7 855	5 225	-	1 981		25 011
2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité	4 298	-	1 258	-	1 854	6 768	-	7 080		21 257
2.3 Dialogue et coopération au niveau international en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle	-	-	-	-	-	3 444	-	-		3 444
2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle	-	-	-	1 194	-	5 864	-	153		7 211
3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI	3 034	14 350	586	3 972	10 029	-	19 507	-		51 477
3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI	193 975	58 074	292	-	6 591	-	685	35 135		294 752
3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux	-	-	-	749	-	1 632	1 299	-		3 680
4.1 Utilisation plus efficace d'un système de propriété intellectuelle équilibré au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement	4 052	675	1 415	16 519	-	-	2 857	-		25 518
4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres	2 785	730	4 627	8 351	-	1 312	11 950	-		29 757
4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres	3 830	1 240	1 970	33 424	-	2 221	703	-		43 387
4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle	-	-	13 735	9 658	-	2 815	13 769	-		39 977
4.5 Amélioration de l'infrastructure des offices de propriété intellectuelle	-	-	-	1 041	15 481	-	-	-		16 521
5.1 Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante	-	-	-	-	-	-	-	56 249		56 249
5.2 Environnement et services adaptés au numérique, sécurisés et durables	-	-	-	-	-	-	-	161 514		161 514
5.3 Gestion financière saine et prudente et gouvernance et supervision institutionnelles efficaces	-	-	-	-	-	-	-	47 728		47 728
Non affecté									8 171	8 171
TOTAL	214 036	79 230	37 764	80 374	41 810	29 281	50 771	315 863	8 171	857 300

⁷ Une ventilation des ressources associées au résultat escompté 3.1 pour la promotion des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle figure à l'annexe X.

⁸ Le Secteur Administration, finances et gestion comprend également le Cabinet du Directeur général.

Priorités essentielles pour l'exercice biennal 2024-2025, budget correspondant et principaux indicateurs d'exécution par pilier stratégique

14. On trouvera ci-après un résumé des principales priorités de l'exercice biennal 2024-2025, par pilier stratégique avec les budgets correspondants⁹, ainsi qu'un aperçu des indicateurs d'exécution qui permettront le suivi des progrès réalisés. Les considérations d'égalité hommes-femmes seront prises en considération dans tous les cas où cela sera pertinent aux fins de l'établissement du rapport sur la performance de l'OMPI.

Pilier stratégique n° 1 : S'adresser au public du monde entier pour expliquer comment la propriété intellectuelle peut améliorer la qualité de la vie de tous et partout

Priorités	Budget (en milliers de francs suisses)	Secteur
- Présentation claire, uniforme, positive et invariable de l'OMPI dans les médias du monde entier à l'aide d'une série d'outils des médias. - Création, en s'appuyant sur l'approche de la communication fondée sur la narration, de contenus susceptibles d'être utilisés sur toutes les plateformes de l'OMPI et s'adressant à des publics ciblés, afin de favoriser une plus grande sensibilisation à la propriété intellectuelle, notamment à l'intention des PME, des jeunes et des femmes. - Organisation d'événements en collaboration avec les États membres et d'autres parties prenantes. - Poursuite des travaux visant à promouvoir le multilinguisme par la mise en œuvre de la politique linguistique révisée de l'OMPI.	6 024	AFM (ODG)
- Élaboration de contenus aptes à stimuler la réflexion et maximisation de l'accessibilité, de la portée et de l'impact des contenus numériques et des événements de l'OMPI. - Fourniture d'une image de marque harmonisée tout en personnalisant le parcours des clients de l'OMPI.	7 925	CCI
- Établissement d'une communication efficace avec les parties prenantes du monde entier et de mesures visant à favoriser la participation et la représentation du siège à différentes instances et manifestations. - Élaboration et diffusion de contenus spécifiques à une région ou à un pays, le cas échéant.	5 466	RND

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Secteur
1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout.	Nombre de consultations du site Web de l'OMPI et des sites Web des bureaux extérieurs.	CCI, RND
	Nombre de visiteurs ayant accédé aux publications de l'OMPI.	CCI
	Mentions de l'OMPI dans les médias.	ODG
	Portée de la présence de l'OMPI sur les médias sociaux.	ODG
	Degré de satisfaction des États membres et autres parties prenantes concernant l'organisation d'événements.	ODG
	Pourcentage de publications phares de l'OMPI dont le résumé est traduit dans toutes les langues officielles de l'ONU.	ODG
	Pourcentage de publications mondiales de l'OMPI sur des questions de fond relatives à la propriété intellectuelle, publiées en 2024-2025 et traduites dans toutes les langues officielles de l'ONU.	ODG
	Pourcentage de contenus sur le Web disponibles dans toutes les langues officielles de l'ONU.	ODG

Pilier stratégique n° 2 : Rassembler et nouer des partenariats avec les parties prenantes pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle

Priorités	Budget (en milliers de francs suisses)	Secteur
- Favoriser l'élaboration de cadres normatifs équilibrés et efficaces grâce aux travaux des comités permanents, de l'IGC, de l'ACE et de la Division des classifications internationales et des normes. - Convoquer deux conférences diplomatiques pour 1) l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles et 2) la conclusion d'un instrument juridique international concernant la propriété intellectuelle et les ressources génétiques.	20 581	BD, CCI, GCP, IP, PT
Rassembler la communauté internationale afin de poursuivre le développement du système du PCT et organiser des réunions sur les brevets, les modèles d'utilité, les schémas de configuration de circuits intégrés et la technologie.	2 279	PT

⁹ Les budgets indiqués pour les principales priorités dans les tableaux ci-dessous comprennent le total des ressources en personnel et des autres ressources. Ils ne correspondent pas au budget total par pilier stratégique.

Collaborer avec les États membres et d'autres parties prenantes afin d'obtenir des résultats politiques significatifs et de préparer des études sur les thèmes inscrits à l'ordre du jour du SCCR.	1 258	CCI
- Collaborer avec les États membres et d'autres parties prenantes et faciliter la discussion et le renforcement des connaissances sur l'impact qu'ont les technologies de pointe, notamment l'intelligence artificielle, sur la propriété intellectuelle afin de : i) poser des choix stratégiques éclairés et ii) aider les parties prenantes sur le terrain grâce à des projets et des formations au niveau local. - Expérimenter l'utilisation de la chaîne de blocs au sein de l'écosystème de la propriété intellectuelle avec les offices de propriété intellectuelle et les autres parties prenantes.	1 965	IP
- S'attaquer aux questions de pointe relatives à l'avenir de la propriété intellectuelle. - Faire participer les parties prenantes aux débats sur les questions relatives à la propriété intellectuelle et à la politique de concurrence dans le cadre de forums internationaux et mener des recherches sur des questions d'actualité relatives aux liens entre la propriété intellectuelle et la concurrence. - Favoriser le débat sur les questions se situant au carrefour de la propriété intellectuelle et du changement climatique et de la technologie verte; de la propriété intellectuelle et de la sécurité alimentaire; et de la propriété intellectuelle et de la santé mondiale. - Accroître la participation des communautés autochtones et locales à l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle. - Poursuivre le dialogue et la coopération au niveau international en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle. - Dialoguer avec les institutions des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les ONG ainsi que l'industrie en ce qui concerne l'influence de la propriété intellectuelle, de l'innovation et de la créativité sur la qualité de vie, notamment par l'intermédiaire du Bureau de l'OMPI à New York. - Assurer la contribution cohérente et intégrée de l'OMPI à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 9.	14 972	GCP
Contribuer activement à l'aide apportée par le système des Nations Unies aux pays les moins avancés (PMA), aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement.	1 194	RND

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Secteur
2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.	État d'avancement de la mise en œuvre des travaux convenus selon l'ordre du jour du comité.	PT, BD, CCI, GCP
	Nombre de normes de l'OMPI nouvelles ou révisées.	IP
	Nombre de révisions ou modifications des classifications internationales.	IP
	Pourcentage de notifications concernant les traités traités rapidement par le Bureau du conseiller juridique.	AFM
2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité.	Participation au Dialogue de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe.	IP
	Degré de satisfaction des participants aux activités organisées pour favoriser une meilleure compréhension de l'interface entre la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence.	GCP
	Degré de satisfaction des délégués participant aux assemblées générales et autres réunions.	ODG
2.3 Dialogue et coopération au niveau international en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle.	État d'avancement de la mise en œuvre des travaux convenus selon l'ordre du jour du comité.	GCP
2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle.	Progrès accomplis dans les domaines d'action de l'OMPI en ce qui concerne la mise en œuvre du nouveau programme d'action 2021-2030 des Nations Unies pour les PMA.	RND
	Nombre d'initiatives de l'OMPI en partenariat avec l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales.	GCP
	Nombre d'ONG ayant le statut d'observateur permanent qui participent aux travaux de l'OMPI et inversement.	GCP

Pilier stratégique n° 3 : Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier

Priorités	Budget (en milliers de francs suisses)	Secteur
- Promouvoir et favoriser la mise en œuvre des traités administrés par l'OMPI. - Promouvoir l'utilisation des services mondiaux de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle, le Centre d'arbitrage et de médiation et les bases de données mondiales. - Développement commercial et efforts de marketing visant à accroître l'utilisation des services de l'OMPI.	32 675	BD, IE, IP, PT, RND
Améliorer l'efficacité et la qualité des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle et du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, en mettant particulièrement l'accent sur les approches axées sur le client dans les activités.	271 466	AFM, BD, IE, PT
- Favoriser l'amélioration et contribuer à étendre les capacités : - du Centre de données statistiques de propriété intellectuelle, rapports statistiques, prévisions et rapports d'exécution; - de la gestion des données relatives aux textes juridiques en matière de propriété intellectuelle et WIPO Lex; - des bases de données mondiales de l'OMPI; - des compétences en matière d'exploitation de l'intelligence artificielle au service de l'administration et des activités relatives à la propriété intellectuelle.	15 287	IE, IP
Améliorer l'expérience des clients de l'OMPI et la prestation de services à la clientèle, notamment en mettant en œuvre la stratégie d'expérience client englobant toute l'Organisation, en tirant parti des nouvelles technologies et en collectant les avis des clients.	22 260	BD, IP, PT
- Suivre l'évolution des initiatives stratégiques dans le domaine du changement climatique et de la santé (par exemple, WIPO GREEN, Pat-INFORMED, le transfert de technologies et la concession de licences). - Développer la base de données WIPO GREEN pour aider à déterminer le statut des brevets relatifs à des technologies vertes, y compris celles également disponibles depuis peu dans le domaine public. - Développer et diffuser des ressources pour l'appui à la technologie et à l'innovation, y compris pour l'accès à la connaissance et la mise en réseau d'experts par l'intermédiaire du programme ARDI/ASPI/R4Life.	3 680	GCP, IE, RND

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Secteur
3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI.	Nombre total de membres.	BD, RND
	Taux de dépôt.	BD, RND
	Renouvellements.	BD
	Degré de satisfaction des offices concernant les activités mondiales de coopération et d'assistance de l'OMPI assurées par le Bureau international.	PT
	Nombre de consultations des bases de données mondiales.	IP, RND
	- PATENTSCOPE.	
	- Base de données mondiale sur les marques (GBD).	
	- Base de données mondiale sur les dessins et modèles (GDD).	
	Degré de satisfaction des utilisateurs des bases de données mondiales de l'OMPI.	IP
	Nombre de consultations du Centre de données statistiques de propriété intellectuelle.	IE
3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI.	Nombre de consultations de WIPO Lex.	IE
	Degré d'utilisation des services de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle et de noms de domaine de l'OMPI.	IE
	Indice de satisfaction des clients.	IP
	Degré de satisfaction des utilisateurs du système mondial de la propriété intellectuelle de l'OMPI concernant les services du Bureau international.	PT, BD
3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.	Coût unitaire.	PT, BD, AFM
	Nombre de mises en relation de chercheurs et de fournisseurs de technologies vertes par l'intermédiaire de la plateforme WIPO GREEN et de projets d'accélération.	GCP, RND
	Nombre de pays aidés à accéder à l'information en matière de brevets relatifs à des technologies vertes disponibles dans le domaine public en s'appuyant sur la base de données WIPO GREEN.	GCP
	Nombre de transferts de technologie ou de licences d'accès soutenus par les initiatives de l'OMPI en matière de santé mondiale, pour lesquels l'OMPI a facilité le volet "propriété intellectuelle".	GCP
	Nombre de consultations des publications, outils et plateformes d'appui à l'innovation et de transfert de technologie, y compris nombre de visiteurs ayant effectué un téléchargement.	IE

Pilier stratégique n° 4 : Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable

Priorités	Budget (en milliers de francs suisses)	Secteur
Coordonner la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement dans toute l'Organisation. Coordonner et mettre en œuvre les activités connexes en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire¹⁰.	4 405	RND
Mettre en œuvre des projets et programmes spéciaux au niveau national, régional et sous-régional, y compris dans les PMA, concernant la propriété intellectuelle au service du développement, notamment pour les parties prenantes les moins bien informées, telles que les jeunes, les femmes, les communautés et les PME.	27 412	BD, CCI, GCP, IE, PT, RND
Diriger la mise en œuvre du plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes et collaborer avec d'autres institutions du système des Nations Unies¹¹.	963	PT
Fournir des outils et des conseils législatifs pour aider les États membres à mettre en place et à appliquer une législation et des politiques dans les différents domaines liés à la propriété intellectuelle.	12 903	BD, CCI, GCP, IE, PT
Publier des publications phares telles que l'Indice mondial de l'innovation, le Rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde et les études sur l'économie créative.	4 790	IE
Mettre davantage l'accent sur le renforcement des compétences et des connaissances en matière de propriété intellectuelle par les moyens suivants : i) les cours de l'Académie de l'OMPI; ii) des partenariats avec des établissements d'enseignement en vue de l'expansion de programmes de master conjoints; iii) le renforcement de l'appui aux établissements nationaux de formation à la propriété intellectuelle; iv) le lancement de nouveaux programmes de perfectionnement professionnel axés sur les compétences; et v) l'élaboration et la diffusion de matériel, de publications et d'outils de formation.	37 155	BD, CCI, GCP, IE, PT, RND
Renforcement des capacités, assistance technique et formation à la propriété intellectuelle relative aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques, y compris création de documents accessibles pour ces activités.	2 112	GCP
Contribuer activement aux efforts de reconstruction des pays après la crise de la COVID-19.	3 313	RND
Encourager les créateurs, les entreprises créatives, les institutions culturelles et les communautés à exploiter leur droit d'auteur et leurs droits connexes, notamment : i) en fournissant un appui aux organisations de gestion collective; ii) en faisant mieux connaître les droits des créateurs et les pratiques en vigueur; et iii) en apportant une aide aux personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés.	12 085	CCI
Aider les entrepreneurs, les PME et les entreprises, en collaboration avec les institutions d'aide aux PME et d'autres partenaires, à accéder au système de propriété intellectuelle et à l'utiliser, ainsi qu'à tirer efficacement parti de la propriété intellectuelle en tant qu'actif. Les initiatives se concentreront sur la gestion de la propriété intellectuelle, l'évaluation de la propriété intellectuelle, le financement adossé à la propriété intellectuelle et la commercialisation de la propriété intellectuelle.	23 427	IE, RND
Renforcer les capacités institutionnelles en matière de transfert de technologies et d'appui à l'innovation, en mettant l'accent sur la création et le développement des CATI, des bureaux de transfert de technologie et d'autres structures de transfert de technologies qui serviront de points d'accès à des services de propriété intellectuelle de qualité. Mise en place de plateformes d'information et de connaissances, d'outils et de ressources pour permettre la fourniture de ces services.		
Faciliter le dialogue et le partage de connaissances entre les États membres et d'autres parties prenantes sur la propriété intellectuelle et les PME.		
Mettre au point et promouvoir des solutions opérationnelles à l'intention des offices de propriété intellectuelle pour les institutions nationales et régionales de propriété intellectuelle des pays en développement et des PMA, y compris l'extension du progiciel WIPO IP Office Suite à d'autres formes d'enregistrement de la propriété intellectuelle (enregistrement volontaire du droit d'auteur et des expressions culturelles traditionnelles).	16 521	IP, RND

¹⁰ L'état d'avancement de la mise en œuvre des activités de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire feront l'objet d'un rapport annuel dans le cadre du Rapport sur la performance de l'OMPI.

¹¹ Telles que le CCI, la CNUCED et ONU Femmes.

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Secteur
4.1 Utilisation plus efficace d'un système de propriété intellectuelle équilibré au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.	Mise en œuvre des questions de propriété intellectuelle et développement examinées au sein du CDIP.	RND
	Nombre de projets nationaux, sous-régionaux et régionaux, y compris les projets mis en œuvre dans le cadre de partenariats, dont les avantages escomptés ont été atteints ou qui ont franchi des étapes importantes.	PT, BD, CCI, RND
	État d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes et de toute future révision de ce dernier.	ODG
4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.	Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits des conseils juridiques et pratiques fournis.	PT, BD, CCI, GCP, RND
	Nombre d'États membres et d'offices sous-régionaux et régionaux de propriété intellectuelle qui utilisent les outils et méthodes de l'OMPI pour améliorer leurs écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation.	RND
	Degré d'adoption des politiques de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle et de noms de domaine élaborées ou appuyées par l'OMPI.	IE
	Nombre de consultations du site Web de l'Indice mondial de l'innovation.	IE
	Nombre de pays utilisant l'Indice mondial de l'innovation pour élaborer leurs stratégies et leur écosystème d'innovation.	IE
	Sensibilisation des États membres concernés aux données manquantes ou obsolètes.	IE
	Degré d'engagement des autorités judiciaires des États membres.	IE
4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.	Degré de satisfaction des participants aux activités de formation et de renforcement des capacités en matière de droit des brevets et questions connexes.	PT
	Degré de satisfaction des participants aux activités de formation et de renforcement des capacités en matière de marques, dessins ou modèles industriels et indications géographiques.	BD
	Pourcentage de participants ayant suivi avec succès des programmes de formation axée sur les compétences.	RND
	Taux de réussite des participants à des examens axés sur les connaissances et les compétences des cours de perfectionnement.	RND
	Nombre d'instituts de formation à la propriété intellectuelle durables.	RND
	Nombre de personnes formées par des instituts de formation à la propriété intellectuelle.	RND
	Degré de satisfaction des participants aux programmes de formation et de développement des compétences de l'OMPI.	CCI, GCP, RND
4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.	Nombre d'organisations de gestion collective de pays en développement et de PMA qui utilisent WIPO Connect.	CCI
	ABC : Nombre de titres accessibles mis à la disposition de personnes ayant des difficultés de lecture de textes imprimés.	CCI
	Nombre de créateurs utilisant la plateforme du Consortium de l'OMPI pour les créateurs.	CCI
	PMA : nombre de technologies appropriées recensées et mises en œuvre qui répondent au besoin de développement.	RND
	Degré de satisfaction des participants aux activités de formation et de renforcement des capacités en matière de ressources génétiques, savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles.	GCP
	Nombre de réseaux de CATI nationaux durables.	IE, RND
	Nombre de réseaux de CATI nationaux avec amélioration du niveau de maturité.	IE
	Degré de satisfaction des entités de transfert de technologie et d'autres organes à l'égard des services fournis par l'OMPI.	IE, RND
	Nombre de consultations des services en ligne s'adressant aux inventeurs et aux PME, y compris le nombre de téléchargements.	IE, RND
	Nombre d'institutions d'appui aux PME qui utilisent les documents et les outils de l'OMPI.	IE, RND
	Nombre de PME aidées par des institutions d'appui qui utilisent le matériel ou les outils de l'OMPI.	IE, RND

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Secteur
4.5 Amélioration de l'infrastructure des offices de propriété intellectuelle.	Nombre de documents échangés par l'intermédiaire des services WIPO CASE et DAS.	IP
	Niveau de service moyen des offices de propriété intellectuelle bénéficiant d'une assistance grâce à la série de modules IPAS.	IP, RND

Fondation : Donner à notre personnel les moyens de travailler de manière efficace, collaborative et innovante en mettant à sa disposition les ressources, la formation et l'environnement appropriés

Priorités	Budget (en milliers de francs suisses)	Secteur
Assurer la fourniture efficace des services linguistiques de l'OMPI pour appuyer le multilinguisme.	20 894	AFM
S'assurer que l'OMPI reste à même de remplir sa mission grâce à l'entretien, la rénovation, la transformation et la modernisation des locaux.	28 356	
Optimiser la fourniture de services de sécurité physique et d'assurance de l'information efficaces et en temps voulu.	24 252	
Intensifier la transformation numérique, notamment par : i) la consolidation progressive des services TIC au sein d'un seul département, ii) la planification des ressources de l'Organisation de nouvelle génération, iii) la transition de la gestion des contenus de l'Organisation (ECM) vers une nouvelle plateforme, iv) l'amélioration des services de paiement pour les clients internationaux payants, et v) la poursuite de la rationalisation et de l'automatisation des transactions et des processus financiers, y compris par l'automatisation robotisée des processus (ARP).	97 201	
- Mettre en œuvre des initiatives en matière de ressources humaines, conformément à la stratégie pluriannuelle en matière de ressources humaines, en vue : - d'améliorer l'engagement du personnel; - de mettre au point d'un nouveau cadre de gestion des performances qui favorise l'engagement et la responsabilité; - de renforcer la gestion des compétences grâce à un cadre de formation et de perfectionnement qui établit un lien entre les performances et l'évolution de la carrière (y compris la mobilité); - de promouvoir l'équilibre et la diversité au sein du personnel de l'OMPI, notamment en ce qui concerne la représentation géographique équitable et l'égalité des sexes; - de déployer la stratégie pour l'inclusion du handicap; - de promouvoir une politique de tolérance zéro pour prévenir et traiter tous les types de faute, y compris le harcèlement sexuel.	15 933	AFM (ODG)
Initiatives de supervision interne destinées à renforcer l'obligation de rendre compte, l'optimisation des ressources financières, l'administration, le contrôle interne et la gestion institutionnelle.	6 189	AFM (ODG)

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Secteur
5.1 Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante.	Degré de satisfaction des États membres et autres parties prenantes concernant les services de traduction et d'interprétation.	AFM
	Pourcentage de dépenses effectuées dans le cadre de la coopération avec l'ONU.	AFM
	Coût par mot/page de traduction.	AFM
	Engagement des employés : pourcentage de satisfaction à travailler à l'OMPI.	ODG
	Parité : proportion de femmes dans les grades P-4 à D-2.	ODG
	État d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de l'OMPI pour l'inclusion du handicap.	ODG
	Pourcentage des exigences du plan d'action UN SWAP satisfaites ou dépassées.	ODG
	Diversité géographique : pourcentage par région conformément à l'Accord de 1975.	ODG
	Pourcentage d'employés de l'OMPI ayant suivi la formation obligatoire intitulée "Travailler ensemble de manière harmonieuse".	ODG
5.2 Environnement et services adaptés au numérique, sécurisés et durables.	Automatisation du service de transfert de taxes du PCT (PCT FTS).	AFM
	Locaux et installations de l'OMPI restant adaptés à l'usage prévu.	AFM
	Amélioration de la capacité de détection, de réaction et de récupération face aux menaces informatiques, en garantissant une interruption minimale des opérations.	AFM
	Amélioration de la prestation de services aux parties prenantes externes (score Apdex).	AFM
	Amélioration de la prestation de services aux parties prenantes internes (score CSAT).	AFM

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Secteur
5.3 Gestion financière saine et prudente et gouvernance et supervision institutionnelles efficaces.	Confirmation de la conformité des opérations financières avec les dispositions des conventions et traités applicables de l'OMPI, le Règlement financier et le règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI et les normes IPSAS.	AFM
	Poursuite de l'amélioration des processus de gestion axée sur les résultats et de gestion des risques, grâce au renforcement des systèmes de planification des ressources par une gestion et une optimisation conformes aux pratiques recommandées.	AFM
	Économies sur les achats de biens et de services effectués par l'OMPI.	AFM
	Prix moyen des billets d'avion.	AFM
	Aucune interférence et indépendance perçue par les principales parties prenantes	ODG
	Nombre de recommandations en matière de supervision acceptées.	ODG

Risques

15. La recherche d'un niveau de risque acceptable est une nécessité fondamentale pour la conduite des activités de l'Organisation et une partie intégrante de la planification et des opérations quotidiennes de l'OMPI, qui lui permet de prendre en considération les facteurs d'incertitude susceptibles d'avoir une incidence sur l'obtention des résultats escomptés et les indicateurs d'exécution. Le niveau de risque acceptable et le mécanisme qui en assure la gouvernance sont exposés dans la déclaration de l'Organisation relative au risque accepté¹². Les risques organisationnels suivants sont présents dans tous les secteurs et sont évalués, surveillés et traités tout au long de l'exercice biennal. Notre échelle des risques comprend les principaux risques pesant sur la réalisation des résultats escomptés définis dans le présent document, tandis que le suivi des risques gérés au niveau opérationnel est assuré par les systèmes d'entreprise.

Risque	Stratégie d'intervention	Risque résiduel visé
Le contexte géopolitique, économique, financier ou sanitaire mondial s'aggrave, ce qui nuit à la prestation de services de l'OMPI aux parties prenantes, aux clients et aux États membres. Niveau de risque accepté moyen	L'OMPI procède à une surveillance continue des risques de toute nature, supervisée par le groupe de gestion des risques. L'Organisation a mis en place une infrastructure, des méthodes de travail et une culture résilientes qui lui permettent de s'adapter rapidement à des contextes extérieurs en constante évolution.	Moyen – Conforme au niveau de risque accepté.
La confiance dans les cadres de la propriété intellectuelle s'amenuise ou l'engagement des États membres ou parties prenantes diminue, ce qui amoindrit le rôle, la crédibilité ou l'influence de l'OMPI. Niveau de risque accepté moyen	Faire la démonstration de la valeur de la propriété intellectuelle d'une manière pragmatique et convaincante, en soutenant les innovateurs et les créateurs et en montrant comment elle peut contribuer à la croissance des entreprises et de l'économie. Engager un dialogue proactif et communiquer au sujet de la pertinence et de l'importance de la propriété intellectuelle en s'adressant, au-delà des spécialistes, au grand public et aux nouvelles parties prenantes, notamment les jeunes. Faciliter et soutenir activement un environnement propice et efficace pour les délibérations et les activités des États membres dans les domaines de la propriété intellectuelle qui les concernent.	Moyen – Conforme au niveau de risque accepté.
Deux conférences diplomatiques représentent une occasion importante pour l'OMPI de se pencher sur les questions suivantes : i) la proposition d'instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques; et ii) la proposition de traité sur le droit des dessins et modèles. Si les conférences diplomatiques n'atteignent pas leurs objectifs respectifs, la perception de la capacité de l'OMPI à mettre en place un cadre normatif équilibré et efficace pour la propriété intellectuelle pourrait s'en trouver affectée. Niveau de risque accepté moyen	Engagement actif auprès des États membres et des parties prenantes pour faciliter et créer, d'une manière technique et neutre, un environnement propice à la réalisation des objectifs respectifs des conférences diplomatiques, tout en respectant le fait que les résultats seront déterminés par les États membres.	Moyen – Conforme au niveau de risque accepté.
Dans un contexte d'incertitude économique mondiale, un ralentissement économique ou une autre raison entraînant une réduction des dépôts dans les activités génératrices de revenus diminue les recettes de l'exercice biennal, menaçant la viabilité financière de l'Organisation. Niveau de risque accepté moyen	Fixation des réserves à environ 25% du budget biennal; la prudence dans la gestion et le suivi financiers et l'élaboration de prévisions glissantes concernant les revenus et la demande placent l'Organisation dans une situation financière saine, et lui permettent de reconnaître les changements et d'y réagir avec agilité.	Moyen – Conforme au niveau de risque accepté.

Une indisponibilité prolongée de systèmes informatiques essentiels a des conséquences défavorables sur les principaux services de l'OMPI, notamment les services mondiaux de propriété intellectuelle, les plateformes et les systèmes internes.

Niveau de risque accepté faible

Élaboration et vérification régulière de plans de reprise après sinistre et de continuité des opérations, actualisés afin de prendre en considération les enseignements de la pandémie de COVID-19. Mise en œuvre de stratégies transversales comprenant des améliorations de résilience de l'architecture des systèmes, l'exploitation des niveaux supplémentaires de résilience fournis par les architectures en nuage et une plus grande automatisation dans le contrôle du développement et des mises en production.

Faible –
Conforme au niveau de risque accepté.

L'OMPI et ses prestataires de services externes sont exposés à des risques liés à la cybercriminalité ou à d'autres failles dans la cybersécurité conduisant de manière accidentelle ou malveillante à la destruction, la perte, la modification, la divulgation non autorisée ou l'exposition de données confidentielles ou personnelles transmises, stockées ou traitées d'une manière quelconque par l'Organisation.

Niveau de risque accepté faible

Mise en œuvre d'une stratégie globale de sécurité de l'information prévoyant notamment la sensibilisation, le suivi, la surveillance et le contrôle renforcé des prestataires de services externes, ainsi que la réalisation de tests de sécurité indépendants, afin de répondre aux risques de violation de données.

Faible –
conforme au niveau de risque accepté

L'expérience fournie aux utilisateurs par nos produits Web et mobiles axés sur le grand public ne répond plus à l'évolution de leurs attentes, ce qui entraîne une perte de confiance dans la marque et la tentation de rechercher d'autres solutions.

Niveau de risque accepté moyen

L'attention à la transformation numérique, y compris à l'expérience des utilisateurs, le portail mondial de la propriété intellectuelle et l'harmonisation de la stratégie en matière de TIC contribuent tous au maintien de la pertinence et de la convivialité de nos produits. La mise à niveau de la plateforme du site Web de l'OMPI et l'adaptation des contenus selon les utilisateurs se poursuivront. Approche plus cohérente et stratégique de l'expérience client, s'appuyant sur des outils et des analyses.

Faible –
conforme au niveau de risque accepté

Budget 2024-2025 par objet de dépense

16. Le coût estimé de la catégorie "Postes" en 2024-2025 représente une augmentation de 35 millions de francs suisses, soit 7,8%, par rapport au programme de travail et budget 2022-2023. Le coût estimé de la catégorie "Personnel temporaire" représente une augmentation de 2,5 millions de francs suisses, soit 16,6%.

Tableau 6. Budget proposé pour 2024-2025 par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget proposé pour 2024-2025	Programme de travail et budget pour 2022-2023	Budget 2022-2023 après virements	Variation en 2024-2025 par rapport au programme de travail et budget 2022-2023	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	486 072	451 089	437 591	34 983	7,8%
Fonctionnaires temporaires	17 373	14 897	24 633	2 476	16,6%
Autres dépenses de personnel	3 152	3 152	3 152	-	0,0%
Sous-total, A hors non affecté	506 597	469 138	465 376	37 459	8,0%
Non affecté (Personnel)	5 571	7 346	2 467	(1 775)	-24,2%
Total, A	512 168	476 484	467 843	35 683	7,5%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	1 089	1 543	1 239	(454)	-29,4%
Bourses de l'OMPI	17 913	13 464	16 118	4 449	33,0%
Sous-total	19 002	15 006	17 357	3 995	26,6%
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	10 392	10 617	7 492	(225)	-2,1%
Voyages de tiers	18 121	15 637	13 487	2 484	15,9%
Sous-total	28 513	26 254	20 979	2 259	8,6%
Services contractuels					
Conférences	10 307	8 381	8 941	1 925	23,0%
Publications	228	461	329	(233)	-50,5%
Services contractuels de personnes	43 246	38 241	38 442	5 005	13,1%
Autres services contractuels	180 047	165 280	175 814	14 767	8,9%
Sous-total	233 828	212 364	223 527	21 464	10,1%
Coûts financiers	500	2 480	408	(1 980)	-79,8%
Sous-total	500	2 480	408	(1 980)	-79,8%
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretien	49 847	45 671	47 640	4 176	9,1%
Communication	2 381	3 003	2 643	(623)	-20,7%
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	1 968	1 680	1 942	288	17,1%
Services communs du système	1 952	1 689	1 803	263	15,6%
Sous-total	56 147	52 043	54 029	4 104	7,9%
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	1 120	1 136	1 485	(16)	-1,4%
Fournitures	3 422	3 424	2 968	(2)	0,0%
Sous-total	4 542	4 560	4 453	(17)	-0,4%
Sous-total, B hors non affecté	342 532	312 707	320 752	29 825	9,5%
Non affecté (Autres dépenses)	2 600	4 600	5 197	(2 000)	-43,5%
Total, B	345 132	317 307	325 949	27 825	8,8%
TOTAL	857 300	793 792	793 792	63 508	8,0%

Note : le budget 2022-2023 après virements tient compte des virements effectués au 31 décembre 2022.

17. Le montant des "Stages et bourses de l'OMPI" pour 2024-2025 a augmenté de 4 millions de francs suisses, soit 26,6%, par rapport au programme de travail et de budget pour 2022-2023. Cela résulte d'une volonté continue d'attirer de jeunes talents et de leur permettre d'acquérir une expérience professionnelle au sein de l'OMPI. Certains des titres de boursiers feront partie d'un nouveau programme destiné aux jeunes professionnels des pays en développement.

18. Une augmentation des dépenses relatives aux "Voyages, formations et subventions" de 2,3 millions de francs suisses, soit de 8,6% par rapport au programme de travail et budget 2022-2023 approuvé, peut être observée. Cela résulte de l'accent important mis sur le renforcement des compétences et des connaissances, des conférences diplomatiques prévues pour 2024 et d'une augmentation générale des frais de voyage, partiellement compensée par la

poursuite de l'intégration de modalités de mise en œuvre virtuelles ou hybrides. Cette dernière se traduit globalement par une nouvelle réduction du coût des "Missions de fonctionnaires".

19. Le coût estimé pour les "Services contractuels" en 2024-2025 a augmenté de 21,5 millions de francs suisses, soit 10,1%, par rapport au programme de travail et budget pour 2022-2023. Cette augmentation est principalement due : i) à la mise à niveau de nos outils et contenus de communication et de publication, ainsi que de la publicité (p. ex. Internet, intranet, plateforme de publication numérique, optimisation des moteurs de recherche et publicité sur les moteurs de recherche); ii) à la plateforme de l'OMPI pour les créateurs; iii) au renforcement de l'appui aux PME (gestion des marques et innovation en matière de marques, ateliers sur la gestion de la propriété intellectuelle, programme de formation à l'expérience de l'entrepreneuriat dans le domaine de la propriété intellectuelle); iv) au renforcement des programmes de perfectionnement des compétences et des connaissances de l'Académie, à l'expansion des instituts nationaux de formation à la propriété intellectuelle et au nouveau programme master conjoints; v) au passage de la plateforme de gestion des contenus de l'Organisation à M365/Sharepoint; vi) à la mise à niveau du système de TIC pour le Centre d'arbitrage et de médiation; vii) à la transition vers l'exploitation du portail de la propriété intellectuelle; viii) à l'augmentation des coûts liés à l'inflation pour les prestataires de services de TIC, et ix) à l'augmentation des coûts liés aux conférences.

20. Les "Coûts financiers" estimés pour 2024-2025 ont diminué de 2 millions de francs suisses, soit 80%, par rapport au programme de travail et budget pour 2022-2023. Cette diminution est due à la hausse des taux d'intérêt et à la diminution de la probabilité de paiement de taux d'intérêt négatifs sur la trésorerie d'exploitation de l'Organisation.

21. Les "Dépenses de fonctionnement" pour 2024-2025 affichent une augmentation de 4,1 millions de francs suisses, soit 7,9%, par rapport au programme de travail et budget pour 2022-2023. Cette augmentation est principalement due à une hausse des licences de logiciels, de l'appui audiovisuel pour les réunions et des services publics.

22. Le poste "Matériel et fournitures" pour 2024-2025 est resté stable par rapport au programme de travail et budget pour 2022-2023.

Dépenses de personnel

Méthodologie

23. Les dépenses de personnel pour l'exercice biennal 2024-2025 s'élèvent à 512,2 millions de francs suisses. Elles continuent d'être calculées sur la base des montants réels pour les postes occupés, augmentés selon des hypothèses de planification, ainsi qu'il est expliqué ci-après. Pour les postes vacants, un coût standard est appliqué.

24. Les montants réels reposent sur les derniers barèmes disponibles en matière de traitements et de rémunération considérée aux fins de la pension des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et des agents des services généraux, ainsi que sur les données existantes concernant les personnes à charge et sur les politiques et les prestations applicables à tous les autres avantages du personnel.

25. La méthode de calcul comporte plusieurs éléments de coût par niveau de poste, combinés afin d'obtenir une comptabilisation globale des ressources en personnel.

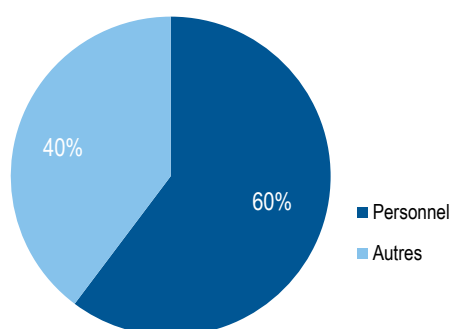
Hypothèses de planification

- En ce qui concerne les postes occupés, le calcul des traitements pour 2024-2025 tient compte des barèmes applicables de la CFPI et des avancements d'échelon, au prorata de l'exercice biennal 2024-2025. Le barème de la CFPI pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur s'applique à compter de janvier 2023; en ce qui concerne la catégorie des services généraux, le barème de septembre 2022 a été appliqué;
- Le taux de change et le coefficient d'ajustement de poste s'appliquent à compter de janvier 2023;
- Le taux de change dollar É.-U./franc suisse s'effectue selon un rapport 1:1,05 pour les rémunérations considérées aux fins de la pension. Le barème de la CFPI en matière de rémunération considérée aux fins de la pension pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur s'applique à compter de février 2022. En ce qui concerne la catégorie des services généraux, le barème de septembre 2022 a été appliqué. Une augmentation supplémentaire de 2,8% a été appliquée en prévision de nouvelles modifications du barème de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur au cours du prochain exercice biennal;

- En ce qui concerne les postes occupés, les avantages et les prestations applicables, y compris l'indemnité pour frais d'études et le congé dans les foyers, sont estimés par niveau de poste compte tenu des dernières informations provenant du système de paie;
- Les provisions relatives aux cotisations à l'assurance maladie ont été augmentées pour tenir compte de l'augmentation de 6,2% des primes d'assurance en 2022-2023, en plus de l'augmentation de 3,6% prévue dans le programme de travail et budget pour 2022-2023. Une nouvelle augmentation annuelle estimée à 8% en 2024-2025 a été appliquée;
- Treize postes créés en 2023 en application de la formule de flexibilité pour faire face à l'augmentation de la charge de travail dans le cadre des systèmes Madrid et de La Haye ont été intégrés aux niveaux de référence en 2024-2025. Le nombre total de postes s'élève à 1232. En outre, un certain nombre de nouveaux postes temporaires ont été créés pour faire face à l'augmentation de la charge de travail liée au perfectionnement des compétences et des connaissances, aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques, aux projets du Plan d'action pour le développement et aux conférences diplomatiques prévues;
- Un taux de vacance global de 4% a été appliqué au calcul global des postes afin de tenir compte des retards dans les recrutements;
- Après l'approbation des États membres en 2022, une provision de 10% a été constituée au titre de l'assurance maladie après la cessation de service pour les postes de durée déterminée; un taux de provisionnement pour cessation de service de 2% a été appliqué pour les fonctionnaires temporaires, ce dernier étant stable par rapport à 2022-2023;
- Les autres dépenses de personnel incluent les provisions budgétaires pour l'assurance accidents professionnels (900 000 francs suisses), les contributions à la caisse de retraite fermée (700 000 francs suisses), les frais de justice (400 000 francs suisses) et le programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI (1 152 000 francs suisses);
- Les provisions pour les reclassements s'élèvent à 4 millions de francs suisses dans la catégorie "Non affecté (Personnel)" pour la mise en œuvre des changements dans les grades des postes;
- Eu égard à l'expérience acquise en matière de télétravail, la provision pour dépenses relatives aux heures supplémentaires a été réduite à 0,5 million de francs suisses, dans la rubrique "Non affecté (Personnel)", contre 2 millions de francs suisses en 2022-2023.

26. Compte tenu des hypothèses de planification présentées ci-dessus, l'augmentation des dépenses de personnel pour 2024-2025 s'élève à 35,7 millions de francs suisses, soit 7,5%, par rapport au programme de travail et budget pour 2022-2023. La part des dépenses de personnel prévues dans le budget total est restée stable à 60% en 2024-2025 par rapport à 2022-2023.

Figure 3. Part des dépenses de personnel et autres dépenses en 2024-2025



Ressources allouées aux activités en faveur du développement et du Plan d'action pour le développement

27. Durant l'exercice biennal 2024-2025, l'Organisation continuera de renforcer la mise en œuvre des activités de l'OMPI axées sur le développement, conformément aux recommandations du Plan d'action de l'OMPI pour le développement¹³ et aux principes consacrés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Un aperçu des objectifs de développement durable (ODD) auxquels l'Organisation contribue figure dans l'annexe IX. Les ODD auxquels contribuent les secteurs sont indiqués dans les descriptifs des secteurs.

28. Les dépenses de développement pour l'exercice biennal 2024-2025 continuent de se fonder sur la définition révisée relative aux dépenses de développement approuvée par les États membres à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale de l'OMPI¹⁴. Les ressources sont qualifiées de "dépenses de développement" lorsqu'elles sont utilisées pour financer les activités axées sur le développement fournies par l'OMPI aux pays en développement, aux pays les moins avancés (PMA) et aux pays en transition sans que des ressources équivalentes soient mises à la disposition des pays développés.

29. La part totale du budget de l'Organisation en 2024-2025 consacrée au développement s'élève à 183,5 millions de francs suisses, soit 21,4%. Les renseignements détaillés concernant les dépenses de développement par programme en 2024-2025 figurent dans le tableau 7 ci-après. Les dépenses de développement par secteur en 2024-2025 par rapport à 2022-2023 et une ventilation des dépenses de développement en 2024-2025 par résultat escompté et par secteur figurent à l'annexe XI.

30. Un montant total de 3 millions de francs suisses a été spécialement affecté à la mise en œuvre des projets du Plan d'action pour le développement dans le budget 2024-2025 (voir le tableau 8 ci-dessous).

Tableau 7. Dépenses de développement en 2024-2025
(en milliers de francs suisses)

Secteur	Budget proposé pour 2024-2025		
	Budget	Projets du Plan d'action pour le développement	Total avec les projets du Plan d'action pour le développement
Brevets et technologie	11 275	-	11 275
Marques et dessins et modèles	13 445	197	13 643
Droit d'auteur et industries de la création	20 395	1 193	21 588
Développement régional et national	75 120	980	76 100
Infrastructure et plateformes	18 556	-	18 556
Enjeux et partenariats mondiaux	15 056	247	15 303
Écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation	26 560	425	26 985
TOTAL	180 406	3 043	183 449
Dépenses consacrées au développement en pourcentage du budget total			21,4%
Fonds fiduciaires ¹	37 585		

¹ Estimation du montant disponible pour le programme pendant l'exercice biennal 2024-2025.

¹³ <https://www.wipo.int/ip-development/fr/agenda/recommendations.html>.

¹⁴ La définition révisée relative aux dépenses de développement est disponible dans le document A/55/4.

Tableau 8. Projets relevant du Plan d'action pour le développement en 2024-2025
(en milliers de francs suisses)

Projets	Secteur	Budget proposé pour 2024-2025		
		Personnel	Autres	Total
Projet relatif à la propriété intellectuelle et au tourisme gastronomique au Pérou et dans d'autres pays en développement : promouvoir le développement du tourisme gastronomique au moyen de la propriété intellectuelle – Phase II ¹ .	BD	-	197	197
Développement de la filière musicale et des nouveaux modèles économiques de la musique au Burkina Faso et dans certains pays de la zone de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).	CCI	57	291	348
Promouvoir l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les industries de la création des pays en développement à l'ère du numérique.	CCI	-	377	377
Exploration de textes et de données à l'appui de la recherche et de l'innovation dans les universités et autres établissements axés sur la recherche ² .	CCI	-	468	468
Donner les moyens aux petites entreprises de se développer grâce à la propriété intellectuelle : élaborer des stratégies en faveur des indications géographiques ou des marques collectives après l'enregistrement.	RND	-	491	491
Réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles au moyen de l'innovation et de la propriété intellectuelle.	RND	-	459	459
Renforcement de l'utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels – Phase II.	RND	-	30	30
Élaboration de stratégies et d'outils pour lutter contre les atteintes en ligne au droit d'auteur sur le marché numérique africain ³ .	GCP	-	247	247
Systématisation des données statistiques et conception et mise en œuvre d'une méthode pour l'élaboration d'évaluations d'incidence sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle.	IE	-	425	425
Total		57	2 986	3 043

¹ Sous réserve de l'approbation du CDIP. Le budget total du projet s'élève à 489 200 francs suisses. Calendrier de mise en œuvre : 2024-2026.

² Sous réserve de l'approbation du CDIP. En partant de l'hypothèse que le calendrier de mise en œuvre est 2024-2025.

³ Sous réserve de l'approbation du CDIP. Le budget total du projet s'élève à 501 200 francs suisses. Calendrier de mise en œuvre : 2024-2026.

II. DONNÉES FINANCIÈRES ET RÉSULTATS – PAR SECTEUR

Brevets et technologie



Stratégies de mise en œuvre

Les organisations du monde entier opèrent constamment dans des environnements qui évoluent, marqués par une variété de bouleversements. À l'ère de l'innovation, la propriété intellectuelle est au cœur de l'activité de nombreuses entreprises. Les brevets en particulier présentent une opportunité en termes d'avantages par rapport à la concurrence, de partage de marchés, de concession de licences, de partenariats, d'investisseurs, etc. Malgré les incertitudes économiques dues à des politiques monétaires plus restrictives, les dépôts de brevets au niveau mondial devraient continuer d'augmenter au cours du prochain exercice biennal. Les technologies de l'information et les domaines biomédicaux demeureront en tête, avec un déclin des technologies de génie mécanique.

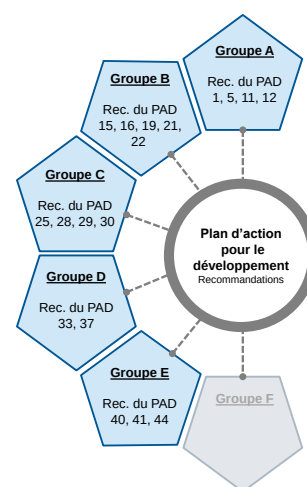
Dans ce contexte, le Secteur des brevets et de la technologie de l'OMPI a la responsabilité de plusieurs aspects de l'activité de l'OMPI.

Premièrement, une partie essentielle de son activité au titre du résultat escompté 2.1 du PSMT consiste à continuer d'élaborer des cadres de travail normatifs internationaux, équilibrés et efficaces, dans le domaine des brevets et d'autres aspects de la propriété intellectuelle liés à la technologie. Ce Secteur facilite la coopération internationale dans le cadre de trois traités de l'OMPI : le Traité de coopération en matière de brevets (PCT), le Traité sur le droit des brevets et le Traité de Budapest, en plus de la Convention de Paris car elle concerne également les brevets. Ce Secteur vient appuyer aussi les travaux de plusieurs organes de l'OMPI, notamment ceux du Comité permanent du droit des brevets (SCP) et de l'Assemblée de l'Union du PCT. Il appartient également à ce Secteur, au titre du résultat escompté 2.2, de rassembler les parties prenantes pour discuter de questions et difficultés naissantes posées au système mondial de brevet suite aux nouvelles tendances technologiques, culturelles, sociales et économiques.

Deuxièmement, au titre des résultats escomptés 3.1 et 3.2, le Secteur des brevets et de la technologie fournit un service essentiel à l'échelle mondiale pour la protection internationale des inventions via le PCT.

Troisièmement, au titre des résultats escomptés 4.1, 4.2 et 4.3, en apportant des conseils législatifs et de politique générale aux États membres de l'OMPI et aux offices nationaux de propriété intellectuelle, ce Secteur contribue à ce que les États membres utilisent les brevets et d'autres types de propriété intellectuelle liés à la technologie. Il apporte également un soutien et une assistance aux utilisateurs, ainsi qu'un appui en matière de formation et de renforcement des capacités pour les PMA, les pays en développement, les pays en transition et les pays développés.

En plus de ce qui précède, l'équipe chargée de la propriété intellectuelle et de la parité dans ce Secteur dirige la mise en œuvre du Plan d'action pour la propriété intellectuelle et la parité en travaillant horizontalement avec l'ensemble des Secteurs pour renforcer la collaboration et la communication et accroître ainsi les activités de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et la parité et les actions de sensibilisation sur ces sujets et pour répondre aux besoins et aux intérêts des États membres et d'autres parties prenantes. Dans ce domaine, l'équipe continuera à élaborer et à fournir aux États membres des conseils stratégiques pour la formulation des politiques et de la législation, qui seront examinés aux niveaux national et régional. Il est aussi important de recueillir et d'analyser des données ventilées par sexe. En travaillant étroitement avec le Département de l'économie et de l'analyse des données et avec le Secteur du développement régional et national, l'équipe renforcera le rôle de chef de file joué par l'OMPI dans la recherche et l'analyse des données en ce qui concerne le rôle des femmes dans le monde de la propriété intellectuelle et de l'innovation. En coordonnant des initiatives intersectorielles, l'équipe établira aussi de nouveaux partenariats et s'appuiera sur les collaborations externes existantes pour développer de nouveaux projets pilotes de renforcement durable des capacités et donner aux femmes l'opportunité de constituer des réseaux. L'OMPI, en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, est appelée à jouer un rôle dans le domaine de la propriété intellectuelle et de la parité homme-femmes en vue de construire un monde plus équitable. Le Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes et toute révision future de ce dernier, devraient bénéficier de l'attention et du soutien de l'ensemble de l'Organisation.



Droit des brevets et de la technologie

Pendant l'exercice biennal 2024-2025, dans le domaine du droit des brevets, le Secteur continuera de fournir en temps voulu des informations fiables pour le processus d'établissement de normes régi par les États membres, de manière à créer un environnement favorable à la participation et au dialogue entre les États membres. Il facilitera encore les discussions entre les États membres sur l'identification de nouvelles questions appelant une attention et des actions multilatérales, en prenant dûment en considération les changements intervenus dans le contexte technologique, économique et social général.

Le Secteur renforcera ses capacités afin d'appuyer le développement de systèmes équilibrés et efficaces de propriété intellectuelle dans les États membres, eu égard en particulier à l'écosystème mondial de l'innovation en pleine évolution. Pour ce faire, il encouragera encore la ratification et la mise en œuvre intégrale de la Convention de Paris, du Traité de Budapest et du Traité sur le droit des brevets en fournissant aux États membres des informations juridiques et pratiques ciblées. De plus, le Secteur définit plus précisément sa méthode visant à fournir des conseils législatifs et de politique générale aux pays bénéficiaires, prenant dûment en considération leurs priorités et leurs besoins spécifiques, les droits et obligations équilibrés inhérents au système de propriété intellectuelle et les différences entre les niveaux de développement des États membres. De tels services de conseils personnalisés seront apportés aux États membres à l'aide de méthodes mises à jour et d'une meilleure coordination avec d'autres Secteurs de l'OMPI.

Le Secteur continuera d'aborder le droit des brevets dans le contexte de mécanismes d'innovation et de transfert de connaissances de plus en plus complexes technologiquement et mondialisés. Il examinera plus avant comment d'autres droits de propriété intellectuelle tels que les modèles d'utilité et la protection des informations confidentielles contribuent à ces mécanismes, en s'attachant en particulier au rôle joué par les secrets d'affaires pour l'innovation et le transfert de savoir dans un environnement mondial en perpétuel changement. Le Secteur continuera aussi de dialoguer avec les États membres et les parties prenantes externes pour examiner, identifier et tenter de résoudre les questions actuelles liées notamment au rapport entre les brevets et les normes technologiques. Le Secteur continuera de fournir des informations exactes reposant sur des bases factuelles aidant les parties prenantes à prendre des décisions et à faire des choix en connaissance de cause concernant les brevets, grâce à une coopération renforcée avec d'autres secteurs de l'OMPI.

Traité de coopération en matière de brevets

S'agissant de l'administration du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), le Secteur recherchera de nouveaux moyens d'améliorer le système PCT tout en appliquant des mesures spécifiques déjà approuvées par les États membres. Des améliorations seront apportées aux caractéristiques existantes du système PCT afin d'augmenter son efficacité et de faire en sorte que le traitement effectué pendant la phase internationale vienne appuyer efficacement le traitement effectué pendant la phase nationale. À cet égard, le Secteur encouragera une coopération efficace entre les offices, les administrations internationales et le Bureau international, dans le but d'exploiter pleinement le potentiel qu'offrent les outils, les services et l'échange de données par voie électronique. Le Secteur continuera d'aider les administrations internationales à améliorer la qualité et le respect des délais en ce qui concerne les produits de leur travail, notamment en définissant des indicateurs de qualité et en réalisant des enquêtes sur la recherche et l'examen des demandes PCT menés en collaboration. Le dépôt et l'échange de données en texte intégral ou structurées dans des formats normalisés seront encouragés, permettant d'améliorer l'automatisation des validations ainsi que le traitement et la livraison de données normalisées de haute qualité aux déposants, aux offices désignés et aux utilisateurs d'information brevets. Par ailleurs, le Secteur appuiera et développera des services permettant au Bureau international, aux offices récepteurs et aux administrations chargées de la recherche internationale de procéder au traitement et à l'échange de données, ce qui assurera des résultats cohérents et de haute qualité en temps utile, obtenus avec des outils communs ou cohérents.

Conformément à son engagement en faveur d'une amélioration continue de la qualité, le Secteur continuera d'être à l'initiative de contacts avec les utilisateurs et les parties prenantes du PCT au travers d'enquêtes et d'autres actions d'information afin de recenser les besoins et les opportunités d'améliorer l'efficacité du PCT et l'expérience des clients du PCT. Ce Secteur continuera également de former les utilisateurs actuels et potentiels, notamment via des formations présentielles, des webinaires et des contenus vidéo. Pour renforcer l'expérience des clients, cette formation personnalisée comprendra par ailleurs le module PCT Prime et se présentera sous la forme de webinaires et de séminaires qui seront des formations complètes pour le renforcement des capacités à l'échelle mondiale, associant le PCT à de nouveaux sujets en collaboration avec d'autres Secteurs de l'Organisation.

Tandis que les activités de l'OMPI liées au PCT sont l'illustration d'une culture basée sur un service d'excellence à la clientèle, le PCT continue de viser encore davantage d'amélioration, notamment via le nouveau programme intersectoriel de transformation du service à la clientèle, qui assistera l'ensemble des services de l'OMPI pour améliorer leurs niveaux respectifs de service à la clientèle. En collaboration avec la Section de l'expérience client de l'OMPI, le PCT élaborera une stratégie de marketing renforcée qui lui permettra de fournir l'ensemble des avantages de nos services de propriété intellectuelle, notamment un service à la clientèle de premier ordre, aux parties prenantes actuelles et futures du PCT. En outre, le PCT continuera d'actualiser et de préciser les outils assurant l'interface avec les déposants tels que la plateforme ePCT, de manière à mieux répondre aux besoins et aux attentes de ses utilisateurs.

Le Secteur s'attachera également à renforcer l'assistance technique pour l'examen en phase nationale en développant et en organisant des formations sur mesure pour les offices de propriété intellectuelle de PMA, de pays en développement et de pays en transition, ces formations portant sur l'utilisation de produits d'examen provenant d'autres phases nationales. Le Secteur élaborera aussi des concepts et outils pour une gestion de la formation par l'examinateur sur la base des compétences et, en collaboration avec le Secteur du développement régional et national, il aidera les offices de PMA, de pays en développement et de pays en transition à mettre en œuvre ces concepts et ces outils.

Les efforts visant à transformer les services se poursuivront dans la mesure où un futur modèle organisationnel de premier ordre sera mis en place et élargi pour que le personnel évolue au-delà de ses fonctions actuelles de vérificateur des formalités des demandes PCT vers de nouvelles fonctions de fournisseurs de connaissances pour les utilisateurs PCT de l'OMPI. Notre but est toujours de soutenir davantage d'agents PCT évoluant vers des fonctions orientées vers l'extérieur où ils peuvent communiquer en amont avec les utilisateurs et proposer leurs compétences sur les avantages pratiques et les demandes du système international des brevets tout en agissant en connaissance de cause comme des ambassadeurs éclairés de la marque que représente l'OMPI. Cela n'aura aucune incidence sur l'accent mis par le personnel du PCT sur l'examen technique des brevets, qui est essentiel au bon fonctionnement du système du PCT. Parallèlement à cette transformation, le Secteur continuera à aligner les compétences du personnel sur les besoins, afin de prendre en considération la demande linguistique et géographique qui évolue et les progrès en matière de technologie. Pour améliorer la productivité et la qualité de service des opérations du PCT, des investissements seront réalisés dans le développement de systèmes intelligents pour les opérations du PCT tout en rationalisant les processus et en renforçant les compétences d'encadrement. Ces efforts combinés permettront à la division des opérations du PCT de maintenir les services existants de haute qualité du PCT tout en apportant une valeur ajoutée aux utilisateurs et en améliorant la productivité et l'efficacité de manière rentable.

En parallèle, le Secteur continuera d'appliquer des mesures de maîtrise des coûts pour la traduction : démarches d'achat en amont, adoption de nouvelles technologies et mise en place d'une nouvelle organisation du travail, et de renforcer la résilience et les niveaux de sécurité de l'infrastructure informatique sur laquelle reposent les systèmes d'information et les systèmes opérationnels du PCT.

Risques

Résultat escompté	Risque	Stratégie d'intervention	Risque résiduel visé
<i>Pilier stratégique n° 3</i>	<i>Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier</i>		
3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI. Niveau de risque accepté moyen	Diminution du nombre de dépôts de demandes selon le PCT, en termes absolus ou par rapport aux demandes déposées en vertu de la Convention de Paris.	Amélioration continue des services fournis dans la phase internationale selon le PCT et promotion du système auprès des utilisateurs actuels et potentiels.	Moyen Conforme au niveau de risque accepté.
3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI. Niveau de risque accepté faible	Baisse de la qualité des résultats des travaux au niveau international.	Encouragement continu du processus et de l'assurance de la qualité. Améliorations dans les offices nationaux, en particulier ceux qui agissent en tant qu'administrations internationales, et poursuite du renforcement des procédures de contrôle de la qualité au Bureau international.	Faible Conforme au niveau de risque accepté.

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
<i>Pilier stratégique n° 2</i>	<i>Rassembler et nouer des partenariats avec les parties prenantes pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle</i>		
2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.	Progrès accomplis dans la mise en œuvre des travaux convenus selon l'ordre du jour du comité.	Résumé par le président de la trente-cinquième session du SCP des questions de fond à l'ordre du jour à adopter par le comité.	Mise en œuvre des activités convenues selon l'ordre du jour du SCP.
<i>Pilier stratégique n° 3</i>	<i>Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier</i>		
3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI.	Degré de satisfaction des offices concernant les activités mondiales de coopération et d'assistance de l'OMPI mises en œuvre par le Bureau international.	Activités de coopération : 96% (enquête menée en 2020-2021). Activités en lien avec l'examen des demandes de brevet : 98% (enquête menée en 2020-2021).	≥ 90% satisfaits ou très satisfaits. ≥ 95% satisfaits ou très satisfaits.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI.	Degré de satisfaction des utilisateurs du système mondial de la propriété intellectuelle de l'OMPI à l'égard des services du Bureau international. Coût unitaire.	87% (enquête menée en 2020-2021). Traitement d'une demande : 546 francs suisses (2022).	≥ 90% satisfaits ou très satisfaits. Traitement d'une demande : 565 francs suisses.
<i>Pilier stratégique n° 4</i>	<i>Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable</i>		
4.1 Utilisation plus efficace d'un système de propriété intellectuelle équilibré au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.	Nombre de projets nationaux, sous-régionaux et régionaux, y compris les projets mis en œuvre selon des cadres de partenariat, qui ont apporté les avantages attendus ou franchi des étapes clés.	À déterminer.	4
4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.	Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits des conseils juridiques et de politique générale fournis.	88%	≥ 90% satisfaits ou très satisfaits.
4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.	Degré de satisfaction des participants des activités de formation et de renforcement des capacités sur le droit des brevets et les questions connexes.	88%	≥ 95% satisfaits ou très satisfaits.

Ressources

Brevets et technologie : Ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Budget proposé pour 2024-2025	Programme et budget pour 2022-2023	Budget 2022-2023 après virements
2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.	2 063	2 101	2 158
2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité.	4 298	3 487	3 781
3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI.	3 034	3 067	3 573
3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI.	193 975	213 418	209 120
4.1 Utilisation plus efficace d'un système de propriété intellectuelle équilibré au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.	4 052	3 824	3 477
4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.	2 785	1 824	2 287
4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.	3 830	2 653	2 374
Total	214 036	230 374	226 770

Brevets et technologie : Ressources par objet de dépense

(en milliers de francs suisses)

	Budget proposé pour 2024-2025	Programme et budget pour 2022-2023	Budget 2022-2023 après virements	Variation en 2024-2025 par rapport au programme et budget 2022-2023	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	126 744	132 859	126 356	(6 116)	-5%
Fonctionnaires temporaires	1 385	1 485	4 362	(101)	-7%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total A	128 128	134 345	130 718	(6 216)	-5%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	-	-	-	n.d.
Bourses de l'OMPI	3 767	3 751	3 965	16	0%
Sous-total	3 767	3 751	3 965	16	0%
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	1 456	1 704	1 050	(247)	-15%
Voyages de tiers	3 267	2 877	2 933	389	14%
Sous-total	4 723	4 581	3 983	142	3%
Services contractuels					
Conférences	923	966	820	(43)	-4%
Publications	-	37	18	(37)	-100%
Services contractuels de personnes	9 483	10 385	10 088	(902)	-9%
Autres services contractuels	66 372	73 821	75 379	(7 449)	-10%
Sous-total	76 778	85 209	86 306	(8 431)	-10%
Charges financières					
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Frais de fonctionnement					
Locaux et entretien	448	1 520	1 190	(1 072)	-70%
Communication	10	258	133	(248)	-96%
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	106	7	35	99	+100%
Services communs du système des Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	565	1 785	1 358	(1 220)	-68%
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	-	90	24	(90)	-100%
Fournitures	75	613	416	(539)	-88%
Sous-total	75	703	440	(629)	-89%
Total B	85 907	96 030	96 052	(10 122)	-11%
TOTAL	214 036	230 374	226 770	(16 339)	-7%

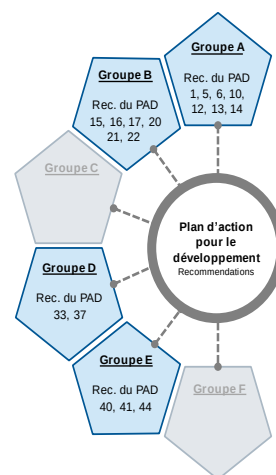
Marques et dessins et modèles



Stratégies de mise en œuvre

Les marques et les dessins et modèles apportent des avantages concurrentiels aux entreprises et permettent aux consommateurs d'exprimer leurs préférences sur le marché. Ils peuvent être à l'origine d'une position de force sur le marché et être un mécanisme important pour les entreprises souhaitant s'assurer des retours sur investissement à partir de leurs innovations. Les marques et les dessins et modèles sont accessibles à des entreprises de toute taille, dans tout pays quel que soit le niveau de développement. Ils peuvent profiter à des communautés qui ne pouvaient pas jusqu'à présent tirer parti de la propriété intellectuelle pour leur développement social, culturel et économique.

Les marques sont toujours et de loin la forme la plus fréquente de droits de propriété intellectuelle enregistrés, même si la valeur que représente les dessins et modèles industriels et les indications géographiques est de plus en plus reconnue. Ainsi, en 2021, les dépôts mondiaux de marques et de dessins et modèles industriels ont augmenté de 5,5% et de 9,2%, s'élevant respectivement à 18,1 millions et 1,5 million dans le monde, tandis que le potentiel que représentent les indications géographiques, en tant que catalyseur du développement durable collectif, est de plus en plus reconnu, en particulier dans les pays en développement. Cette même année, les dépôts de marques, de dessins et modèles et d'indications géographiques selon les systèmes de Madrid, de La Haye et de Lisbonne ont augmenté respectivement de 15%, 21% et 566%, et les stratégies de mise en œuvre continuent d'encourager une utilisation plus vaste et plus efficace de ces services mondiaux de propriété intellectuelle au titre du Résultat escompté 3.1, notamment en renforçant la productivité et la qualité du service (résultat escompté 3.2). Les stratégies de mise en œuvre visent également à élaborer un cadre normatif international, équilibré et efficace, pour les marques, les dessins et modèles et les indications géographiques (résultat escompté 2.1) et à rassembler la communauté internationale pour faire face en amont aux problèmes et aux défis de politique générale émergents (résultat escompté 2.2). Ces stratégies comprendront aussi des projets destinés à des groupes de parties prenantes souhaitant conserver des actifs incorporels de valeur (résultat escompté 4.3).



Le Secteur des marques et des dessins et modèles a la responsabilité de plusieurs aspects de l'activité de l'OMPI.

Premièrement, une partie essentielle de cette activité au titre du résultat escompté 2.1 du PSMT consiste à faciliter l'élaboration de cadres de travail normatifs internationaux, équilibrés et efficaces, dans le domaine des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques. Il favorise également la coopération internationale dans le cadre de plusieurs traités de l'OMPI : Convention de Paris, Traité de Singapour sur le droit des marques, Traité sur le droit des marques, Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels et Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques. D'autre part, au titre des résultats escomptés 2.1, 3.1 et 3.2, ce Secteur vient appuyer les travaux du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, des assemblées de l'Union de Madrid, de l'Union de La Haye et de l'Union de Lisbonne et de l'Assemblée du Traité de Singapour.

Deuxièmement, au titre des résultats escomptés 3.1 et 3.2 du PSMT, le Secteur fournit également des services essentiels de propriété intellectuelle à l'échelle mondiale pour la protection internationale des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques via les systèmes de Madrid, de La Haye et de Lisbonne. Troisièmement, au titre du résultat escompté 4.2, en apportant des conseils législatifs et de politique générale aux États membres de l'OMPI et aux offices nationaux de propriété intellectuelle, ce Secteur contribue à ce que les États membres utilisent les marques, les dessins et modèles industriels et les indications géographiques. À cela s'ajoutent des activités de soutien et d'assistance aux utilisateurs ainsi que des activités et projets en matière de formation, de renforcement des capacités et d'assistance technique pour les PMA, les pays en développement, les pays en transition et les pays développés, au titre des résultats escomptés 3.1, 4.1 et 4.3.

Droit des marques et des dessins et modèles

Pendant l'exercice biennal 2024-2025, le Secteur des marques et des dessins et modèles continuera de faciliter l'élaboration d'un cadre normatif international, équilibré et efficace et de lois et politiques sur les dessins et modèles industriels et les indications géographiques. Pour ce faire, le Secteur rassemblera la communauté internationale en vue de faire face en amont aux problèmes et aux défis de politique générale émergents au niveau mondial concernant les

marques et les dessins et modèles et, lorsque ce sera possible, de promouvoir une meilleure cohérence sur le plan pratique. Le Secteur s'attachera en particulier à :

- organiser une conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles; conformément à une décision de l'Assemblée générale de l'OMPI, cette conférence diplomatique aura lieu avant fin 2024 et éventuellement dans un État membre intéressé; la conférence diplomatique pourra conclure un travail de longue haleine sur un nouvel accord multilatéral relatif aux dessins et modèles industriels; en particulier, ce traité simplifierait les procédures d'enregistrement des dessins et modèles parmi les États membres, permettant aux créateurs de dessins et modèles d'obtenir une protection de leurs créations dans plusieurs pays plus facilement et à moindres coûts; cela contribuera à la l'élaboration d'un cadre normatif international, équilibré et efficace, pour les dessins et modèles (résultat escompté 2.1); le Secteur continuera par ailleurs d'organiser des sessions régulières du SCT sous la forme qui sera appropriée (physique, hybride ou virtuelle) et de mener un travail interne aux sessions visant à faciliter un échange ouvert sur des points saillants en matière de droit et de politique générale des marques et des dessins et modèles donnant lieu à des conclusions qui seront acceptées par les États membres, faisant face ainsi en amont aux problèmes et aux défis de politique générale émergents au niveau mondial concernant les marques et les dessins et modèles (résultat escompté 2.2);
- organiser, en collaboration avec un État membre intéressé, une édition du *Colloque mondial de l'OMPI sur les indications géographiques*, contribuant ainsi à l'élaboration d'un écosystème de la propriété intellectuelle, efficace et équilibré, dans les États membres (résultat escompté 4.2);
- poursuivre l'élargissement de la portée géographique du Traité de Singapour sur le droit des marques, développant ainsi le cadre juridique international pour la simplification des procédures d'enregistrement des marques (résultat escompté 2.1).

En ce qui concerne la protection des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales, le Secteur continuera de veiller à administrer efficacement les procédures de communication au titre de l'article 6ter de la Convention de Paris et de développer activement les capacités de front et back-office de la base de données article 6ter Express, contribuant à l'amélioration de sa productivité et de la qualité du service (résultat escompté 3.2).

Le Secteur continuera de traiter du droit et de la politique des marques et des dessins et modèles dans le cadre de l'environnement économique et technologique d'aujourd'hui en perpétuelle évolution concernant les biens de consommation et dans le but de rendre cette forme de propriété intellectuelle accessible à un éventail d'utilisateurs le plus large possible. Le Secteur continuera également d'insister sur des approches équilibrées sur le plan des considérations géographiques et de la matière traitée et continuera d'intégrer l'égalité des sexes dans toutes les activités. En outre, le Secteur fournira aux pays des conseils législatifs et de politique générale spécifiques, équilibrés et axés sur la demande, en communiquant et en collaborant étroitement avec les États membres, compte tenu des priorités identifiées dans leurs stratégies nationales de propriété intellectuelle et en veillant à ce que ces conseils répondent entièrement à leurs besoins (résultat escompté 4.2). D'autre part, le Secteur mettra en œuvre des projets au niveau d'un ou de plusieurs États membres visant à accroître leurs connaissances et leurs compétences en matière de propriété intellectuelle (résultats escomptés 4.1 et 4.3).

Système de Madrid

Le programme de travail concernant le système de Madrid pour le prochain exercice biennal se concentrera en particulier sur les aspects suivants :

- promouvoir l'augmentation du nombre de membres du système de Madrid et favoriser l'adhésion d'États ayant manifesté le désir de devenir membres du système (résultat escompté 3.1);
- accroître l'utilisation du système de Madrid dans le monde entier, en particulier parmi les petites et moyennes entreprises (PME) et sur les marchés émergents, grâce à la mise en œuvre d'une approche marketing et promotionnelle stratégique, prenant en considération les différents profils des clients sur la base d'études de marché, d'analyses de données et de campagnes et d'activités ciblées, y compris sous forme numérique (résultat escompté 3.1);
- dans le cadre de la stratégie globale de l'Organisation, transformer l'expérience client du système de Madrid au Bureau international en innovant et en améliorant les services du système de Madrid fournis aux utilisateurs et aux offices, notamment par le déploiement progressif d'une nouvelle plateforme informatique pour le système de Madrid (résultats escomptés 3.1 et 3.2);
- faire en sorte que le système de Madrid soit plus simple, plus accessible et plus cohérent, en collaboration avec les offices membres, notamment dans le cadre des réunions annuelles du Groupe de travail sur le développement du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et de la

Table ronde du Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid (résultats escomptés 3.1 et 3.2).

Système de La Haye

Le prochain exercice biennal visera notamment à renforcer le Service d'enregistrement de La Haye et à étendre le système de La Haye pour lui donner une dimension véritablement mondiale, en s'attachant en particulier à :

- promouvoir activement le système afin d'élargir sa couverture géographique et son utilisation en apportant un soutien spécifique aux parties contractantes potentielles et à leurs offices tout en le proposant également à ceux qui pourraient faire une différence, en synergie avec d'autres domaines de l'OMPI (résultat escompté 3.1);
- améliorer la convivialité du système en élaborant, à l'intention des déposants, des supports d'information et d'orientation prenant en considération les effets d'une extension du système (résultats escomptés 3.1 et 3.2);
- continuer d'investir dans une structure administrative optimale et dans la mise au point de solutions informatiques afin de garantir des services conformes à l'état de la technique aux utilisateurs et aux offices des membres (résultat escompté 3.2);
- améliorer l'expérience client grâce à des services réactifs d'aide à la clientèle (résultats escomptés 3.1 et 3.2);
- assurer une évolution équilibrée du cadre juridique et du barème des taxes parallèlement à la modernisation de l'environnement informatique dans le cadre des réunions annuelles du Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye (résultats escomptés 3.1 et 3.2).

Système de Lisbonne

Étendre le système de Lisbonne pour qu'il devienne un système véritablement mondial nécessitera d'apporter un soutien spécifique aux parties contractantes potentielles, aux autorités compétentes de ces parties et aux utilisateurs éventuels du système, tout en mettant l'accent sur les possibilités d'une protection pour les indications géographiques, dans le cadre par exemple d'un système *sui generis* ou du système de marques. Les initiatives prévues pour le prochain exercice biennal seront notamment les suivantes :

- promouvoir activement le système de Lisbonne, y compris l'Acte de Genève, afin d'étendre sa couverture géographique et d'accroître son utilisation, tout en le proposant également à des parties susceptibles de faire une différence, en synergie avec d'autres domaines de l'OMPI (résultat escompté 3.1);
- fournir une assistance technique et juridique axée sur la demande aux États membres de l'OMPI et à des organisations intergouvernementales, en particulier aux producteurs locaux et aux communautés de pays en développement et de PMA, intéressés par une adhésion au système de Lisbonne et par une utilisation de ce système (résultat escompté 3.1);
- poursuivre le processus de modernisation et de simplification du cadre réglementaire du système de Lisbonne parallèlement à la modernisation de l'écosystème informatique, dans le cadre des sessions du Groupe de travail sur le développement juridique du système de Lisbonne (résultat escompté 3.2);
- pour fournir des services conformes à l'état de la technique aux autorités compétentes et aux utilisateurs du système de Lisbonne, les priorités de l'exercice biennal 2024-2025 consisteront à s'assurer de ne pas prendre de retards, de déployer intégralement les fonctionnalités de la nouvelle plateforme informatique (*eLisbon*), de faire en sorte que les autorités compétentes utilisent davantage la plateforme informatique et de renforcer la gestion administrative du système, avec notamment une amélioration continue du système de traitement informatique (résultat escompté 3.2);
- améliorer la convivialité du système grâce à des services réactifs d'aide à la clientèle, à la formation et à l'élaboration de supports d'information et d'orientation destinés aux autorités compétentes et aux utilisateurs (résultat escompté 3.2).

Risques

Résultat escompté	Risque	Stratégie d'intervention	Risque résiduel visé
<i>Pilier stratégique n° 3</i>	<i>Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier</i>		
3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI. Niveau de risque accepté moyen	Les systèmes de Madrid, de La Haye et de Lisbonne ne développent pas pleinement leur potentiel pendant l'exercice biennal en termes de couverture géographique, d'utilisation par des déposants potentiels et de services fournis par le Bureau international.	Prendre des mesures en amont en faveur de tout pays intéressé par une adhésion aux systèmes, redéfinir les activités promotionnelles et de marketing, notamment en s'appuyant davantage sur les partenaires pour définir et promouvoir ces systèmes, s'attacher davantage à obtenir des retours des clients, à numériser et à simplifier les processus et les services du Bureau international.	Moyen Conforme au niveau de risque accepté.

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
<i>Pilier stratégique n° 2</i>	<i>Rassembler et nouer des partenariats avec les parties prenantes pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle</i>		
2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.	Progrès accomplis dans la mise en œuvre des travaux convenus selon l'ordre du jour du comité.	Travaux du SCT mis en œuvre conformément à l'ordre du jour convenu du SCT/45 et du SCT/46.	Mise en œuvre des activités convenues selon l'ordre du jour du SCT.
<i>Pilier stratégique n° 3</i>	<i>Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier</i>		
3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI.	Nombre total de membres.	Système de Madrid (fin 2022) : 113 parties contractantes.	6 membres supplémentaires (3 par an).
		Système de La Haye (fin 2022) : 69 parties contractantes à l'Acte de Genève (1999); 34 parties contractantes à l'Acte de La Haye (1960).	5 membres supplémentaires à l'Acte de Genève (1999); aucun membre supplémentaire à l'Acte de La Haye (1960).
		Système de Lisbonne (fin 2022) : 16 parties contractantes à l'Acte de Genève (2015); 30 parties contractantes aux Actes de l'Arrangement de Lisbonne (1958 et 1967).	6 membres supplémentaires à l'Acte de Genève (2015); aucun membre supplémentaire aux Actes de l'Arrangement de Lisbonne (1958 et 1967).
	Taux de dépôt.	Demandes selon le système de Madrid : 69 000.	2024 : 72 900; 2025 : 75 000.
		Demandes selon le système de La Haye : 7977.	2024 : 9970; 2025 : 10 840.
		Demandes internationales selon le système de Lisbonne : 31.	80 par an (160 demandes pour 2024-2025).
	Renouvellements.	Système de Madrid : 38 265.	2024 : 38 400; 2025 : 40 400.
		Système de La Haye : 5284.	2024 : 5570; 2025 : 6280.
	Degré de satisfaction des utilisateurs du système mondial de la propriété intellectuelle de l'OMPI à l'égard des services du Bureau international.	Système de Madrid : 78% (enquête menée en 2020-2021).	≥ 85% satisfaits ou très satisfaits.
		Système de La Haye : 82% (enquête menée en 2020-2021).	≥ 85% satisfaits ou très satisfaits.
3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI.	Coût unitaire.	Système de Madrid – nouvel enregistrement/renouvellement d'enregistrement : 562 francs suisses.	Système de Madrid – nouvel enregistrement/renouvellement d'enregistrement : 576 francs suisses.
		Système de La Haye : dessin ou modèle nouveau/renouvelé : 455 francs suisses.	Système de Madrid – nouvel enregistrement/renouvellement d'enregistrement : 390 francs suisses.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
<i>Pilier stratégique n° 4</i>	<i>Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable</i>		
4.1 Utilisation plus efficace d'un système de propriété intellectuelle équilibré au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.	Nombre de projets nationaux, sous-régionaux et régionaux, y compris les projets mis en œuvre dans le cadre de partenariats, dont les avantages escomptés ont été atteints ou qui ont franchi des étapes importante.	n.d.	2
4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.	Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits des conseils juridiques et de politique générale fournis.	100%	≥ 90% satisfaits ou très satisfaits.
4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.	Degré de satisfaction des participants aux activités de formation et de renforcement des capacités en matière de marques, de dessins et modèles industriels et d'indications géographiques.	97%	≥ 90% satisfaits ou très satisfaits.

Ressources

Marques et dessins et modèles : Ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Budget proposé pour 2024-2025	Programme et budget pour 2022-2023	Budget 2022-2023 après virements
2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.	4 161	2 440	2 575
3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI.	14 350	13 324	12 714
3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI.	58 074	61 877	62 614
4.1 Utilisation plus efficace d'un système de propriété intellectuelle équilibré au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.	675	-	199
4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.	730	1 069	1 176
4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.	1 240	1 521	1 632
4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.	-	200	42
Total	79 230	80 430	80 951

Marques et dessins et modèles : Ressources par objet de dépense

(en milliers de francs suisses)

	Budget proposé pour 2024-2025	Programme et budget pour 2022-2023	Budget 2022-2023 après virements	Variation en 2024-2025 par rapport au programme et budget 2022-2023	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	58 488	57 731	56 111	758	1%
Fonctionnaires temporaires	1 193	2 004	2 360	(811)	-40%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total A	59 682	59 735	58 470	(54)	0%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	132	143	52	(11)	-8%
Bourses de l'OMPI	4 208	3 430	3 851	778	23%
Sous-total	4 340	3 573	3 903	767	21%
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	1 030	1 035	609	(5)	0%
Voyages de tiers	2 912	2 095	1 972	817	39%
Sous-total	3 941	3 130	2 582	812	26%
Services contractuels					
Conférences	1 305	1 065	1 075	240	23%
Publications	-	35	20	(35)	-100%
Services contractuels de personnes	1 701	1 482	1 462	219	15%
Autres services contractuels	7 282	10 391	12 569	(3 108)	-30%
Sous-total	10 288	12 973	15 125	(2 684)	-21%
Charges financières	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Frais de fonctionnement					
Locaux et entretien	-	-	47	-	n.d.
Communication	600	770	560	(170)	-22%
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	309	210	214	99	47%
Services communs du système des Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	909	980	821	(71)	-7%
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	14	-	13	14	n.d.
Fournitures	56	40	37	16	40%
Sous-total	70	40	50	30	75%
Total B	19 548	20 695	22 481	(1 147)	-6%
TOTAL	79 230	80 430	80 951	(1 200)	-1%
dont					
Projet relatif au Plan d'action pour le développement	197				

Ressources au titre de fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme résultat

(en milliers de francs suisses)

Fonds fiduciaire	Solde au 31 décembre 2022	Estimation des contributions pour 2023	Estimation des dépenses fin 2023	Solde escompté fin 2023	Contributions prévues pour 2024-2025	Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2024-2025
Chine	557	279	223	614	558	1 172
Chine (HR)	411	833	567	676	1 665	2 342
Total	968	1 112	789	1 290	2 223	3 514

Droit d'auteur et industries de la création



Stratégies de mise en œuvre

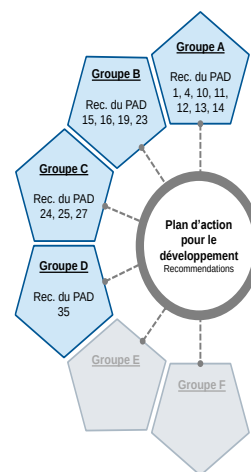
L'économie de la création s'est imposée comme élément essentiel du développement durable. De plus en plus, les pays adoptent des modèles de croissance fondés sur la créativité. Le droit d'auteur et les droits connexes demeurent un mécanisme clé pour valoriser financièrement la créativité et assurer une répartition juste des recettes aux parties prenantes à la chaîne de valeur, en particulier dans l'objectif d'accroître la numérisation dans ce secteur. Les études soutenues par l'OMPI indiquent que les industries de la création génèrent 5,54% du PIB mondial et représentent 5,87% des emplois dans le monde. Elles sont associées de manière positive à la compétitivité, à la capacité à innover, à l'efficacité des services publics, à un pouvoir d'influence discret et à une croissance réelle du PIB. Pour être plus performantes dans l'environnement numérique, les industries de la création doivent s'inscrire dans un cadre rigoureux et équilibré en matière de droit d'auteur, accompagné de politiques adéquates. Ces conditions assureront la croissance et la diversité des créations et contribueront au développement économique, social et culturel.

Dans ce contexte, le Secteur du droit d'auteur et des industries de la création a la responsabilité de plusieurs aspects de l'activité de l'OMPI.

Premièrement, ce Secteur contribue à l'élaboration de cadres normatifs internationaux, équilibrés et efficaces, dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes, selon le pilier stratégique n° 2 du PSMT. Il facilite la coopération internationale dans le cadre des traités de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits connexes, en particulier des traités Internet (Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur [WCT] et Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes [WPPT]), du Traité de Beijing et du Traité de Marrakech. Il vient appuyer aussi les travaux du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR). Dans le cadre de ces travaux, il rassemble les États membres, les créateurs et les parties prenantes au droit d'auteur, où qu'ils se trouvent, pour discuter de l'avenir de l'écosystème mondial du droit d'auteur.

Deuxièmement, conformément au pilier stratégique n° 4 du PSMT, ce Secteur favorise l'élaboration d'écosystèmes créatifs viables dans les États membres en apportant des conseils législatifs et des conseils sur la politique générale, la réglementation, l'infrastructure et la gestion aux États membres de l'OMPI et aux autorités nationales chargées du droit d'auteur. Il contribue à l'utilisation du droit d'auteur et des droits connexes comme outil de croissance et de développement durable, encourageant un accroissement des connaissances et des compétences en matière de droit d'auteur et de droits connexes dans tous les États membres, avec des activités de formation et de renforcement des capacités spécialement adaptées aux pays en développement et aux PMA. Ce Secteur encourage les jeunes créateurs et les femmes créatrices, les jeunes entreprises, les PME, les institutions chargées de la préservation du patrimoine culturel, les établissements d'enseignement et les instituts de recherche et les athlètes ainsi que les communautés à tirer parti du droit d'auteur et des droits connexes, notamment par son soutien à des organisations de gestion collective et à des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés.

Troisièmement, le Secteur répond au résultat escompté 1.1 du PSMT dans la mesure où il s'adresse au public du monde entier pour expliquer comment la propriété intellectuelle peut améliorer la qualité de la vie de tous et partout. Il utilisera une communication et un dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître ce potentiel, notamment via le site Web et les publications de l'OMPI, en optimisant le moteur de recherche et en faisant la promotion de ce moteur de recherche. Cette action de sensibilisation s'appuiera également sur le Programme mondial d'attribution de prix de l'OMPI, comprenant notamment les "WIPO Global IP Awards" mis en place récemment par l'OMPI.



Législation sur le droit d'auteur

Le domaine de la législation sur le droit d'auteur conduit le travail de fond de l'Organisation pour façonner l'écosystème mondial du droit d'auteur et des droits connexes en aidant les États membres à adhérer aux traités de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits connexes et à mettre à jour leurs lois sur le droit d'auteur ainsi que leurs cadres juridiques et de politique générale pour faciliter une totale participation au marché créatif mondial. Les initiatives spécifiques prévues pour le prochain exercice biennal sont notamment les suivantes :

- faciliter les discussions au sein du SCCR sur des questions de fond inscrites à l'ordre du jour du SCCR et sur des questions émergentes en rapport avec le droit d'auteur, y compris les exceptions et limitations;

- aider les États membres à adhérer aux traités sur le droit d'auteur et à les mettre en œuvre, en particulier les traités Internet (WCT et WPPT), le Traité de Beijing et le Traité de Marrakech;
- mettre en place les moyens constructifs nécessaires pour que le SCCR ne soit pas seulement un forum de discussion sur l'établissement de normes mais un lieu où examiner des solutions juridiques non conventionnelles/non contraignantes;
- fournir des conseils d'ordre législatif aux États membres pour mettre à jour et adopter des législations nationales équilibrées et efficaces qui soient cohérentes avec les traités de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits connexes, y compris les exceptions et limitations;
- élaborer des boîtes à outils destinées à faciliter le travail des institutions culturelles, établissements d'enseignement et instituts de recherche et à accompagner leurs activités numériques et transfrontières.

Développement du droit d'auteur

Le domaine du développement du droit d'auteur favorise la participation de pays en développement et de PMA à l'écosystème du droit d'auteur afin qu'ils puissent tirer une plus grande valeur économique de leurs œuvres et industries culturelles et d'autres œuvres et industries de la création. Il s'agit pour cela de renforcer les capacités sur les aspects techniques, juridiques et de politique générale et de développer les capacités et les compétences correspondantes aux niveaux national, régional et interrégional, grâce notamment à des projets financés par des donateurs dans le cadre d'arrangements en matière de fonds fiduciaires. Les initiatives spécifiques prévues pour le prochain exercice biennal sont notamment les suivantes :

- aider les bureaux nationaux de droit d'auteur et autres organismes publics compétents à établir des politiques et des plans stratégiques liés au droit d'auteur et à mettre en œuvre ces stratégies et politiques, le but étant d'apporter ainsi un soutien aux États membres afin qu'ils utilisent plus efficacement l'écosystème du droit d'auteur pour atteindre leurs objectifs de développement;
- aller au-delà du soutien apporté aux gouvernements pour renforcer l'engagement et aider les entreprises, en particulier les PME, les communautés et les créateurs individuels à utiliser le droit d'auteur comme un outil de croissance et de développement, en élargissant les compétences et les capacités tant au niveau institutionnel qu'au niveau individuel;
- concevoir et réaliser des programmes, projets et outils d'assistance technique créatifs, sur mesure, axés sur le pays et sur le secteur, pour donner aux créateurs, aux organismes culturels et aux entreprises créatrices, ainsi qu'à d'autres parties prenantes à la chaîne de valeur telles que les jeunes et les femmes, les moyens nécessaires de tirer parti du droit d'auteur efficacement et de manière concluante.

Gestion du droit d'auteur

Le domaine de la gestion du droit d'auteur aide les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers de manière à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable. Pour ce faire, il assure une gestion et une infrastructure solides du droit d'auteur, notamment pour une gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes et grâce à la solution informatique WIPO Connect destinée aux organisations de gestion collective et à des partenariats public-privé novateurs, ciblés sur les particuliers avec le Consortium pour des livres accessibles (ABC) et le Consortium de l'OMPI pour les créateurs. L'activité qui sera menée pendant le prochain exercice biennal se concentrera notamment sur les aspects suivants :

- fournir des conseils juridiques et techniques aux États membres et aux organisations de gestion collective sur les lois, réglementations et infrastructures relatives à la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, contribuant à l'élaboration d'écosystèmes créatifs, équilibrés et efficaces dans le monde entier;
- développer et déployer WIPO Connect, fournir des outils, des informations et une assistance pour développer des marchés locaux et accéder au marché mondial du contenu créatif, afin qu'un plus grand nombre de particuliers et d'entreprises reçoivent une rémunération ou un contenu sous licence, tout en facilitant le transfert de connaissances;
- étendre l'utilisation du Service mondial d'échange de livres de l'ABC en permettant de découvrir et d'accéder à plus de titres sous des formats accessibles, dans le plus de langues possible, pour que davantage de personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés puissent accéder à des publications éducatives et autres;
- mettre au point la plateforme du Consortium de l'OMPI pour les créateurs en partenariat avec des entités du secteur public et du secteur privé, solution innovante pour faire mieux connaître les droits des créateurs et les pratiques en vigueur à cet égard; en s'assurant que tous les créateurs soient reconnus et rémunérés équitablement, quelles que soient leurs conditions géographiques, culturelles ou économiques, cette plateforme contribuera à une augmentation du nombre d'innovateurs, de créateurs et de PME pouvant ainsi tirer profit de la propriété intellectuelle.

Information et communication numérique

Les initiatives d'information et de communication numérique visent à appuyer le développement et la distribution numérique de contenus générateurs d'inspiration à propos de ce que peut apporter la propriété intellectuelle pour améliorer la qualité de la vie pour tous et partout. Cela sera réalisé grâce à une communication efficace sur tous les aspects de la propriété intellectuelle et de l'activité de l'OMPI, pour tous les publics, avec une identité visuelle cohérente, via différents canaux :

- attention focalisée sur le client : se recentrer sur une marque unique pour une OMPI unique; donner une image universelle et unifier l'ensemble de notre présence en ligne; changer le ton de notre site Web en utilisant un langage clair et convivial; réduire le nombre de clics nécessaires pour parvenir à nos services en ligne;
- accroître la portée et l'impact de nos activités de communication numérique; fournir des contenus générateurs d'inspiration et bien étudiés pour le site Web, travaux publiés, expositions virtuelles et campagne pour la Journée mondiale de la propriété intellectuelle; s'assurer que nos contenus atteignent le plus large public en optimisant le moteur de recherche et en faisant la promotion; fournir à plusieurs plateformes des contenus proposés en premier lieu en ligne, de manière plus efficace, via une nouvelle plateforme de publication numérique;
- donner plus d'autonomie à notre personnel et améliorer son environnement de travail : mettre en place un nouvel Intranet avec des fonctionnalités améliorées et une capacité de recherche efficace;
- renforcer les compétences dans les États membres sur la méthodologie permettant de rassembler et d'analyser les données sur les industries de la création; apporter une valeur ajoutée dans le monde en présentant ces données dans des présentations/rapports/publications adéquats, mettant en avant les données économiques relatives aux industries de la création.

Programme mondial d'attribution de prix de l'OMPI

Le Programme mondial d'attribution de prix de l'OMPI favorise l'utilisation de la propriété intellectuelle en tant qu'outil de croissance et de développement durable en encourageant et en récompensant des innovateurs et des créateurs. Il comprend principalement l'élément appelé "Global IP Awards" pour l'innovation et la créativité, qui prévoit un concours mondial ouvert aux PME avec un jury international et récompensant les lauréats par une campagne promotionnelle internationale et un programme de mentorat personnalisé pour leur faciliter l'accès à des mécanismes financiers et à des partenariats commerciaux. Le Programme envisagera également, pour les prochaines éditions, des prix sur d'autres thèmes, par exemple pour les femmes et les jeunes. Le Programme s'attache aussi à décerner des prix au niveau national.

Risques

Résultat escompté	Risque	Stratégie d'intervention	Risque résiduel visé
<i>Pilier stratégique n° 4</i>	<i>Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable</i>		
4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres. Niveau de risque accepté moyen	Les incertitudes de la situation internationale risquent de ralentir ou d'avoir une incidence sur les efforts déployés par les États membres pour continuer de renforcer et de sécuriser le cadre mondial du droit d'auteur dans le but de soutenir le développement d'industries de la création florissantes.	L'OMPI développera de nouveaux outils et de nouveaux projets ou programmes pour démontrer le potentiel et l'importance du secteur des industries de la création et de la propriété intellectuelle afin de relancer la croissance économique et de renforcer la résilience culturelle et sociale.	Moyen Conforme au niveau de risque accepté.
4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle. Niveau de risque accepté élevé	Le Consortium de l'OMPI pour les créateurs a été conçu comme un partenariat public-privé. Les contributions volontaires risquent de ne pas suffire pour financer le projet comme prévu.	L'OMPI continuera de démontrer la valeur du projet aux pouvoirs publics, au secteur privé, aux fondations et à d'autres donateurs potentiels et, si nécessaire, de réexaminer la feuille de route, la portée, le modèle de financement et la structure de gouvernance du projet.	Élevé Conforme au niveau de risque accepté.

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
<i>Pilier stratégique n° 1</i>	<i>S'adresser au public du monde entier pour expliquer comment la propriété intellectuelle peut améliorer la qualité de la vie de tous et partout</i>		
1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout.	Nombre de visiteurs uniques du site Web de l'OMPI et des sites Web des bureaux extérieurs.	13 437 518 (2022)	Hausse de 20% (exercice biennal).
	Nombre de visiteurs uniques ayant téléchargé des publications de l'OMPI.	À déterminer.	Hausse de 20% (exercice biennal).
<i>Pilier stratégique n° 2</i>	<i>Rassembler et nouer des partenariats avec les parties prenantes pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle</i>		
2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.	Progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités convenues selon l'ordre du jour du comité.	Résumé de la quarante-deuxième session du SCCR par le président, présentant l'avancement des points à l'ordre du jour comme convenu par le comité.	Mise en œuvre des activités convenues selon l'ordre du jour du SCCR.
<i>Pilier stratégique n° 4</i>	<i>Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable</i>		
4.1 Utilisation plus efficace d'un système de propriété intellectuelle équilibré au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.	Nombre de projets nationaux, sous-régionaux et régionaux, y compris les projets mis en œuvre dans le cadre de partenariats, dont les avantages escomptés ont été atteints ou qui ont franchi des étapes importantes.	4	8 supplémentaires.
4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.	Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits des conseils juridiques et de politique générale fournis.	100%	≥ 90% satisfaits ou très satisfaits.
4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.	Degré de satisfaction des participants aux programmes de l'OMPI en matière de formation et de développement des compétences.	À déterminer.	≥ 85% satisfaits ou très satisfaits.
4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.	Nombre d'organisations de gestion collective de pays en développement et de PMA utilisant WIPO Connect.	35 organisations de gestion collective pour 41 classes de création.	76 organisations de gestion collective pour 100 classes de création.
	ABC : nombre de titres accessibles fournis à des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés.	667 135 (fin 2022)	Hausse de 35% (pour l'exercice biennal)
	Nombre de créateurs utilisant la plateforme du Consortium de l'OMPI pour les créateurs.	n.d.	À déterminer.

Ressources

Droit d'auteur et industries de la création : Ressources par objet de dépense (en milliers de francs suisses)

	Budget proposé pour 2024-2025	Programme et budget pour 2022-2023	Budget 2022-2023 après virements	Variation en 2024-2025 par rapport au programme et budget 2022-2023	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	18 540	17 397	16 628	1 144	7%
Fonctionnaires temporaires	1 359	956	1 797	403	42%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total A	19 899	18 352	18 426	1 546	8%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	47	285	122	(238)	-84%
Bourses de l'OMPI	1 220	582	816	637	+100%
Sous-total	1 266	867	938	399	46%
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	807	706	578	101	14%
Voyages de tiers	1 134	1 398	1 424	(264)	-19%
Sous-total	1 941	2 104	2 002	(163)	-8%
Services contractuels					
Conférences	687	130	337	557	+100%
Publications	-	-	-	-	n.d.
Services contractuels de personnes	3 108	3 126	2 949	(18)	-1%
Autres services contractuels	10 225	6 530	7 988	3 695	57%
Sous-total	14 019	9 786	11 274	4 233	43%
Charges financières	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Frais de fonctionnement					
Locaux et entretien	50	440	38	(390)	-89%
Communication	-	-	-	-	-
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	30	120	70	(90)	-75%
Services communs du système des Nations Unies	150	-	125	150	n.d.
Sous-total	230	560	233	(330)	-59%
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	-	6	6	(6)	-100%
Fournitures	410	60	287	350	+100%
Sous-total	410	66	293	344	+100%
Total B	17 866	13 383	14 740	4 483	33%
TOTAL	37 764	31 735	33 166	6 029	19%
dont					
Projet relatif au Plan d'action pour le développement	1 193				

Droit d'auteur et industries de la création : Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

Résultat escompté		Budget proposé pour 2024-2025	Programme et budget pour 2022-2023	Budget 2022-2023 après virements
1.1	Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout.	10 155	8 269	9 107
2.1	Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.	3 727	3 537	3 734
2.2	L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité.	1 258	1 577	2 187
3.1	Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI.	586	285	242
3.2	Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI.	292	286	273
4.1	Utilisation plus efficace d'un système de propriété intellectuelle équilibré au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.	1 415	1 191	1 598
4.2	Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.	4 627	4 754	4 553
4.3	Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.	1 970	1 741	1 707
4.4	Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.	13 735	10 095	9 765
Total		37 764	31 735	33 166

Ressources au titre de fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme
(en milliers de francs suisses)

Fonds fiduciaire	Solde au 31 décembre 2022	Estimation des contributions pour 2023	Estimation des dépenses fin 2023	Solde escompté fin 2023	Contributions prévues pour 2024-2025	Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2024-2025
Japon (droit d'auteur)	1 050	469	269	1 250	937	2 187
Japon (administrateurs auxiliaires)	169	-	-	169	-	169
République de Corée (droit d'auteur)	1 248	322	228	1 341	644	1 985
République de Corée (droit d'auteur/administrateurs auxiliaires)	175	239	208	206	478	684
Consortium de l'OMPI pour les créateurs	105	27	-	132	54	187
Total	2 746	1 057	705	3 098	2 113	5 211

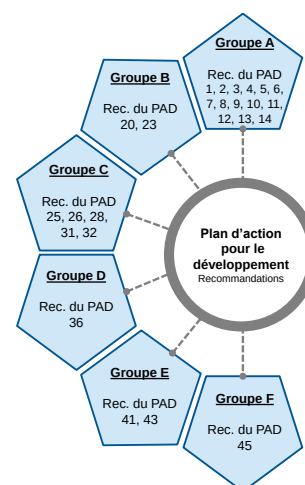
Développement régional et national



Stratégies de mise en œuvre

La propriété intellectuelle est de plus en plus importante pour tous les États membres vu la demande croissante observée par l'OMPI pour ses services, ses produits et son assistance de la part de pays situés dans toutes les régions du monde. Encore plus aujourd'hui, la propriété intellectuelle s'adresse à tous, indépendamment du niveau de développement. Cette tendance devrait se poursuivre pendant cet exercice biennal. De ce fait, des opportunités devraient se présenter pour une plus grande coopération entre l'OMPI et les États membres, non seulement à l'intérieur des régions mais aussi entre les régions, sur des besoins communs concernant de nombreux aspects de l'innovation et de la créativité. Il sera primordial de pouvoir identifier et coopérer avec des coalitions d'intérêt entre des pays en développement et des pays parmi les moins avancés et des pays en transition et pays développés.

En même temps, les possibilités de coopération seront plus vastes. La "propriété intellectuelle pour tous" signifie qu'il existe une demande croissante pour qu'un éventail plus large de parties prenantes puisse utiliser la propriété intellectuelle : innovateurs, créateurs, entreprises, PME notamment, femmes, jeunes, peuples et communautés autochtones au sens large. Cette tendance devrait également se poursuivre tout au long de l'exercice biennal. Identifier cette base diversifiée de parties prenantes, comprendre leurs besoins et dialoguer avec elles de manière significative et concrète demandera une attention particulière.



Dans ce contexte, le Secteur du développement régional et national a la responsabilité de plusieurs aspects de l'activité de l'OMPI.

Premièrement, il s'appuie sur les connaissances uniques des États membres et des régions et sur le dialogue engagé avec eux pour que la propriété intellectuelle soit utilisée plus efficacement au service de la croissance et du développement. Pour ce faire, il met en relation les compétences spécialisées, les services et les outils proposés par l'OMPI avec les besoins et priorités de ses États membres et des parties prenantes régionales, notamment via le réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI en Algérie, au Brésil, en Chine, en Fédération de Russie, au Japon, au Nigéria et à Singapour.

Deuxièmement, garant du Plan d'action pour le développement de l'OMPI, le Secteur veille à ce que le Plan d'action soit mis en œuvre efficacement dans toute l'OMPI et met en avant son importance au niveau mondial avec des moyens pratiques, plaçant le développement au centre de l'activité de l'OMPI.

Troisièmement, ce Secteur veille au développement d'écosystèmes équilibrés et efficaces de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres en apportant conseils et assistance sur la création et la mise en œuvre de politiques et de stratégies.

Quatrièmement, il accroît les connaissances et les compétences en matière de propriété intellectuelle dans les États membres grâce à des programmes de pointe conçus et mis en œuvre par l'Académie de l'OMPI.

Les stratégies de développement régional et national reposent sur des méthodologies conçues pour optimiser l'impact de la mise en œuvre d'activités et de l'exercice des missions. Des résultats significatifs ont été obtenus sur le terrain en accélérant le passage d'activités autonomes à une assistance dans le cadre d'une approche basée sur un projet, s'attachant à l'impact sur le terrain et mettant résolument l'accent sur le suivi et l'évaluation. Pour élargir les meilleures pratiques et connaissances générées dans le cadre des projets réalisés au niveau local, le Secteur dialogue avec des partenaires stratégiques clés et adopte une approche inclusive principalement à destination de parties prenantes mal desservies telles que les jeunes, les femmes, les communautés locales et les PME. Des perspectives visant à l'égalité entre les sexes sont intégrées dans le travail mené dans l'ensemble du Secteur pour établir des écosystèmes de propriété intellectuelle inclusifs. Le fait que l'accent soit mis davantage sur la communication de ce que nous faisons et des résultats que nous obtenons augmente encore la transparence et renforce l'adhésion pour les avantages que la propriété intellectuelle peut apporter à la vie des populations partout.

L'accent sera mis en permanence sur l'aide à apporter aux États membres pour les aider à se relever de la pandémie. Des activités basées sur des projets spécifiques et ciblés seront définies, sur demande et en étroite collaboration avec

les États membres pour répondre aux besoins, pendant que les pays et les communautés se reconstruisent au lendemain de la pandémie.

Passerelle pour les États membres et autres parties prenantes

Les divisions régionales sont les passerelles diplomatiques, politiques et opérationnelles vers les États membres et les parties prenantes nationales et régionales. Elles jouent le rôle de points de liaison pour la coopération dans tous ses aspects. Ayant une compréhension approfondie des spécificités aux niveaux national et régional, elles peuvent plus facilement identifier et apporter l'assistance technique et les compétences nécessaires et développer les connaissances. Pour résumer, leurs connaissances, contacts et compétences linguistiques sont des éléments essentiels pour tout ce que l'OMPI fait dans ses États membres et aux niveaux régionaux. Leurs compétences spécialisées et leurs connaissances continueront de guider l'Organisation pour la coopération au niveau des pays et des communautés, en identifiant des partenaires stratégiques, ce qui permettra à l'OMPI de mieux aborder les entreprises, les innovateurs, les créateurs tels que les jeunes et les femmes, les PME et les communautés.

Agissant en tant que passerelle pour les 193 États membres de l'Organisation, le Secteur est dans une position unique pour encourager les synergies entre les États membres de différentes régions et notamment dans le cadre d'initiatives de coopération Sud-Sud ciblées et d'une coopération Nord-Sud renforcée. Les actions visant à renforcer une collaboration croisée se poursuivront pendant l'exercice biennal.

Les bureaux extérieurs sont les branches élargies de l'Organisation sur le terrain. Selon leur compréhension détaillée de leurs domaines de responsabilité, ces bureaux regroupent ce que l'OMPI peut proposer, travaillant en étroite collaboration avec le siège de l'OMPI et mettant l'assistance, les services et les outils de l'OMPI en adéquation avec les besoins et priorités en constante évolution sur le terrain. Leurs connaissances des conditions, cultures et langues locales leur permettent de nouer rapidement des relations approfondies avec les parties prenantes, qu'elles soient publiques ou privées. Il s'agit là des fondements sur lesquels reposent les partenariats visant à intensifier les activités ainsi que le discernement nécessaire pour réagir rapidement aux perpétuels changements de l'environnement et recenser les opportunités qui se présentent. Cette valeur ajoutée sera une aubaine pour l'exécution des missions dans leurs domaines de responsabilité concernant l'ensemble de l'activité de l'Organisation. En même temps, les mécanismes internes visant à assurer la cohérence et l'intégration totale des bureaux extérieurs dans l'activité de l'Organisation seront renforcés. On continuera de veiller particulièrement à ce que le réseau des bureaux extérieurs fonctionne de manière efficace et rationnelle, qu'il présente une valeur ajoutée et contribue à l'exécution des missions de manière complémentaire évitant les doubles emplois et qu'il soit durable.

Les divisions régionales et les bureaux extérieurs sont également les mieux placés pour déterminer comment l'activité de l'OMPI est liée à la famille des Nations Unies au niveau des pays. Ils joueront un rôle important dans la mesure où ils assureront que la mise en œuvre des objectifs de développement durable des Nations Unies par les États membres s'appuie sur un engagement unifié de la part de l'OMPI auprès de ses partenaires des Nations Unies sur les lieux et dans les domaines où nous pouvons avoir le plus grand impact pratique sur la vie des populations sur le terrain. En outre, le Secteur continuera de travailler étroitement avec les pays les moins avancés (PMA) pour accompagner ceux qui sont en cours de reclassement dans le cadre de nos mesures d'appui au reclassement des pays les moins avancés, qui sont une contribution au Programme d'action de Doha pour 2022-2031.

Coordination du Plan d'action pour le développement

Le Plan d'action pour le développement est au cœur de l'activité de l'OMPI. Il définit une philosophie essentielle garantissant un système de propriété intellectuelle équilibré, efficace et ouvert, qui profite à tous. La coordination dans tous les secteurs de l'Organisation du Plan d'action pour le développement permet de mettre en œuvre et d'intégrer efficacement les recommandations du Plan d'action dans différents secteurs et programmes de fond de l'Organisation et d'appuyer les travaux effectués par les États membres dans le cadre du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP). Cela est obtenu notamment par la mise en œuvre de projets du Plan d'action pour le développement, convenus par le CDIP et s'attachant en particulier à assurer des résultats concrets et un impact sur le développement. L'accent sera mis une nouvelle fois sur le dialogue avec les États membres et d'autres parties prenantes, à Genève et dans le monde, afin de renforcer la mise en œuvre efficace du Plan d'action pour le développement grâce à de nouvelles demandes et initiatives axées sur l'impact, de nouveaux projets et de nouveaux partenariats lui donnant encore plus d'avantages et afin de soutenir l'utilisation de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement.

Conseils et assistance en matière de stratégie et de politique générale

Le contexte de politique générale où évolue la propriété intellectuelle joue un rôle important pour l'innovation et la créativité. Ce contexte est variable selon les États membres et les régions. Les initiatives de développement régional et national s'aligneront sur ce contexte et fourniront conseils et assistance sur l'établissement d'une politique générale adaptée à chaque État membre et chaque région. L'OMPI continuera à cet égard d'appuyer l'élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle et d'insister sur la garantie d'une adhésion et d'un soutien à la politique générale

aux plus hauts niveaux des États membres et des régions, ainsi que sur une mise en œuvre solide et pragmatique ayant un impact sur le terrain.

Renforcement des compétences et des connaissances

Le nouveau programme de travail sur le développement régional et national sera en première ligne lorsque l'Organisation passera d'un renforcement classique des capacités à un renforcement des compétences et des connaissances, l'accent étant mis sur l'accréditation et la certification des compétences. En tant que principal établissement mondial d'enseignement et de formation sur la propriété intellectuelle, l'Académie travaille dans toute l'Organisation à identifier les partenariats et les opportunités lui permettant d'élargir sa couverture et de doter un vaste éventail d'utilisateurs de propriété intellectuelle et de parties prenantes des compétences nécessaires pour utiliser efficacement le système de propriété intellectuelle. L'Académie continuera de procéder aux adaptations numériques de ses cours et de ses plateformes de formation et développera des outils hybrides et en ligne pour répondre à la demande croissante de services d'enseignement en ligne. De nouvelles méthodes d'enseignement en ligne permettront également de personnaliser encore davantage l'enseignement et de mettre au point des programmes nouveaux et spécialisés tels que des cours d'encadrement et de direction pour diplomates, juges, femmes scientifiques, jeunes et enseignants. L'Académie accompagnera les États membres souhaitant adopter de nouvelles technologies numériques de formation, spécialement adaptées pour eux (EdTech), en déployant en parallèle de nouvelles technologies pour l'acquisition de badges de connaissances sur la propriété intellectuelle, de microcours et d'intelligence artificielle. L'Académie élargira et renforcera le soutien qu'elle apporte à la mise en place de nouveaux établissements de formation à la propriété intellectuelle et augmentera le nombre d'États membres dotés de ce type d'établissements. L'Académie contribuera à la conception de nouveaux programmes de formation efficaces et adaptés aux principaux secteurs économiques locaux et assurera le suivi de ces établissements une fois créés. L'Académie continuera à approfondir sa coopération avec les universités pour proposer des programmes d'enseignement supérieur, des cours et d'autres activités connexes de qualité sur la propriété intellectuelle, et elle élargira son offre avec de nouveaux programmes de master conjoints. Elle lancera également des programmes de développement professionnel basés sur les compétences, axés plus particulièrement sur la gestion d'entreprise, l'entrepreneuriat et l'innovation.

Risques

Résultat escompté	Risque	Stratégie d'intervention	Risque résiduel visé
<i>Pilier stratégique n° 4</i>	<i>Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable</i>		
4.1 Utilisation plus efficace d'un système de propriété intellectuelle équilibré au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.	Des ajustements de la politique générale ou des priorités concernant la propriété intellectuelle au niveau régional ou national peuvent entraîner une révision des plans de travail des pays concernés et restreindre l'étendue des services de l'OMPI ou retarder la réalisation de ces services.	Conserver la flexibilité de procéder à des ajustements dans les plans de travail pour les régions et les pays. Rester constamment en contact avec les autorités régionales et nationales concernées et avec d'autres parties prenantes clés pour aider à la mise en œuvre des plans de travail.	Faible Conforme au niveau de risque accepté.
Niveau de risque accepté faible			

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
<i>Pilier stratégique n° 1</i>	<i>S'adresser au public du monde entier pour expliquer comment la propriété intellectuelle peut améliorer la qualité de la vie de tous et partout</i>		
1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout.	Nombre de visiteurs uniques du site Web de l'OMPI et des sites Web des bureaux extérieurs.	Bureau de l'OMPI en Algérie : 3211. Bureau de l'OMPI au Brésil : 12 765. Bureau de l'OMPI en Chine : 10 315. WeChat : 152 882 consultations uniques de 119 articles. Bureau de l'OMPI au Japon : 28 395. Bureau de l'OMPI au Nigéria : 4364. Bureau de l'OMPI en Russie : 18 218. Bureau de l'OMPI à Singapour : 4262.	Hausse de 20% (exercice biennal).

<i>Pilier stratégique n° 2</i>		<i>Rassembler et nouer des partenariats avec les parties prenantes pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle</i>	
2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle	Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs relevant de l'OMPI pour la mise en œuvre du nouveau Programme d'action des Nations Unies en faveur des PMA 2021-2030.	Progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités relevant des 8 thèmes des objectifs l'OMPI en faveur des PMA.	Progrès accomplis dans la réalisation de tous les objectifs relevant de l'OMPI.
<i>Pilier stratégique n° 3</i>		<i>Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier</i>	
3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI.	Nombre total de membres.	Système de Madrid (fin 2022) : 113 parties contractantes. Système de La Haye (fin 2022) : 69 parties contractantes à l'Acte de Genève (1999); 34 parties contractantes à l'Acte de La Haye (1960). Système de Lisbonne (fin 2022) : 16 parties contractantes à l'Acte de Genève (2015); 30 parties contractantes aux Actes de l'Arrangement de Lisbonne (1958 et 1967).	6 membres supplémentaires (3 par an). 5 membres supplémentaires à l'Acte de Genève (1999); aucun membre supplémentaire à l'Acte de La Haye (1960). 6 membres supplémentaires à l'Acte de Genève (2015); aucun membre supplémentaire aux Actes de l'Arrangement de Lisbonne (1958 et 1967).
	Taux de dépôt.	Demandes selon le système de Madrid : 69 000. Demandes selon le système de La Haye : 7977. Demandes internationales selon le système de Lisbonne : 31.	2024 : 72 900; 2025 : 75 000. 2024 : 9970; 2025 : 10 840. 80 par an (160 demandes pour 2024-2025).
	Nombre d'utilisateurs uniques dans les systèmes de bases de données mondiales. - PATENTSCOPE. - Base de données mondiale sur les marques. - Base de données mondiale sur les dessins et modèles.	PATENTSCOPE : 1 493 595 (4 ^e trimestre 2022). Base de données mondiale sur les marques : 1 264 722 (4 ^e trimestre 2022). Base de données mondiale sur les dessins et modèles : 138 815 (4 ^e trimestre 2022).	Hausse de 20% (exercice biennal).
3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.	Nombre de mises en relation de demandeurs et de fournisseurs de technologies vertes réalisées par l'intermédiaire de la plateforme WIPO GREEN et de projets d'accélération.	11 (au total fin 2022).	12 supplémentaires pendant l'exercice biennal.
<i>Pilier stratégique n° 4</i>		<i>Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable</i>	
4.1 Utilisation plus efficace d'un système de propriété intellectuelle équilibré au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.	Mise en œuvre de sujets liés à la propriété intellectuelle et au développement, examinés dans le cadre du CDIP.	Travaux du CDIP sur des sujets liés à la propriété intellectuelle et au développement, mis en œuvre conformément aux ordres du jour convenus des CDIP 28 et CDIP 29.	Mise en œuvre des travaux convenus conformément à l'ordre du jour du CDIP.
	Nombre de projets nationaux, sous-régionaux et régionaux, y compris les projets mis en œuvre selon des cadres de partenariat, qui ont apporté les avantages attendus ou franchi des étapes clés.	26 projets.	45
4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.	Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits des conseils juridiques et de politique générale fournis.	Droit des brevets et de la technologie : 88% Marques, dessins et modèles industriels, indications géographiques : 100% Droit d'auteur : 100%	≥ 90% satisfaits ou très satisfaits.

	Nombre d'États membres et d'offices sous-régionaux et régionaux de propriété intellectuelle utilisant des outils et méthodologies de l'OMPI pour améliorer leur écosystème de propriété intellectuelle et d'innovation.	63 États membres.	80
4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.	Degré de satisfaction des participants des programmes de formation et de perfectionnement de l'OMPI.	Afrique : 95% Pays arabes : 93% Asie et Pacifique : 97% Amérique latine et Caraïbes : 96% PMA : 97% Pays en transition : 97% Bureaux extérieurs : 94%	≥ 85% satisfaits ou très satisfaits.
	Pourcentage de participants ayant suivi avec succès des programmes de formation axée sur les compétences.	86%	≥ 80%
	Taux de réussite des participants à des examens de connaissances et axés sur les compétences, suite à des cours de perfectionnement à distance.	À déterminer.	≥ 70%
	Nombre d'établissements de formation à la propriété intellectuelle durables.	15	21 (au total)
	Nombre de personnes formées par les établissements de formation à la propriété intellectuelle.	87 967	Hausse annuelle de 5%.
4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.	Nombre de réseaux nationaux de CATI durables.	46 réseaux nationaux durables (au total, fin 2022). Développement niveau 1 : 4 au total Développement niveau 2 : 32 au total Développement niveau 3, comprenant la fourniture de services à valeur ajoutée : 10 au total.	50 réseaux nationaux durables (au total).
	Degré de satisfaction des entités de transfert de technologie et d'autres organes à l'égard des services fournis par l'OMPI.	À déterminer	≥ 90% satisfaits ou très satisfaits.
	Nombre de visiteurs uniques des services Web ciblant les inventeurs et les PME, y compris le nombre de téléchargements.	225 178	Hausse de 20% (exercice biennal).
	Nombre institutions d'appui aux PME qui utilisent le matériel et les outils de l'OMPI.	14	30 supplémentaires.
	Nombre de PME aidées par des institutions d'appui qui utilisent le matériel ou les outils de l'OMPI.	1 745	5 000 supplémentaires.
	PMA : nombre de technologies appropriées identifiées et déployées pour répondre aux besoins en matière de développement.	1 technologie appropriée identifiée.	4 technologies appropriées identifiées (dont 1 a été déployée).
4.5 Amélioration de l'infrastructure des offices de propriété intellectuelle.	Niveau de service moyen des offices de propriété intellectuelle bénéficiant d'une assistance (de 1 à 5) par l'intermédiaire de la série de modules IPAS.	3,6	≥ 3,5

Ressources

Développement régional et national : Ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

	Budget proposé pour 2024-2025	Programme et budget pour 2022-2023	Budget 2022-2023 après virements	Variation en 2024-2025 par rapport au programme et budget 2022-2023	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	45 575	41 967	43 062	3 608	9%
Fonctionnaires temporaires	2 861	2 247	3 416	614	27%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total A	48 435	44 214	46 478	4 222	10%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	276	514	250	(239)	-46%
Bourses de l'OMPI	1 176	634	1 099	542	85%
Sous-total	1 452	1 148	1 349	303	26%
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	3 284	3 172	2 574	111	4%
Voyages de tiers	6 198	5 873	4 353	325	6%
Sous-total	9 482	9 046	6 928	436	5%
Services contractuels					
Conférences	2 851	3 209	2 604	(359)	-11%
Publications	170	245	192	(74)	-30%
Services contractuels de personnes	13 432	7 593	7 929	5 839	77%
Autres services contractuels	3 377	2 261	6 693	1 116	49%
Sous-total	19 830	13 308	17 418	6 522	49%
Charges financières	-	-	1	-	n.d.
Sous-total	-	-	1	-	n.d.
Frais de fonctionnement					
Locaux et entretien	330	418	433	(88)	-21%
Communication	160	157	142	3	2%
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	63	131	176	(69)	-52%
Services communs du système des Nations Unies	483	467	469	16	3%
Sous-total	1 035	1 173	1 220	(139)	-12%
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	25	53	58	(28)	-53%
Fournitures	115	204	240	(89)	-44%
Sous-total	140	257	298	(117)	-46%
Total B	31 938	24 932	27 213	7 006	28%
TOTAL	80 374	69 145	73 690	11 228	16%
dont					
Projet relatif au Plan d'action pour le développement	980				

Développement régional et national : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Budget proposé pour 2024-2025	Programme et budget pour 2022-2023	Budget 2022-2023 après virements
1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout.	5 466	3 149	3 689
2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle.	1 194	918	854
3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI.	3 972	7 880	7 464
3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.	749	1 095	1 003
4.1 Utilisation plus efficace d'un système de propriété intellectuelle équilibré au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.	16 519	11 744	14 467
4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.	8 351	11 288	10 013
4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.	33 424	25 297	28 039
4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.	9 658	7 396	7 841
4.5 Amélioration de l'infrastructure des offices de propriété intellectuelle.	1 041	379	319
Total	80 374	69 145	73 690

Ressources au titre de fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme
(en milliers de francs suisses)

Fonds fiduciaire	Solde au 31 décembre 2022	Estimation des contributions pour 2023	Estimation des dépenses fin 2023	Solde escompté fin 2023	Contributions prévues pour 2024-2025	Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2024-2025
France (propriété industrielle)	1 045	300	248	1 097	600	1 697
France (Lisbonne)	97	-	97	-	-	-
Mexique	123	-	10	113	-	113
République de Corée (propriété industrielle)	581	260	212	629	520	1 150
République de Corée (formation à la propriété intellectuelle)	815	316	277	854	633	1 486
Uruguay	45	-	25	20	-	20
Émirats arabes unis	46	-	-	46	-	46
Total	2 751	876	869	2 759	1 753	4 512

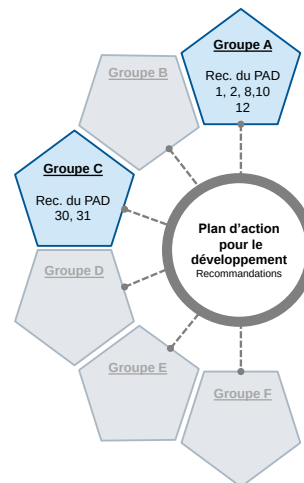
Infrastructure et plateformes



Stratégies de mise en œuvre

Les technologies de l'information et de la communication et les technologies de pointe, telles que l'intelligence artificielle (IA), représentent une opportunité importante de rendre la propriété intellectuelle concrètement plus accessible et plus compréhensible pour les innovateurs et les créateurs et de soutenir la propriété intellectuelle en tant qu'outil de croissance économique et de développement partout dans le monde.

La numérisation, la transformation numérique et le développement et l'adaptation des technologies pour l'administration de la propriété intellectuelle sont des facteurs clés pour permettre à l'information et aux systèmes de propriété intellectuelle de devenir plus accessibles, plus rapides et plus efficaces et de répondre à la transformation des modèles commerciaux à l'ère du numérique. Les actifs incorporels deviennent de plus en plus importants et la vitesse et le volume de l'innovation et de la création augmentent et sont soumis à une plus grande volatilité. Par conséquent, une information en matière de propriété intellectuelle facilement accessible et compréhensible est indispensable pour que la propriété intellectuelle soit plus facile à évaluer, à négocier, permette d'obtenir un financement et devienne un actif commercial. Il est donc essentiel que les innovateurs et les créateurs du monde entier aient un accès facile et rapide à une information de bonne qualité en matière de propriété intellectuelle et puissent s'appuyer sur des plateformes adéquates.



Ces technologies donnent également à de multiples acteurs les moyens de combler le fossé technologique et de répondre à certaines des questions mondiales les plus pressantes. La propriété intellectuelle joue un rôle majeur dans la promotion de l'innovation dans ce domaine.

Dans ce contexte, le Secteur de l'infrastructure et des plateformes met particulièrement l'accent sur les priorités suivantes pour l'exercice biennal 2024-2025.

En premier lieu, le secteur contribue à l'élaboration de cadres internationaux équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, grâce aux classifications internationales et aux normes de l'OMPI.

Deuxièmement, il fournit des services, des savoirs et des données de qualité en matière de propriété intellectuelle, qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier, tels que les offices de propriété intellectuelle, les professionnels de la propriété intellectuelle et les chercheurs, ainsi que d'autres utilisateurs spécialisés des écosystèmes nationaux, régionaux et mondiaux de la propriété intellectuelle et de l'innovation. Tout cela est mis en œuvre par l'intermédiaire des activités relatives aux bases de données mondiales ainsi que par la fourniture d'outils utilisant des technologies de pointe, comme l'IA. En outre, les activités de marketing et de service à la clientèle seront améliorées sous le prisme de l'expérience client afin de coordonner la stratégie, la planification et la réalisation des objectifs de l'Organisation en termes d'expérience globale du client.

Troisièmement, le secteur incite la communauté internationale dans son ensemble à anticiper les problèmes émergents et les enjeux politiques que posent les technologies de pointe, telles que l'IA, les mégadonnées, la chaîne de blocs et le génie génétique, à l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle.

Quatrièmement, ce secteur soutient également l'important travail de renforcement de l'infrastructure des offices de propriété intellectuelle en fournissant des outils et des systèmes opérationnels leur permettant de mener à bien leur transformation numérique.

Classifications internationales et normes

En permettant la circulation des données sur une plateforme et dans des bases de données communes, les classifications internationales et les normes contribuent au résultat escompté 2.1 du PSMT en fournissant des outils et des instruments essentiels pour combler le fossé entre des offices de propriété intellectuelle opérant dans des systèmes et des langues différents. Afin de garantir que l'OMPI continuera de prendre l'initiative d'élaborer, de maintenir et de mettre à jour de façon dynamique les classifications internationales et les normes, les initiatives prévues pour les deux prochaines années se concentreront sur les éléments suivants.

CIB (Classification internationale des brevets)

- Améliorer la CIB dans le cadre de la feuille de route pour la révision de la CIB adoptée par le Comité d'experts de l'Union de l'IPC afin de répondre à l'évolution technologique (comprenant les nouvelles technologies émergentes et les technologies complexes) et assurer une cohérence internationale optimale de la classification des brevets, notamment grâce au renforcement de l'intégration de la solution de gestion pour la révision de la CIB (IPCRMS) et à un forum électronique destiné à faciliter les procédures de révision.
- Promouvoir et faciliter une utilisation plus large du système de la CIB en fournissant une assistance, notamment pour l'établissement, la maintenance et la publication des versions linguistiques nationales de la CIB, ainsi qu'une formation à la demande (essentiellement sous la forme de webinaires et de vidéoconférences).
- Renforcer la coopération internationale en matière de reclassification des documents de brevet en utilisant efficacement la solution de gestion pour la reclassification de la CIB (IPCWLMS), notamment par l'utilisation éventuelle de l'IA pour la reclassification de la CIB afin de réduire le retard.

Classification de Nice (liste de produits et services aux fins de l'enregistrement des marques), classification de Locarno (liste de produits aux fins de l'enregistrement des dessins et modèles industriels) et classification de Vienne (éléments figuratifs des marques)

- Continuer d'améliorer la classification de Nice et ses procédures de révision sous la direction du Comité d'experts de l'Union de Nice, en veillant en particulier : i) à faire en sorte que la liste des produits et services tienne dûment compte des particularités des marchés émergents et des besoins opérationnels, ii) à accélérer l'intégration de nouvelles indications largement utilisées dans cette liste, notamment les termes de la base de données des produits et services du système de Madrid et iii) à fournir des conseils sur l'utilisation appropriée des termes dans les demandes d'enregistrement de marques.
- Améliorer la classification de Locarno et ses procédures de révision sous la direction du Comité d'experts de l'Union de Locarno afin de favoriser la mise au point efficace des bases de données relatives aux dessins et modèles, par exemple en utilisant le système de gestion de la révision, notamment la procédure de vote électronique.
- Améliorer la classification de Vienne sous la direction du Comité d'experts de l'Union de Vienne, notamment l'appui informatique visant à moderniser sa plateforme de publication.
- Promouvoir et faciliter un recours accru aux classifications internationales dans le domaine des marques et des dessins et modèles en proposant une formation axée sur la demande (essentiellement sous la forme de webinaires et de vidéoconférences).

Normes de l'OMPI

- Constituer un cadre pour l'examen et l'adoption de normes, lignes directrices, recommandations et déclarations de principe nouvelles ou révisées de l'OMPI relatives aux données de propriété intellectuelle, aux questions en rapport avec le système mondial d'information, à la prestation de services d'information sur le système mondial, à la diffusion des données et à la documentation, sous l'égide du Comité des normes de l'OMPI (CWS), en tant que principale instance chargée de l'examen des questions relatives aux technologies de l'information et aux données et qui comprend les membres et les observateurs de l'OMPI. Le programme de travail proposera des recommandations sur la stratégie, la politique et la collaboration en matière de données et de technologies de l'information pour les activités de propriété intellectuelle et la normalisation des formats de mégadonnées (tels que XML et JSON). Pour les données et la documentation relatives à la propriété intellectuelle, les technologies de transformation numérique, telles que la chaîne de blocs, les objets numériques tridimensionnels et les services Web API, seront mises à profit.
- Étendre et rendre plus efficace l'utilisation des normes par les offices et d'autres parties prenantes dans les écosystèmes de propriété intellectuelle grâce aux outils et aux plateformes numériques, tels que la suite logicielle Sequence de l'OMPI, le portail des fichiers d'autorité des documents de brevet, le catalogue API unique et la base de données centrale de la norme XML4IP (ST.96).
- Collaborer avec les offices de propriété intellectuelle afin de recueillir et de publier des informations sur leurs pratiques concernant les normes de l'OMPI par l'intermédiaire d'enquêtes sur le manuel de l'OMPI.

- Étendre la collaboration et les partenariats avec l'ensemble des parties prenantes, y compris les utilisateurs en dehors des offices, tels que les groupes d'utilisateurs d'informations relatives à la propriété intellectuelle et les développeurs de systèmes informatiques.
- Régler la question de longue date de la normalisation des noms et de l'identifiant mondial dans la communauté de la propriété intellectuelle en utilisant des technologies de pointe telles que les technologies de la chaîne de blocs.

Bases de données mondiales

Les travaux relatifs aux bases de données mondiales renvoient au résultat escompté 3.1 du PSMT et englobent la gestion, la mise en œuvre et l'exploitation des bases de données mondiales publiques de l'OMPI, à savoir PATENTSCOPE, la Base de données mondiale sur les marques (GBD) et la Base de données mondiale sur les dessins et modèles (GDD). En outre, les responsabilités du secteur incluent la mise au point d'outils d'apprentissage automatique en vue d'améliorer le traitement et l'accès mondial aux données de propriété intellectuelle. Le programme de travail du prochain exercice biennal couvrira les activités suivantes :

- continuer d'étendre la portée géographique des bases de données mondiales de l'OMPI en enrichissant les collections nationales et régionales, en ajoutant de nouvelles sources de littérature non-brevet en libre accès, ainsi qu'en augmentant la qualité des données et la rapidité des mises à jour;
- mettre au point et développer les outils de recherche pour les bases de données mondiales de l'OMPI, notamment les systèmes de recherche multilingue, les systèmes de recherche de similitudes pour les marques et les dessins et modèles industriels, ainsi que pour les unités de travail complexes dans les textes de brevet à l'aide de recherches par composé chimique et structure Markush. De nouvelles fonctions de recherche seront également étudiées, à savoir la recherche par gène et par séquence ou par citation;
- poursuivre la recherche d'une architecture renforcée et efficiente en termes de coûts et l'étude d'un modèle pour la géolocalisation des serveurs de données aux fins d'un accès plus rapide aux bases de données mondiales;
- gérer la transformation numérique de l'Organisation en ce qui concerne les opérations et la prestation de services, notamment par le renforcement des compétences institutionnelles en matière de technologies de pointe, telles que l'IA, au niveau du Centre d'application des technologies de pointe (ATAC);
- développer de manière proactive les opportunités créées par les progrès des technologies d'apprentissage automatique et mettre à profit la disponibilité accrue des ensembles de données relatives à la propriété intellectuelle pour améliorer le fonctionnement des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle, notamment par l'intermédiaire d'applications telles que WIPO Translate, WIPO Speech to Text, l'outil de recherche d'images par similitude de l'OMPI pour les marques et les dessins et modèles industriels et les outils de classification de l'OMPI.

Solutions opérationnelles à l'intention des offices de propriété intellectuelle

Le programme d'assistance de l'OMPI à l'intention des offices de propriété intellectuelle, baptisé "Solutions opérationnelles à l'intention des offices de propriété intellectuelle", propose des systèmes opérationnels aux institutions nationales et régionales, principalement dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA), leur permettant de participer réellement au système mondial de la propriété intellectuelle, conformément au résultat escompté 4.5. Le programme de travail du prochain exercice biennal couvrira notamment les activités suivantes :

- promouvoir la transformation numérique des offices de propriété intellectuelle et renforcer leur capacité de prestation de services en ligne grâce à la suite logicielle de l'OMPI à l'intention des offices de propriété intellectuelle (système d'automatisation des offices de propriété intellectuelle [IPAS], WIPO File, WIPO Publish). L'un des principaux objectifs de l'exercice biennal 2024-2025 sera d'améliorer le niveau de service des offices de propriété intellectuelle qui utilisent déjà ce progiciel, notamment en les aidant à mettre en œuvre des services en ligne et sans papier. Cela se reflète dans l'objectif de l'indicateur d'exécution évaluant le "Niveau de service";
- répondre aux besoins des offices de propriété intellectuelle ayant des niveaux de développement différents dans les pays en développement, les pays en transition et les pays les moins avancés, afin de mettre en place des registres entièrement numériques, d'améliorer la rapidité, l'exhaustivité et la qualité des données de propriété intellectuelle publiées, de fournir des services entièrement électroniques et d'automatiser les liens entre les systèmes nationaux et les systèmes mondiaux et régionaux de propriété intellectuelle (PCT, Madrid et La Haye, d'une part, et ARIPO, OEB, EUIPO et OAPI, respectivement);

- élaborer de nouvelles fonctionnalités dans la suite logicielle de l'OMPI pour aider les offices de propriété intellectuelle à gérer d'autres formes d'enregistrement de la propriété intellectuelle, notamment l'enregistrement volontaire du droit d'auteur, des expressions culturelles traditionnelles, etc. Étudier la possibilité d'étendre cette fonctionnalité à l'enregistrement des droits de propriété intellectuelle auprès des douanes;
- promouvoir l'utilisation efficace du service d'accès numérique (DAS) de l'OMPI pour échanger des documents de priorité certifiés numériquement concernant des demandes de brevet, de dessins et modèles industriels et de marques i) en renforçant l'assistance aux utilisateurs et aux offices de propriété intellectuelle participants et ii) en modernisant la plateforme technologique sur laquelle repose le système afin d'en améliorer la sécurité et la fiabilité;
- promouvoir et améliorer le système d'accès centralisé aux résultats de la recherche et de l'examen WIPO CASE sur la base des retours d'information reçus des utilisateurs et permettre une utilisation efficace du système en encourageant davantage d'offices à y adhérer et en proposant formation et documentation.

Propriété intellectuelle et technologies de pointe

Le programme de travail relatif à la propriété intellectuelle et aux technologies de pointe, au titre du résultat escompté 2.2 du PSMT, est axé sur l'impact qu'ont ces technologies (IA, mégadonnées, métavers, chaîne de blocs, génie génétique, etc.) sur les écosystèmes mondiaux et locaux de la propriété intellectuelle. Au cours du prochain exercice biennal, les efforts viseront à poursuivre le Dialogue de l'OMPI, afin d'aider les parties prenantes à explorer et à comprendre les options qui s'offrent à elles lorsqu'elles abordent les questions de propriété intellectuelle dans ce domaine en évolution rapide et, parallèlement, à tirer parti de la richesse des débats et des enseignements de la session pour les traduire en résultats concrets et en projets axés sur l'impact.

Ces initiatives viseront notamment à :

- collaborer avec les États membres et d'autres parties prenantes et faciliter la discussion et le renforcement des connaissances sur l'impact qu'ont les technologies de pointe, notamment l'IA, sur la propriété intellectuelle afin de poser des choix stratégiques éclairés;
- fournir une enceinte pour anticiper les problèmes de propriété intellectuelle liés à la numérisation, à l'économie numérique et aux technologies de pointe en collaborant avec un large éventail de parties prenantes et en se concentrant sur des outils pratiques et des discussions conceptuelles;
- mettre au point les ressources pratiques pertinentes, notamment des programmes, des orientations, des outils et d'autres moyens destinés à aider un large éventail de parties prenantes à saisir les possibilités qu'offrent les technologies de pointe, y compris les ateliers sur la gestion de la propriété intellectuelle, les projets au niveau local et diverses publications, telles que des fiches d'information et des guides;
- appuyer le transfert de savoirs et l'adaptation technologique des plateformes et outils destinés à l'administration de la propriété intellectuelle qui utilisent des technologies de pointe.

Expérience client

La Section de l'expérience client poursuivra ses travaux au titre du résultat escompté 3.2 afin de centraliser l'harmonisation et la transformation de notre expérience en matière de services à la clientèle, de sorte que les services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI continuent d'être bien positionnés et pertinents pour les communautés de la propriété intellectuelle dans le monde entier. L'approche axée sur le client sera au centre des efforts d'harmonisation et de transformation, ce qui nous permettra d'établir et de maintenir des relations à long terme avec nos clients et nos partenaires commerciaux. Le programme de travail pour le prochain exercice biennal couvrira notamment les activités suivantes :

- l'élaboration d'une stratégie d'expérience client englobant toute l'Organisation et d'une feuille de route, telle que définie en 2022-2023, centrée sur la mise en œuvre des initiatives jugées prioritaires en vue d'améliorer l'expérience client offerte par l'OMPI à l'échelle de l'Organisation;
- l'amélioration de l'image de l'OMPI auprès des clients, notamment en exploitant les nouvelles technologies et l'automatisation afin d'améliorer l'expérience client, en étant à leur écoute et en recueillant leur avis par l'intermédiaire des principaux points de contact avec les clients, en produisant des informations exploitables pour améliorer l'expérience client et accroître la fidélité à l'OMPI, ainsi qu'en optimisant les activités de marketing et d'information grâce à l'analyse et à un meilleur ciblage.

Risques

Résultat escompté	Risque	Stratégie d'intervention	Risque résiduel visé
<i>Pilier stratégique n° 3</i>	<i>Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier</i>		
3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux. Niveau de risque accepté élevé.	L'adoption précoce des technologies de pointe entraîne des opportunités et des risques intrinsèques en termes d'identification des utilisations les plus intéressantes, d'intégration dans les mécanismes de gouvernance existants et de compréhension précise de la volonté humaine d'adopter les changements technologiques.	L'OMPI réalise des études de faisabilité afin d'analyser l'approche la plus efficace en vue d'améliorer les fonctions et les processus de l'Organisation et de ses États membres. En 2024-2025, il est prévu de maintenir l'accent placé sur la mise au point de systèmes de traduction automatique et de systèmes de recherche d'images par similitude, tout en continuant à rechercher de nouvelles solutions innovantes.	Moyen Inférieur au niveau de risque accepté.
<i>Pilier stratégique n° 4</i>	<i>Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable</i>		
4.5 Amélioration de l'infrastructure des offices de propriété intellectuelle. Niveau de risque accepté moyen.	Après la mise en œuvre des logiciels de l'OMPI destinés aux activités principales des offices de propriété intellectuelle, il existe un risque qu'ils soient insuffisamment intégrés dans les opérations existantes ou qu'ils ne soient pas dotés de mécanismes autonomes, ce qui constitue une menace pour leur viabilité à moyen terme.	La volonté des offices locaux de propriété intellectuelle de mettre en place des procédures formelles de soutien et de maintenance des logiciels et les activités de formation et de transfert de connaissances de l'OMPI fournissent les mécanismes nécessaires à un fonctionnement autonome.	Moyen Conforme au niveau de risque accepté.

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
<i>Pilier stratégique n° 2</i>	<i>Rassembler et nouer des partenariats avec les parties prenantes pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle</i>		
2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.	Nombre de normes de l'OMPI nouvelles ou révisées. Nombre de révisions ou de modifications des classifications internationales.	1 nouvelle norme adoptée et 5 normes révisées (2022). Classification de Nice : 746 modifications (2020-2021). Modifications de la CIB : 8634 (2020-2021).	2 normes révisées ou nouvelles (par an). Conserver le niveau de référence. Conserver le niveau de référence.
2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité.	Participation au Dialogue de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe.	Dialogue 5 : participation de parties prenantes de 93 États membres (dont 62 pays en développement et PMA). Dialogue 6 : participation de parties prenantes de 107 États membres (dont 72 pays en développement et PMA)	Participation de représentants des gouvernements, d'entreprises, de professionnels de la propriété intellectuelle et d'autres parties prenantes d'au moins 90 États membres.
<i>Pilier stratégique n° 3</i>	<i>Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier</i>		
3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI.	Nombre de consultations des bases de données mondiales – PATENTSCOPE – Base de données mondiale sur les marques (GBD) – Base de données mondiale sur les dessins et modèles (GDD) Taux de satisfaction des utilisateurs à l'égard des bases de données mondiales de l'OMPI.	PATENTSCOPE : 1 493 595 (au quatrième trimestre 2022) GBD : 1 264 722 (au quatrième trimestre 2022) GDD : 138 815 (au quatrième trimestre 2022). PATENTSCOPE : 83% GBD : 70% GDD : 74%	20% d'augmentation (exercice biennal). ≥ 85% satisfaits ou très satisfaits.

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI.	Indice de satisfaction des clients (ISC).	84% (sondage 2020-2021).	≥ 85% satisfaits ou très satisfaits.
<i>Pilier stratégique n° 4</i>	<i>Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable</i>		
4.5 Amélioration de l'infrastructure des offices de propriété intellectuelle.	Nombre de documents échangés via WIPO CASE et le DAS.	527 589	550 000 (par an)
	Niveau moyen de service (de 1 à 5) des offices de propriété intellectuelle bénéficiant de la suite logicielle IPAS.	3,6	≥ 3,5

Ressources

Infrastructure et plateformes : Ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Budget proposé pour 2024-2025	Programme et budget pour 2022-2023	Budget 2022-2023 après virements
2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.	7 855	7 411	7 487
2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité.	1 854	1 467	1 467
3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI.	10 029	10 148	9 588
3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI.	6 591	6 089	6 812
4.5 Amélioration de l'infrastructure des offices de propriété intellectuelle.	15 481	12 568	12 404
Total	41 810	37 682	37 758

Infrastructure et plateformes : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget proposé pour 2024-2025	Programme et budget pour 2022-2023	Budget 2022-2023 après virements	Variation en 2024-2025 par rapport au programme et budget 2022-2023	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	25 777	24 899	24 011	(878)	4%
Fonctionnaires temporaires	1 339	1 597	1 060	(257)	-16%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total A	27 116	26 496	25 071	(620)	2%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	53	14	24	39	+100%
Bourses de l'OMPI	644	448	479	196	44%
Sous-total	697	462	503	235	51%
Voyages formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	395	411	205	(16)	-4%
Voyages de tiers	220	166	66	54	33%
Sous-total	615	577	271	38	7%
Services contractuels					
Conférences	795	470	715	325	69%
Publications	10	-	-	10	n.d.
Services contractuels de personnes	305	437	568	(132)	-30%
Autres services contractuels	11 766	9 104	9 822	2 662	29%
Sous-total	12 876	10 011	11 105	2 865	29%
Charges financières	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Frais de fonctionnement					
Locaux et entretien	283	-	510	283	n.d.
Communication	-	-	6	-	n.d.
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	-	-	96	-	n.d.
Services communs du système des Nations Unies	-	-	4	-	n.d.
Sous-total	283	-	616	283	n.d.
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	200	115	172	85	74%
Fournitures	22	21	19	1	5%
Sous-total	222	136	191	86	63%
Total B	14 694	11 186	12 687	3 507	31%
TOTAL	41 810	37 682	37 758	4 128	11%

Ressources au titre de fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme¹
(en milliers de francs suisses)

Fonds fiduciaire	Solde au 31 décembre 2022	Estimation des contributions pour 2023	Estimation des dépenses fin 2023	Solde escompté fin 2023	Contributions prévues pour 2024-2025	Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2024-2025
Japon (propriété industrielle) Monde	8 806	4 820	3 689	9 937	9 640	19 577
Total	8 806	4 820	3 689	9 937	9 640	19 577

¹ Ce fonds fiduciaire comprend des activités menées dans plusieurs autres domaines.

Enjeux et partenariats mondiaux



Stratégies de mise en œuvre

Alors que le monde émerge des pires effets de la pandémie de Covid-19, l'exercice biennal précédent a mis en relief les innombrables défis mondiaux auxquels notre monde est confronté aujourd'hui, tels que le changement climatique, l'accès aux soins de santé, les bouleversements technologiques rapides et la nécessité d'une participation significative des groupes démographiques mal desservis à l'économie formelle.

Ces questions complexes qui rendent la trajectoire de notre avenir incertaine interagissent très étroitement avec le système de la propriété intellectuelle ainsi qu'avec l'économie de l'innovation en général. Par exemple, en incitant les inventeurs et les créateurs à investir dans la recherche-développement, la propriété intellectuelle peut conduire à la découverte de nouvelles technologies et de solutions aux défis mondiaux. Cela crée à son tour de nouvelles industries et de nouveaux marchés, générant une croissance économique et la création d'emplois.

En outre, une collaboration et une coopération accrues entre les pays et les organisations peuvent être favorisées par des accords de licence et des transferts de technologie, qui sont tous deux rendus possibles par le système de la propriété intellectuelle. Ce type d'échange peut aider à combler les lacunes en matière de connaissances et de technologies, en particulier dans les pays en développement, contribuant ainsi au progrès général de la société.

Dans ce contexte, le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux est en première ligne en ce qui concerne la communication et l'engagement de l'OMPI auprès de partenaires stratégiques dans le monde entier afin de mieux faire connaître la propriété intellectuelle et son potentiel d'amélioration des moyens de subsistance et des économies.

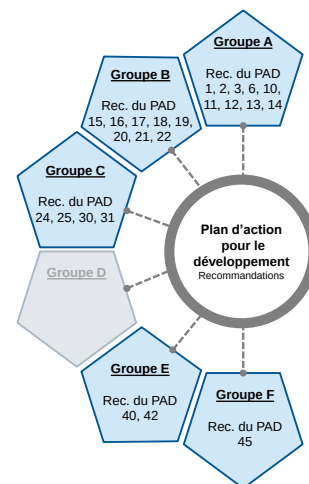
La priorité pour l'exercice biennal 2024-2025 consistera notamment à faciliter les travaux normatifs relatifs aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles, et à contribuer au développement des peuples autochtones et des communautés locales au moyen de projets, d'outils et de formations utiles et efficaces. Il s'agira également de diriger le dialogue et la coopération au niveau international en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle, de démontrer la valeur de la propriété intellectuelle pour faire progresser la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) et des objectifs plus larges du système des Nations Unies, d'améliorer la compréhension commune des liens entre la propriété intellectuelle et la politique de concurrence, ainsi que d'élaborer un programme de travail sur l'avenir de la propriété intellectuelle.

Le secteur sera en outre chargé d'assurer des interactions et des partenariats efficaces entre l'OMPI et les Nations Unies, les organisations intergouvernementales, les associations d'entreprises et la société civile. Il facilitera également le transfert des connaissances et l'adaptation technologique en gérant des plateformes comme WIPO GREEN, qui rassemblent diverses parties prenantes en vue de répondre aux défis mondiaux en matière de changement climatique et de dégradation de l'environnement. Le secteur collabore aussi avec de nouvelles parties prenantes, en particulier les jeunes, en misant sur une approche inclusive et diversifiée qui donne aux jeunes générations les moyens de façonner l'avenir de la propriété intellectuelle.

Savoirs traditionnels

Au cours de l'exercice biennal 2024-2025, les travaux de l'OMPI au carrefour de la propriété intellectuelle et des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles couvriront notamment les activités suivantes :

- organiser et faciliter la conférence diplomatique sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés qui se tiendra au plus tard en 2024, promouvoir la ratification de tout instrument juridique international susceptible d'être adopté lors de la conférence diplomatique de 2024 et l'adhésion à cet instrument, et organiser et faciliter toutes autres activités d'établissement de normes internationales dans le domaine des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, selon les modalités qui seraient définies par l'Assemblée générale à sa session de 2023;



- faciliter la participation effective des représentants des peuples autochtones et des communautés locales aux travaux normatifs de l'OMPI relatifs aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles, le cas échéant;
- fournir une assistance technique, législative et politique et des conseils concernant les stratégies, politiques et cadres juridiques que les États membres et les organisations régionales pourraient établir en matière de propriété intellectuelle, de savoirs traditionnels, d'expressions culturelles traditionnelles, ainsi que de ressources génétiques et de données, notamment en application des résultats de la conférence diplomatique de 2024;
- avoir un impact positif sur la vie et les moyens de subsistance des peuples autochtones en proposant davantage de services de formation, de mentorat et de mise en relation, ainsi que des services et outils pratiques en matière de propriété intellectuelle pour soutenir : i) l'esprit d'entreprise des peuples autochtones et des communautés locales et la gestion des droits de propriété intellectuelle, spécialement à l'intention des femmes et des jeunes, et ii) la gestion efficace des droits de propriété intellectuelle dans le domaine des ressources génétiques et des données des sciences de la vie;
- fournir une assistance et des conseils juridiques et techniques en ce qui concerne les inventaires, registres, portails, plateformes et bases de données, qui pourraient soutenir la mise en œuvre des cadres juridiques et politiques nationaux, régionaux et internationaux dans le domaine de la propriété intellectuelle relative aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles ainsi qu'aux ressources génétiques et aux données, que les États membres pourraient établir;
- continuer de diffuser des récits et des données d'expérience inspirants et empiriques, ainsi que des informations pratiques et actualisées sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles;
- rassembler pour favoriser le dialogue et la collaboration entre les peuples autochtones, les États membres, l'industrie et d'autres acteurs de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle.

Enjeux mondiaux

La Division des défis mondiaux traite du lien entre l'innovation et la propriété intellectuelle et des questions interdépendantes qui se posent à l'échelle mondiale, notamment en termes de santé publique, de changement climatique et de sécurité alimentaire. En participant à un large éventail de discussions sur la politique mondiale en matière de propriété intellectuelle et en collaborant avec un grand nombre de parties prenantes, elle recense les possibilités d'application et de transposition à plus grande échelle de solutions fondées sur l'innovation qui répondent aux défis mondiaux et améliorent la vie des gens. Au cours du prochain exercice biennal, les efforts porteront sur des initiatives destinées à :

- promouvoir un avenir plus équitable et plus durable dans lequel les ressources et les technologies essentielles sont accessibles à tous. Il faudrait pour cela démontrer le rôle de la propriété intellectuelle dans l'amélioration de l'accès à la santé et aux technologies "vertes" respectueuses de l'environnement, notamment : i) en étendant et renforçant le réseau WIPO GREEN afin de promouvoir l'innovation et la mise en place de technologies vertes pour résoudre les questions liées au changement climatique et à la sécurité alimentaire, en s'appuyant sur le Green Technology Book et la base de données WIPO GREEN, ii) en réinventant les modalités de travail de l'OMPI au carrefour de la propriété intellectuelle et de l'innovation en matière de santé mondiale, en privilégiant les approches innovantes visant à élargir l'accès aux technologies de la santé, et iii) en continuant de consolider la coopération trilatérale entre l'OMS, l'OMPI et l'OMC afin de traiter des questions émergentes se situant à la jonction de la propriété intellectuelle, du commerce et de la santé publique, notamment la COVID-19 et la résistance aux antimicrobiens;
- poursuivre l'action en faveur du climat en élargissant le modèle du projet d'accélération WIPO GREEN afin de soutenir les mises en relation fondées sur des partenariats et la mise en œuvre de technologies vertes.

Promotion du respect de la propriété intellectuelle

Les travaux de l'OMPI dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle suivent une approche équilibrée visant à prévenir les atteintes à la propriété intellectuelle et à faire appliquer les droits de propriété intellectuelle. Ils sont guidés par la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement, aux fins du

développement social et économique et de la protection des consommateurs. Les priorités de l'exercice biennal 2024-2025 seront les suivantes :

- organiser des réunions et faciliter les travaux du Comité consultatif sur l'application des droits (ACE), en soutenant des débats politiques éclairés et reposant sur des bases empiriques solides et le partage des expériences nationales;
- coopérer étroitement avec toutes les parties prenantes, notamment les États membres, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et la société civile pour intensifier les efforts internationaux en vue de promouvoir le respect de la propriété intellectuelle grâce à des activités structurées de coordination et de coopération à fort impact;
- accroître la base de données factuelles en publiant des recherches sur des questions d'actualité pertinentes pour la promotion du respect de la propriété intellectuelle et organiser des conférences ouvertes avec des intervenants spécialisés dans ces questions;
- continuer de développer la portée et les fonctionnalités de WIPO ALERT pour en faire un outil international efficace de coopération entre les États membres et les parties prenantes concernées dans la lutte contre les atteintes en ligne à la propriété intellectuelle, qui nous touchent tous;
- continuer à jouer un rôle de premier plan en fournissant, sur demande et sur une base strictement confidentielle, des conseils législatifs aux États membres en matière d'application des droits de propriété intellectuelle, conformément à la Partie III de l'Accord sur les ADPIC;
- améliorer l'écosystème de la propriété intellectuelle en soutenant et aidant les États membres afin de renforcer les capacités des responsables de l'application des lois, des procureurs et des juges dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle, en privilégiant les projets de formation axés sur l'impact visant à renforcer durablement les capacités de formation institutionnelles dans les pays bénéficiaires et favorisant la mise à disposition d'instruments et de matériel utiles et accessibles sur l'application des droits de propriété intellectuelle;
- aider les États membres à promouvoir le respect de la propriété intellectuelle dans le contexte de leurs cadres politiques nationaux en matière de propriété intellectuelle, ainsi qu'à élaborer des stratégies, produits et activités de sensibilisation efficaces.

Propriété intellectuelle et politique en matière de concurrence

La Division de la propriété intellectuelle et de la politique en matière de concurrence joue un rôle crucial dans l'examen des tendances mondiales au carrefour de la propriété intellectuelle et de la législation antitrust, ainsi que de la concurrence déloyale. Elle établit et renforce également les partenariats au sein des réseaux et comités internationaux en matière de concurrence, ainsi que les relations avec les autres organisations internationales sur les questions de concurrence en rapport avec la propriété intellectuelle. En 2024-2025, la Division de la propriété intellectuelle et de la politique en matière de concurrence vise à consolider davantage la place de l'OMPI en tant qu'acteur essentiel dans la gestion des questions pertinentes, notamment : i) en interagissant avec les organismes nationaux et en les conseillant, en coopération avec d'autres organisations intergouvernementales, ii) en assurant une présence active dans les principales enceintes internationales s'occupant de la politique de concurrence, iii) en menant des analyses et des recherches sur des questions d'actualité relatives à l'interaction entre la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence, et iv) en procédant à une analyse et en effectuant des recherches sur l'impact possible sur les artistes interprètes ou exécutants et les créateurs.

Avenir de la propriété intellectuelle

L'Avenir de la propriété intellectuelle traite des questions pointues sur le développement futur de la propriété intellectuelle et poursuit trois objectifs. Premièrement, analyser les résultats de l'enquête mondiale sur la perception de la propriété intellectuelle (appelée "WIPO Pulse") et développer et mieux comprendre la façon dont la propriété intellectuelle est perçue à travers le monde. Deuxièmement, sensibiliser à l'évolution future du système mondial de la propriété intellectuelle, notamment dans le contexte des nouveaux défis mondiaux. En travaillant en étroite collaboration avec des partenaires extérieurs et des parties prenantes intéressées, ce domaine d'activité contribuera à définir l'orientation future de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle. Troisièmement, appuyer les offices de propriété intellectuelle à mesure que leur rôle évolue dans un monde où les économies nationales sont de plus en plus stimulées par l'innovation et la créativité. Cela permettra de s'assurer que les offices de propriété intellectuelle sont équipés pour maîtriser l'évolution constante du paysage de la propriété intellectuelle et soutenir la croissance et le développement d'industries innovantes et créatives.

Mobilisation des jeunes

Les travaux de l'OMPI visant à sensibiliser les jeunes reconnaissent leur importance dans l'écosystème de l'innovation en tant que futurs innovateurs et créateurs. S'appuyant sur les efforts déployés au cours de l'exercice biennal précédent, l'accent sera mis en 2024-2025 sur les activités suivantes :

- lancer des projets, des activités et des contenus éducatifs axés sur l'impact, auxquels les jeunes publics peuvent s'identifier et qui peuvent les enthousiasmer;
- accroître les possibilités offertes aux jeunes en créant un vivier de jeunes professionnels de la propriété intellectuelle, créateurs, inventeurs et entrepreneurs au travers d'activités intensives d'apprentissage et de formation;
- donner la parole à des jeunes du monde entier qui ont progressé dans leur parcours en matière de propriété intellectuelle et leur donner les moyens d'être les chantres de la propriété intellectuelle dans leurs communautés;
- sensibiliser les jeunes inventeurs, créateurs et entrepreneurs (et ceux qui aspirent à le devenir) à l'importance de la propriété intellectuelle;
- fournir des conseils et un soutien en matière de commercialisation de la propriété intellectuelle adaptés aux jeunes entrepreneurs de l'économie créative et industrielle.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable (ODD)

Les travaux de l'OMPI dans le domaine de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 répondent à l'évolution des besoins et des priorités de ses États membres et de ses parties prenantes et contribuent à la prise en considération de défis mondiaux tels que le changement climatique, la pauvreté et l'inégalité. En contribuant à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'OMPI cherche à démontrer la valeur et la pertinence de la propriété intellectuelle dans la promotion du progrès économique, social et environnemental. Les ODD soulignent également la nécessité de mettre en place des partenariats et des collaborations entre différents secteurs et groupes de parties prenantes, notamment les pouvoirs publics, les organisations internationales, la société civile et le secteur privé. En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, l'OMPI a un rôle unique à jouer pour faciliter ces partenariats et offrir une plateforme de dialogue et de coopération sur les questions de propriété intellectuelle qui ont une incidence sur le développement durable. Au cours de l'exercice biennal 2024-2025, l'OMPI poursuivra son engagement actif et multiforme en faveur de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces travaux tiendront compte de la diversité des ODD et de leur incidence transversale sur l'Organisation en : i) élaborant des rapports et en facilitant les débats sur les ODD dans la mesure où ils ont un rapport avec le mandat et les travaux de l'OMPI, ii) en collaborant avec d'autres organisations intergouvernementales et institutions des Nations Unies au sujet des ODD, y compris dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, et iii) en fournissant aux États membres, aux partenaires et à d'autres parties prenantes des informations utiles sur le potentiel qu'offre la propriété intellectuelle pour la réalisation des ODD et sur les programmes de travail et activités de l'OMPI qui contribuent à cet objectif.

En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies pour l'innovation et la propriété intellectuelle, l'OMPI a un rôle important à jouer pour aider les États membres à réaliser les ODD. Grâce à ses programmes d'assistance technique au développement, l'OMPI aide les pays en développement et les pays les moins avancés à tirer parti de l'utilisation de la propriété intellectuelle pour réaliser les ODD. En intensifiant ses efforts pour créer un système mondial de propriété intellectuelle équilibré et efficace, l'OMPI aidera les États membres et les parties prenantes à utiliser le système de propriété intellectuelle pour stimuler l'innovation, la compétitivité et la créativité dont ils ont besoin pour atteindre ces objectifs. L'OMPI s'efforcera de faire en sorte que les politiques de propriété intellectuelle et de développement jouent un rôle d'appui dans la réalisation des ODD.

Relations extérieures

Le prochain exercice biennal couvrira les activités suivantes en matière de relations extérieures :

- débattre activement avec les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et l'industrie du rôle de la propriété intellectuelle, de l'innovation et de la technologie dans l'amélioration de la vie des gens et renforcer ainsi la position de l'OMPI en tant que principale instance internationale de propriété intellectuelle;
- renforcer la représentation de l'OMPI dans les réunions et processus internationaux qui sont en rapport avec le mandat de l'OMPI;

- favoriser et approfondir les partenariats avec certains organismes des Nations Unies, organisations intergouvernementales et non gouvernementales et groupes industriels afin d'utiliser la propriété intellectuelle et l'innovation pour améliorer la vie des gens, conformément au PSMT;
- intensifier les activités d'information à l'intention des communautés mal desservies par l'écosystème de la propriété intellectuelle afin de leur permettre d'utiliser la propriété intellectuelle pour leur croissance et leur développement;
- renforcer les liens entre tous les domaines d'activité pertinents de l'OMPI en vue de faciliter la fourniture de contributions techniques aux processus et initiatives multilatéraux.

Bureau de coordination de l'OMPI à New York

Assurant la représentation permanente de l'OMPI auprès du siège des Nations Unies, des organismes du système des Nations Unies et de la communauté diplomatique à New York, le Bureau de l'OMPI à New York continuera, durant le prochain exercice biennal, à :

- diriger la représentation et la participation de l'OMPI aux réunions pertinentes des principaux organismes des Nations Unies à New York, en particulier de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Secrétariat;
- régir la participation de l'Organisation aux processus et mécanismes interinstitutionnels des Nations Unies en rapport avec son mandat et renforcer les partenariats avec les représentations du système des Nations Unies à New York et d'autres organisations intergouvernementales ainsi que d'autres partenaires aux États-Unis d'Amérique, notamment afin de promouvoir les initiatives et programmes de travail menés sous l'égide de l'OMPI qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030;
- fournir et coordonner les contributions aux rapports et processus pertinents demandés par le siège des Nations Unies afin de faire en sorte qu'ils bénéficient des connaissances et des programmes de travail de l'OMPI, le cas échéant;
- fournir un conseil concernant la participation et la contribution de l'Organisation au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS) et aux comités subsidiaires à l'appui du rôle de l'Organisation afin de faciliter et de renforcer la coordination et la cohérence de la politique dans l'ensemble du système;
- diriger la collaboration de l'OMPI avec la communauté diplomatique et celle des Nations Unies à New York, notamment par l'organisation d'initiatives de promotion et de sensibilisation.

Risques

Résultat escompté	Risque	Stratégie d'intervention	Risque résiduel visé
<i>Pilier stratégique n° 2</i>	<i>Rassembler et nouer des partenariats avec les parties prenantes pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle</i>		
2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité.	La baisse de la participation des partenaires extérieurs, y compris le secteur privé et la société civile, aboutit à une réduction de la pertinence, de la crédibilité et de la résilience des plateformes et initiatives du secteur.	Information, participation et communication actives afin de faire en sorte que les plateformes et initiatives du secteur correspondent aux besoins et priorités des partenaires extérieurs, communication proactive à l'intention de groupes mal desservis et/ou émergents de parties prenantes, tels que les jeunes.	Moyen Inférieur au niveau de risque accepté.
Niveau de risque accepté élevé			

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
<i>Pilier stratégique n° 2</i>			
<i>Rassembler et nouer des partenariats avec les parties prenantes pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle</i>			
2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.	Progrès accomplis dans la mise en œuvre des travaux convenus selon l'ordre du jour du comité.	Mise en œuvre de l'ordre du jour convenu de l'IGC pour l'exercice biennal 2024-2025.	Mise en œuvre des activités convenues selon l'ordre du jour de l'IGC.
2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité.	Taux de satisfaction des participants aux activités organisées pour améliorer la compréhension de l'articulation entre propriété intellectuelle et politique de concurrence.	97%	≥ 85% satisfaits ou très satisfaits.
2.3 Dialogue et coopération au niveau international en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle.	Progrès dans la mise en œuvre des travaux convenus selon l'ordre du jour du comité.	Mise en œuvre du programme de travail de l'ACE convenu lors de sa quinzième session.	Mise en œuvre des activités convenues selon l'ordre du jour de l'ACE.
2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle.	Nombre d'initiatives de l'OMPI menées en partenariat avec les Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales.	11 initiatives.	18 initiatives ayant un impact régional ou mondial.
	Nombre d'ONG avec statut d'observateurs permanents participant aux travaux de l'OMPI et inversement.	Les représentants de 293 ONG accréditées de manière permanente ont participé aux événements de l'OMPI (2022).	Les représentants de 329 ONG accréditées de manière permanente participent aux événements de l'OMPI (fin 2025).
<i>Pilier stratégique n° 3</i>			
<i>Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier</i>			
3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.	Nombre de mises en relation entre des demandeurs et des fournisseurs de technologies vertes réalisées par l'intermédiaire de la plateforme WIPO GREEN et de projets d'accélération.	11 (au total à la fin 2022).	12 mises en relation supplémentaires au cours de l'exercice biennal.
	Nombre de pays aidés à accéder à l'information en matière de brevets relatifs à des technologies vertes disponibles dans le domaine public en s'appuyant sur la base de données WIPO GREEN.	À déterminer	À déterminer
	Nombre de transferts de technologie ou de licences d'accès soutenus par les initiatives de l'OMPI en matière de santé mondiale, pour lesquels l'OMPI a facilité l'élément propriété intellectuelle.	n.d.	4
<i>Pilier stratégique n° 4</i>			
<i>Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable</i>			
4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.	Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits des conseils législatifs et politiques fournis.	Savoirs traditionnels : 100%. Promotion du respect de la propriété intellectuelle : à déterminer.	≥ 90% satisfaits ou très satisfaits. ≥ 90% satisfaits ou très satisfaits.
4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.	Taux de satisfaction des participants aux programmes de formation et de développement des compétences de l'OMPI.	91%	≥ 85% satisfaits ou très satisfaits.

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.	Taux de satisfaction des participants aux activités de formation et de renforcement des capacités en rapport avec les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles.	96%	≥ 85% satisfaits ou très satisfaits.

Ressources

Enjeux et partenariats mondiaux : Ressources par objet de dépense (en milliers de francs suisses)

	Budget proposé pour 2024-2025	Programme et budget pour 2022-2023	Budget 2022-2023 après virements	Variation en 2024-2025 par rapport au programme et budget 2022-2023	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	19 170	17 360	17 521	1 810	10%
Fonctionnaires temporaires	1 168	1 061	1 041	107	10%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total A	20 338	18 421	18 561	1 918	10%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	339	308	131	31	10%
Bourses de l'OMPI	431	164	516	267	+100%
Sous-total	770	471	648	298	63%
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	897	1 089	474	(192)	-18%
Voyages de tiers	2 357	1 450	1 178	908	63%
Sous-total	3 255	2 539	1 652	716	28%
Services contractuels					
Conférences	1 697	1 053	1 266	644	61%
Publications	18	-	-	18	n.d.
Services contractuels de personnes	1 310	1 168	1 443	142	12%
Autres services contractuels	1 123	1 161	1 986	(38)	-3%
Sous-total	4 149	3 382	4 696	767	23%
Charges financières	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Frais de fonctionnement					
Locaux et entretien	578	593	567	(15)	-3%
Communication	22	10	6	12	+100%
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	90	9	27	81	+100%
Services communs du système des Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	690	613	600	77	13%
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	14	-	8	14	n.d.
Fournitures	66	54	48	12	22%
Sous-total	80	54	56	26	48%
Total B	8 943	7 060	7 652	1 883	27%
TOTAL	29 281	25 480	26 213	3 801	15%
dont					
Projet relatif au Plan d'action pour le développement	247				

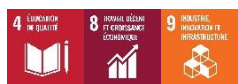
Enjeux et partenariats mondiaux : Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Budget proposé pour 2024-2025	Programme et budget pour 2022-2023	Budget 2022-2023 après virements
2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.	5 225	3 644	4 200
2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité.	6 768	3 714	3 765
2.3 Dialogue et coopération au niveau international en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle.	3 444	3 805	3 691
2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle.	5 864	6 505	6 579
3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.	1 632	3 562	2 760
4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.	1 312	644	718
4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.	2 221	1 039	1 117
4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.	2 815	2 567	3 383
Total	29 281	25 480	26 213

Ressources au titre de fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme
(en milliers de francs suisses)

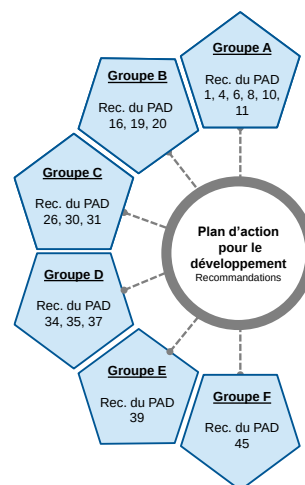
Fonds fiduciaire	Solde au 31 décembre 2023	Estimation des contributions pour 2023	Estimation des dépenses fin 2023	Solde escompté fin 2023	Contributions prévues pour 2024-2025	Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2024-2025
Communautés autochtones et locales accréditées	6	14	21	-	28	28
Italie	44	-	-	44	-	44
République de Corée (promotion du respect du droit d'auteur et des droits connexes)	802	229	247	783	458	1 241
République de Corée (Ministère de la justice – HR)	138	197	232	103	393	496
Total	990	440	500	930	880	1 809

Propriété intellectuelle et écosystèmes d'innovation



Stratégies de mise en œuvre

Les travaux du Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation sont axés sur la mise en place d'un écosystème d'innovation équilibré et efficace dans les États membres de toutes les régions du monde, conformément au résultat escompté 4.2. La capacité d'un pays à innover dépend de la force de son écosystème d'innovation, de la diversité des intérêts des parties prenantes au sein du système, ainsi que des institutions qui influencent cet environnement. Les institutions scientifiques peuvent orienter l'innovation vers des domaines donnés, par exemple en élaborant davantage de programmes appliqués pour former des ingénieurs spécialisés ou en procédant à des transferts de technologies vers des industries spécifiques. Les industries et les entreprises peuvent investir plus intensivement dans la R-D, afin de créer de nouvelles technologies ou d'absorber des technologies existantes mises au point par des universités, des fournisseurs ou des entreprises concurrentes. Les pouvoirs publics peuvent influencer la trajectoire de l'innovation par l'allocation de ressources humaines et financières dans le cadre d'un large éventail d'instruments de politique publique.



En 2020, les investissements dans la R-D mondiale ont augmenté à un taux de 3,3%. Les subventions publiques des économies qui dépensent le plus en R-D ont enregistré une forte croissance en 2020, les gouvernements cherchant vigoureusement à atténuer les effets économiques de la pandémie de COVID-19. Les entreprises qui dépensent le plus en R-D ont quant à elles augmenté leurs dépenses de R-D de près de 10% en 2021, pour atteindre plus de 900 milliards de dollars É.-U. L'innovation figurant en bonne place parmi les priorités politiques de pays de tailles et de niveaux de développement différents, le secteur connaît une croissance régulière de la demande pour des aspects clés de ses travaux. En particulier, la recherche analytique sur les tendances mondiales en matière d'innovation et de technologie est largement utilisée par les responsables politiques pour prendre des décisions éclairées, notamment à l'appui de l'élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle et de politiques en matière d'innovation.

L'économie mondiale repose de plus en plus sur des actifs incorporels. Les estimations de la valeur globale des actifs incorporels montrent qu'elle a été multipliée par 10 au cours des 25 dernières années pour atteindre environ 74 000 milliards de dollars É.-U. en 2021. Le financement des actifs incorporels est devenu un sujet très important pour les États membres, les institutions financières internationales et les entreprises. Le secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation collabore avec diverses parties prenantes clés afin de déterminer les mesures à prendre pour améliorer la manière dont la propriété intellectuelle aide les entreprises innovantes et créatives à combler le déficit de financement (résultat escompté 4.4).

Le Rapport 2017 sur la propriété intellectuelle dans le monde a souligné que la contribution de la propriété intellectuelle et d'autres actifs incorporels est deux fois supérieure à celle du capital matériel sur la valeur des produits. Ainsi, un tiers de la valeur des produits que nous achetons provient d'actifs incorporels. Par conséquent, les ressources, outils et plateformes du secteur sont de plus en plus demandés dans toutes les régions du monde, et de nouveaux cadres de collaboration sont établis pour soutenir les entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), les intermédiaires commerciaux, les structures nationales et régionales de transfert de technologie, les innovateurs, les accélérateurs et les jeunes pousses (résultat escompté 4.4).

De même, la demande d'assistance au système judiciaire pour gérer un nombre croissant d'affaires de propriété intellectuelle conduit à de nouvelles activités de collaboration avec divers systèmes judiciaires nationaux (résultat escompté 4.3). On observe que les PME recourent de plus en plus aux services d'arbitrage et de médiation afin d'éviter une action en justice coûteuse. De plus, l'augmentation du nombre de cas est due à la multiplication des transactions en ligne et à l'internationalisation des modèles d'entreprise (résultat escompté 4.2).

Dans ce contexte, le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation soutient les aspects suivants des travaux de l'OMPI.

En premier lieu, il offre des perspectives originales sur les performances de l'économie mondiale de l'innovation, notamment l'économie de la création. En fournissant des données et des analyses, il vise à informer les décideurs des communautés de la propriété intellectuelle et de l'innovation, les responsables politiques au sens large, les chercheurs et le grand public.

Deuxièmement, il aide les entreprises et leurs intermédiaires, notamment les jeunes entreprises, les chefs d'entreprise et les PME, à exploiter efficacement la propriété intellectuelle comme un outil de croissance économique et de développement

durable et comme un catalyseur pour l'emploi et l'investissement. Ce travail va au-delà des aspects réglementaires et d'enregistrement de la propriété intellectuelle, pour se concentrer sur sa gestion et sa commercialisation. Le secteur continue de mener des activités sur les questions liées à l'essor de la propriété intellectuelle et d'autres formes d'actifs immatériels, tels que les données, le savoir-faire, etc., en tant que catégorie d'actifs, notamment dans les domaines liés à la valorisation, à la mise en garantie et au financement des droits de propriété intellectuelle.

Troisièmement, le secteur aide la communauté de la R-D, notamment les chercheurs, les innovateurs, les universités et les instituts de recherche, à accéder plus aisément aux données et informations relatives à la propriété intellectuelle et à l'innovation, à développer leurs compétences et à créer des plateformes utilisant la propriété intellectuelle pour commercialiser les produits et services issus de la recherche. En particulier, les travaux portant sur le rôle de la propriété intellectuelle dans le transfert de technologie continueront d'être approfondis.

Quatrièmement, le secteur fournit des conseils d'experts pour aider les États membres à élaborer des stratégies nationales de propriété intellectuelle et des politiques d'innovation connexes qui contribuent à la réalisation d'objectifs de développement économique plus larges et agissent positivement sur les écosystèmes d'innovation et de création d'un pays.

Cinquièmement, il aide les États membres à renforcer leur système judiciaire. Par l'intermédiaire de l'Institut judiciaire de l'OMPI, il appuie les autorités judiciaires et quasi judiciaires nationales et régionales en proposant des formes modernes et efficaces de dialogue et d'enseignement, tout en soutenant l'écosystème de la propriété intellectuelle en proposant des services liés aux données juridiques en matière de propriété intellectuelle.

Sixièmement, le secteur aide les États membres à mettre en œuvre des mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges dans le domaine de la propriété intellectuelle, de la technologie, des licences et des noms de domaine. Par l'intermédiaire du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, il fournit des services à ceux qui cherchent à régler leurs litiges de propriété intellectuelle à l'amiable.

Économie et analyse des données

Les activités liées à l'économie et à l'analyse de données reposent sur deux grands piliers. Le premier vise à fournir des données exactes, exhaustives et en temps utile sur la performance des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation et à promouvoir une utilisation plus large et plus efficace de ces données, qui apporte une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier. Le prochain exercice biennal couvrira notamment les activités suivantes :

- maintenir la couverture géographique des statistiques de propriété intellectuelle collectées dans le cadre des différentes enquêtes annuelles de l'OMPI afin de garantir l'élaboration de rapports statistiques exacts et complets représentant une valeur ajoutée pour les décideurs du monde entier;
- diffuser les statistiques de propriété intellectuelle à l'aide des publications statistiques et des outils Web, dans le but de satisfaire les besoins des différentes communautés d'utilisateurs, telles que les décideurs, les offices de propriété intellectuelle, les utilisateurs des systèmes de dépôt de l'OMPI, les chercheurs et le grand public;
- collecter et communiquer des données originales sur les investissements en actifs incorporels, en couvrant un éventail de plus en plus large d'économies.

Le second pilier vise à fournir des analyses empiriques de qualité sur les performances en matière d'innovation et le caractère évolutif de l'économie créative en vue de soutenir le développement d'écosystèmes équilibrés et efficaces de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres. Le prochain exercice biennal couvrira notamment les activités suivantes :

- continuer d'évaluer les résultats en matière d'innovation et suivre l'évolution de l'économie mondiale de l'innovation en publiant l'Indice mondial de l'innovation et en aidant les États membres à l'utiliser efficacement aux fins de concevoir leur politique;
- fournir des analyses approfondies sur le rôle du système de la propriété intellectuelle dans l'économie mondiale en publiant des rapports thématiques sur la propriété intellectuelle dans le monde;
- entreprendre des études économiques dans les économies en développement, notamment celles demandées par le CDIP;
- rassembler des données originales sur l'économie de la création et mener des études permettant d'analyser les moteurs de l'économie de la création sous l'angle des données, notamment le rôle des financements adossés à des titres de propriété intellectuelle, afin d'aider les décideurs et d'autres parties prenantes;
- maximiser les synergies institutionnelles et promouvoir la qualité des recherches en continuant d'assurer la coordination du réseau mondial d'économistes rattachés aux offices de propriété intellectuelle.

Propriété intellectuelle pour les entreprises

La Division de la propriété intellectuelle pour les entreprises cherche à déployer des outils, des programmes et du matériel pour aider les entreprises et les chefs d'entreprise des États membres intéressés à accéder au système de la propriété intellectuelle et à l'utiliser. Cela se fera par le biais de programmes de collaboration avec les offices de propriété intellectuelle, les intermédiaires et les partenaires extérieurs. Le programme de travail couvrira notamment les activités suivantes :

- créer des outils et services conviviaux pour les entreprises, qui aident les chefs d'entreprise et les entreprises à appréhender, à comprendre et à utiliser le système de la propriété intellectuelle de sorte que la propriété intellectuelle devienne un élément constitutif de leur stratégie commerciale;
- aider les offices nationaux de propriété intellectuelle et les intermédiaires des PME à intégrer l'appui en matière de propriété intellectuelle à leur offre actuelle de services aux entreprises et à permettre ainsi aux PME du monde entier d'utiliser efficacement la propriété intellectuelle;
- faciliter le dialogue et le partage de connaissances entre les États membres et les autres parties prenantes sur la propriété intellectuelle et les PME;
- fournir une assistance technique et renforcer les capacités locales en matière de gestion de la propriété intellectuelle, de valorisation de la propriété intellectuelle, de financements adossés à des titres de propriété intellectuelle, de commercialisation de la propriété intellectuelle et d'autres domaines connexes afin de soutenir la croissance des entreprises en utilisant efficacement les actifs incorporels;
- améliorer l'accès des différentes parties prenantes au système de propriété intellectuelle dans le cadre de programmes d'amplification, tels que la formation à la rédaction de demandes de brevet aux niveaux national, régional et international et le programme d'aide aux inventeurs;
- aider les entreprises à utiliser efficacement la propriété intellectuelle pour commercialiser les innovations du secteur public et les mettre sur le marché dans l'intérêt de la société.

Propriété intellectuelle au service des innovateurs

Les activités relatives à la propriété intellectuelle au service des innovateurs visent à aider les chercheurs, les innovateurs, les universités et les instituts de recherche au niveau local à utiliser la propriété intellectuelle comme un outil de croissance et de développement durable, notamment par la mise en place de services fournissant des informations en matière de propriété intellectuelle, améliorant l'efficacité de la gestion des droits de propriété intellectuelle et optimisant les transferts de technologie. Ces services reposent sur le renforcement des capacités individuelles et institutionnelles et sur la création de réseaux parmi les instituts de recherche et les structures intermédiaires aux niveaux national, régional et international.

Le programme de travail pour le prochain exercice biennal couvrira les activités suivantes :

- créer des écosystèmes d'innovation dynamiques, reposant sur des cadres législatifs et des politiques institutionnelles de propriété intellectuelle efficaces, afin d'accélérer la traduction de la recherche en produits et services innovants pour la société;
- renforcer les capacités institutionnelles pour le transfert de technologies et le soutien à l'innovation, notamment en créant et en développant des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI), des bureaux de transfert de technologie et d'autres structures de transfert de technologies, telles que des technoparcs, des incubateurs, des pôles de centralisation des données sur la propriété intellectuelle, etc., qui serviront de points d'accès à des services de qualité en matière de propriété intellectuelle, comprenant des services de recherche et d'analyse des brevets, des services de gestion des droits de propriété intellectuelle, des services relatifs aux marques et aux dessins et modèles, et mettant l'accent sur des secteurs spécifiques tels que les sciences de la vie;
- permettre la sensibilisation, développer les compétences et les connaissances, les communautés d'experts, les partenariats et les sources de référence. Renforcer le leadership mondial de l'OMPI en matière de réflexion dans les domaines de la gestion, de la valorisation et de la commercialisation de la propriété intellectuelle et du transfert de technologie, notamment dans des secteurs spécifiques tels que les sciences de la vie;
- favoriser la fourniture de services de qualité en matière de propriété intellectuelle à l'aide de plateformes, de ressources et d'outils nouveaux et actualisés d'information et de connaissance, en mettant l'accent sur des secteurs spécifiques, tels que les sciences de la vie, notamment l'instrument et la base de données de l'OMPI sur les politiques de propriété intellectuelle à l'intention des universités, WIPO INSPIRE, le portail d'accès aux registres de brevets, la Plateforme de gestion des projets et des performances des CATI, le

module sur les clés de la réussite en matière de concession de licences, le Guide général pour la valorisation de la propriété intellectuelle, assorti d'une série de livrets de référence consacrés à des contextes de valorisation spécifiques de la propriété intellectuelle, un recueil de la littérature sur les transferts de technologie et la plateforme eTISC, le tout intégré dans un système harmonisé pour offrir une expérience d'utilisation agréable;

- assurer la viabilité à long terme des réseaux de CATI/bureaux de transfert de technologie et des structures de transfert de technologie en encourageant le partage de savoirs par l'intermédiaire de réseaux nationaux, régionaux et mondiaux bien coordonnés et de la communauté virtuelle eTISC et en renforçant le maintien en fonction du personnel qualifié par la certification professionnelle des agents des CATI et le programme de mentorat en matière de transfert de technologie destiné aux responsables de la technologie dans les bureaux de transfert de technologie;
- favoriser la sensibilisation, développer les compétences et les connaissances, les communautés d'experts, les partenariats et les sources de référence, telles que les rapports panoramiques sur les brevets et les rapports sur les tendances technologiques de l'OMPI, et renforcer le leadership mondial de l'OMPI dans le domaine de l'analyse des données de propriété intellectuelle;
- multiplier l'impact des activités et des services d'appui aux innovateurs qui utilisent la propriété intellectuelle comme outil de croissance et de développement durable en faisant connaître ces activités et services et leurs avantages dans le cadre d'une stratégie ciblée de communication.

Institut judiciaire de l'OMPI

L'Institut judiciaire de l'OMPI s'emploie à renforcer le rôle des autorités judiciaires dans les écosystèmes de la propriété intellectuelle, de l'innovation et de la création des États membres. Il propose des formations et des ressources destinées aux juges spécialisés en propriété intellectuelle, en complément des travaux du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI puisque, ensemble, ils couvrent toutes les options de règlement des litiges de propriété intellectuelle. L'Institut contribue également à un accès plus large aux connaissances et données juridiques par le biais de la base de données WIPO Lex.

Après s'être établi comme instance mondiale pour une communauté de juges spécialisés en propriété intellectuelle, l'Institut judiciaire de l'OMPI continuera, au cours du prochain exercice biennal, de renforcer son rôle directeur en tant que principal fournisseur de formations et de ressources judiciaires sur la propriété intellectuelle et, à travers WIPO Lex, en tant que source d'information mondiale faisant autorité en matière de lois, de traités et de jugements relatifs à la propriété intellectuelle. Les travaux de l'Institut couvriront les activités suivantes :

- accroître le dialogue transnational au sein de la communauté judiciaire grâce au Forum annuel de l'OMPI à l'intention des juges spécialisés en propriété intellectuelle et à d'autres formes novatrices de discussions judiciaires, afin d'échanger des connaissances pointues sur les défis les plus urgents de la propriété intellectuelle, d'étudier les approches judiciaires suivies dans d'autres pays et de se familiariser avec celles-ci pour renforcer leurs propres analyses;
- réaliser des études ciblées afin d'encourager une compréhension plus profonde des questions d'intérêt pour les autorités judiciaires mondiales en matière de propriété intellectuelle et de soutenir l'élaboration de feuilles de route en vue de mettre en place des systèmes efficaces de détermination des droits de propriété intellectuelle, qui peuvent englober une réforme législative, procédurale et de la gestion des tribunaux;
- contribuer à approfondir les connaissances et les compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres en collaborant avec les autorités judiciaires nationales et régionales afin de proposer un ensemble complet de ressources et de soutien personnalisés pour le renforcement des capacités des autorités judiciaires, fondé sur l'appropriation nationale et la viabilité et conforme aux traditions juridiques et à la situation économique et sociale des États membres;
- soutenir le rôle important des organes administratifs exerçant des fonctions quasi judiciaires dans les litiges en matière de propriété intellectuelle, tels que les commissions d'audience et de recours des offices de propriété intellectuelle;
- grâce à des collections de données pointues, à une interface utilisateur et à une fonctionnalité améliorées, faciliter l'utilisation des abondantes ressources de WIPO Lex, la base de données mondiale sur les traités relatifs à la propriété intellectuelle, les législations nationales et régionales, les décisions judiciaires et les informations sur les systèmes judiciaires, pour un plus large public.

Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI

La médiation et l'arbitrage permettent aux particuliers de trouver un règlement extrajudiciaire à leurs litiges nationaux ou transnationaux de propriété intellectuelle et de technologie, complètent le travail de l'Institut judiciaire de l'OMPI et apportent ensemble le soutien de l'OMPI à toutes les options de règlement des litiges de propriété intellectuelle. Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI est le principal prestataire international de services aux entreprises dans le cadre des Principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (principes UDRP) établis par l'OMPI.

Mettant à profit le rôle et l'expertise internationaux de l'OMPI et englobant des partenariats public-privé aussi bien internes à l'OMPI qu'externes, le travail du Centre de l'OMPI durant le prochain exercice biennal se concentrera sur les activités suivantes :

- optimiser les services de gestion des cas pour les litiges relatifs à la propriété intellectuelle et aux noms de domaine, notamment grâce à une meilleure application des TIC à la gestion des flux de travail et au service à la clientèle;
- améliorer la participation du Centre de l'OMPI à l'interaction numérique avec les utilisateurs existants et potentiels, notamment par l'organisation de webinaires et de podcasts accessibles et l'utilisation d'outils et de plateformes en ligne ciblant des segments particuliers du marché en ce qui concerne l'intérêt pour la propriété intellectuelle et la localisation; analyse renforcée des données afin de soutenir la communication;
- étudier d'autres applications des modes de règlement extrajudiciaire des litiges dans des domaines émergents de l'innovation et de la création, comme les sciences de la vie, la concession de licences dans des conditions équitables, raisonnables et non discriminatoires (licences FRAND), l'Internet des objets, le droit d'auteur numérique, les contrats intelligents et le métavers;
- établir le programme de collaboration du Centre de l'OMPI avec les autorités et les tribunaux chargés de la propriété intellectuelle dans les États membres en vue de promouvoir et d'adopter des modes de règlement extrajudiciaire des litiges, en insistant sur les besoins spécifiques des partenaires;
- participer à d'autres registres de noms de domaine de premier niveau qui sont des codes de pays afin de contribuer à l'adoption de modes de règlement extrajudiciaire des litiges permettant aux titulaires de droits de propriété intellectuelle de résoudre efficacement les litiges relatifs aux noms de domaine;
- mener des actions de sensibilisation auprès de l'ICANN et des parties prenantes de l'Internet et des marques afin de trouver des solutions efficaces dans le cadre de la révision par l'ICANN des mécanismes de protection des droits dans le système des noms de domaine.

Risques

Résultat escompté	Risque	Réponse au risque	Risque résiduel visé
<i>Pilier stratégique n° 4</i>	<i>Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable</i>		
4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle. Niveau de risque accepté élevé	Une participation insuffisante ou des changements de priorités au niveau national pourraient affecter négativement : i) la création et la viabilité de réseaux et de structures de transfert de technologie; ii) les projets visant à faire de la propriété intellectuelle un outil de croissance commerciale; ou iii) des programmes judiciaires.	Collaboration étroite avec les autorités nationales dès le départ afin de garantir un engagement à moyen et long terme; aider à la planification, au suivi et à l'évaluation des projets nationaux conformément aux bonnes pratiques.	Faible Inférieur au niveau de risque accepté.
	La demande des utilisateurs pour nos services, notamment le règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle, le règlement des litiges relatifs aux noms de domaine, l'analyse, le conseil, les outils et les bases de données, est en baisse, conduit à une position affaiblie sur le marché et nuit à la renommée de l'Organisation ou à l'impact de sa politique.	Mettre à profit la position de l'OMPI en tant que spécialiste mondial, neutre et crédible de la propriété intellectuelle, accroître la demande d'outils informatiques pour améliorer l'expérience des utilisateurs et améliorer les outils et la communication numériques.	Moyen Inférieur au niveau de risque accepté.
	Les informations reçues ne sont pas fiables, ce qui aboutit à des données statistiques inexactes ou à des erreurs d'analyse dans les publications et les rapports de l'OMPI.	Mécanismes de contrôle conçus pour détecter les incohérences dans les données; relecture attentive des publications par des experts; publications analytiques révisées par des pairs extérieurs.	Faible Inférieur au niveau de risque accepté.

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
<i>Pilier stratégique n° 3</i>			
<i>Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier</i>			
3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI.	Nombre de visiteurs uniques au Centre des données statistiques de propriété intellectuelle.	109 856	20% d'augmentation (exercice biennal).
	Nombre de visiteurs uniques à WIPO Lex.	784 602	20% d'augmentation (exercice biennal).
	Niveau d'utilisation des services de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle et de noms de domaine de l'OMPI.	1 349 litiges et 756 bons offices. 54 021 litiges relatifs aux gTLD. 7 412 litiges relatifs aux ccTLD uniquement. (total cumulé à la fin 2022).	300 litiges et bons offices supplémentaires. 6 000 litiges supplémentaires relatifs aux gTLD. 600 litiges supplémentaires relatifs aux ccTLD uniquement.
3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.	Nombre de visiteurs uniques des publications, outils et plateformes sur l'appui à l'innovation et le transfert de technologie, y compris le nombre de téléchargements.	259 921	20% d'augmentation (exercice biennal).
<i>Pilier stratégique n° 4</i>			
<i>Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable</i>			
4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.	Nombre de visiteurs uniques des sites Web de l'Indice mondial de l'innovation.	1 002 852	20% d'augmentation (exercice biennal).
	Nombre de pays utilisant l'Indice mondial de l'innovation pour élaborer leurs stratégies et leur écosystème d'innovation.	77 pays (sur les 110 pays qui ont répondu).	10% d'augmentation.
	Sensibilisation des États membres concernés aux ensembles de données manquantes ou obsolètes.	à déterminer.	à déterminer.
	Taux de participation des autorités judiciaires des États membres.	99 pays et 3 ressorts juridiques régionaux représentés au Forum de 2022 destiné aux juges (présentiel avec option hybride).	85 pays et 3 ressorts juridiques régionaux représentés au Forum annuel destiné aux juges (présentiel avec option hybride).
	Niveau d'adoption des modes de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle et des politiques de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine mis au point ou soutenus par l'OMPI.	96 modes de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle adoptés. 47 modes de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle soutenus. 4 politiques relatives aux gTLD adoptées et soutenues. 81 politiques relatives aux ccTLD adoptées. 40 politiques relatives aux ccTLD soutenues. (total cumulé à la fin 2022).	8 modes de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle supplémentaires adoptés. 12 modes de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle supplémentaires soutenus. 2 politiques relatives aux gTLD supplémentaires soutenues. 2 politiques relatives aux ccTLD supplémentaires adoptées. 6 politiques relatives aux ccTLD supplémentaires soutenues.
4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.	Nombre de réseaux de CATI nationaux durables.	46 réseaux nationaux durables (total cumulé à la fin 2022). Niveau de maturité 1 : 4 au total. Niveau de maturité 2 : 32 au total. Niveau de maturité 3, y compris la prestation de services à valeur ajoutée : 10 au total.	50 réseaux nationaux durables (total cumulé).
	Nombre de réseaux nationaux de CATI ayant atteint le niveau de maturité requis	À déterminer	À déterminer

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Taux de satisfaction des entités de transfert de technologie et d'autres organismes par rapport aux services fournis par l'OMPI.	À déterminer.	≥ 90% satisfaits ou très satisfaits.
	Nombre de visiteurs uniques des services Web ciblant les inventeurs et les PME, y compris le nombre de téléchargements.	225 178	20% d'augmentation (exercice biennal).
	Nombre d'institutions d'appui aux PME qui utilisent le matériel et les outils de l'OMPI.	14	10 institutions supplémentaires.
	Nombre de PME aidées par des institutions d'appui qui utilisent le matériel ou les outils de l'OMPI.	1 745	5 000 PME supplémentaires.

Ressources

Propriété intellectuelle et écosystèmes d'innovation : Ressources par résultat

(en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Budget proposé pour 2024-2025	Programme et budget pour 2022-2023	Budget 2022-2023 après virements
3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI.	19 507	17 305	17 572
3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI.	685	191	189
3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.	1 299	2 444	2 584
4.1 Utilisation plus efficace d'un système de propriété intellectuelle équilibré au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.	2 857	1 767	1 862
4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.	11 950	10 630	10 850
4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.	703	723	763
4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.	13 769	10 914	11 555
Total	50 771	43 975	45 374

Propriété intellectuelle et écosystèmes d'innovation : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget proposé pour 2024-2025	Programme et budget pour 2022-2023	Budget 2022-2023 après virements	Variation en 2024-2025 par rapport au programme et budget 2022-2023	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	34 699	30 345	30 290	4 354	14%
Fonctionnaires temporaires	2 953	2 087	2 931	866	41%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total A	37 652	32 432	33 221	5 220	16%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	53	52	5	1	2%
Bourses de l'OMPI	5 188	4 301	4 969	887	21%
Sous-total	5 241	4 353	4 974	888	20%
Voyages formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	911	875	644	36	4%
Voyages de tiers	885	1 066	1 052	(181)	-17%
Sous-total	1 796	1 941	1 695	(145)	-7%
Services contractuels					
Conférences	406	239	506	167	70%
Publications	30	145	97	(115)	-79%
Services contractuels de personnes	2 346	2 846	2 283	(500)	-18%
Autres services contractuels	3 204	1 887	2 441	1 317	70%
Sous-total	5 987	5 117	5 326	870	17%
Charges financières	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Frais de fonctionnement					
Locaux et entretien	10	10	80	-	0%
Communication	11	11	11	-	0%
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	44	55	34	(11)	-20%
Services communs du système des Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	65	76	124	(11)	-15%
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	-	-	-	-	n.d.
Fournitures	30	55	33	(25)	-45%
Sous-total	30	55	33	(25)	-45%
Total B	13 119	11 542	12 153	1 576	14%
TOTAL	50 771	43 975	45 374	6 797	15%
dont					
Projet relatif au Plan d'action pour le développement	425				

Ressources au titre de fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme
(en milliers de francs suisses)

Fonds fiduciaire	Solde au 31 décembre 2023	Estimation des contributions pour 2023	Estimation des dépenses fin 2023	Solde escompté fin 2023	Contributions prévues pour 2024-2025	Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2024-2025
Espagne (propriété industrielle)	152	198	267	84	397	480
République de Corée (promotion de services de règlement extrajudiciaire des litiges)	232	134	100	266	269	535
Total	384	333	367	350	666	1 016

Administration, finances et gestion

Stratégies de mise en œuvre

Le Secteur Administration, finances et gestion est chargé de la plateforme opérationnelle de l'OMPI, qui sert de base à la production de résultats dans toute l'Organisation et gère la performance globale de manière durable et sécurisée. Plus largement, compte tenu de son rôle essentiel dans la construction de la fondation de l'Organisation, ce secteur joue aussi un rôle important en fournissant au personnel de l'OMPI les ressources dont il a besoin pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante.

L'activité du secteur s'articule autour de plusieurs éléments clés. Premièrement, il fait en sorte que les ressources soient distribuées au sein de l'OMPI conformément au programme et budget et au plan-cadre d'équipement adoptés par les États membres et soient efficacement gérées en recourant aux systèmes appropriés de gouvernance et de gestion des performances de l'Organisation. Deuxièmement, il veille à ce que l'architecture et les solutions de l'OMPI en matière de technologies de l'information et de la communication soient optimisées, que la numérisation soit renforcée dans toute l'Organisation et les données mieux utilisées, tout en maintenant un niveau élevé de sécurité de l'information. Troisièmement, il offre des services fiables aux clients internes et externes, notamment i) un appui et des avis efficaces au Secrétariat et aux États membres sur un large éventail de questions relatives au droit constitutionnel, au droit des contrats, au droit des traités et au droit administratif, ii) des services linguistiques de qualité à l'appui de l'engagement de l'OMPI en faveur du multilinguisme et conformément à sa politique linguistique révisée, et iii) garantit l'adéquation, la sécurité et la viabilité du site de l'OMPI. Enfin, il supervise le dispositif de résilience de l'OMPI, en faisant en sorte que l'Organisation tire les leçons de la COVID-19 et soit préparée à faire face à diverses menaces futures.

Gestion saine et prudente des finances et des performances, notamment des procédures de passation de marchés

La gestion fondée sur les résultats et la gestion des risques continueront d'être améliorées et intégrées. La culture du risque sera renforcée davantage, en acceptant et en gérant les risques sur la base de la Déclaration relative au risque accepté de l'Organisation. Les résultats de l'évaluation du risque de fraude seront analysés et les contrôles internes ajustés si nécessaire. Les occasions de simplifier les contrôles conformément au Règlement financier de l'OMPI et à son règlement d'exécution révisés seront saisies, grâce à une meilleure utilisation de l'analyse des données afin de prendre des décisions éclairées et d'apporter au cadre réglementaire et aux contrôles internes les améliorations qui s'imposent.

L'une des priorités sera l'amélioration des services destinés à la base mondiale des clients qui paient des émoluments et des taxes à l'Organisation. Cela nécessitera de rester à l'écoute des besoins des clients ainsi que de prévoir et d'aligner les services de l'OMPI afin de satisfaire les besoins nouveaux et émergents, notamment en ce qui concerne le déploiement continu de nouveaux services de paiement et les interactions avec les offices nationaux de propriété intellectuelle. Les possibilités de simplification et d'automatisation des transactions et procédures financières seront recensées, notamment l'automatisation robotisée des processus, afin d'accroître encore davantage la productivité et l'exactitude.

Une approche stratégique et proactive sera appliquée aux activités d'approvisionnement de l'OMPI afin de garantir l'efficacité, la conformité et l'approche tournée vers la clientèle des procédures et exigences relatives à l'achat de biens et services, le recours aux contractants et l'organisation de voyages et de manifestations, en utilisant des outils informatiques supplémentaires ou des fonctionnalités améliorées, le cas échéant. Afin de réduire les délais d'achat et de faire un maximum d'économies grâce aux économies d'échelle et aux négociations, le suivi du recours aux contrats à long terme sera consolidé et la gestion de la performance des services sera améliorée. La sensibilisation des contractants potentiels du monde entier sera renforcée grâce à une utilisation accrue des réseaux sociaux. L'optimisation des dépenses liées aux voyages et aux réunions dans un contexte d'après COVID sera un objectif prioritaire et sera réalisée grâce à l'intégration des outils informatiques, au contrôle de la conformité et à la négociation des tarifs aériens.

Transformation numérique

Les objectifs du prochain exercice biennal en matière de TIC se concentreront sur la transformation numérique, prenant appui sur la consolidation progressive des services TIC au sein d'un seul département, et une stratégie améliorée en matière de ressources humaines dans le domaine des TIC afin de garantir que l'Organisation soit bien placée dans un environnement caractérisé par la rapidité des mutations technologiques.

Parmi les principaux éléments figurent une meilleure mise en adéquation des TIC avec la stratégie et les besoins opérationnels, la poursuite de la convergence technique et fonctionnelle, en tirant profit de la politique visant à accorder la priorité à l'hébergement en nuage ("Cloud First") tout en assurant la sécurité des données, une gestion des risques et

un appui renforcés pour les systèmes TIC essentiels, ainsi que la simplification des opérations. Il devrait en résulter une plateforme TIC plus souple et plus centrée sur le client, étayée par de solides capacités d'analyse des données.

La transition des projets TIC terminés vers la phase opérationnelle aboutira à de nouvelles capacités d'appui, notamment l'analyse de données, des solutions actualisées et uniformes pour la mise au point et l'exploitation de logiciels, une expérience client améliorée, une gestion renforcée de l'informatique en nuage, le système de gestion des contenus de l'Organisation, une numérisation axée sur une "nouvelle normalité" et une compétence centralisée pour une amélioration de la conception et de l'exécution des logiciels. Les activités se poursuivront en vue de développer les capacités de gestion de l'informatique en nuage, de mise en conformité et de gouvernance des données.

Suite au déploiement de la politique relative à la gestion des dossiers et des archives, la gestion des connaissances et des dossiers continuera d'être renforcée afin de permettre au personnel de toutes les unités administratives de gérer les informations, d'y accéder, de les partager et de les utiliser plus efficacement. Les stratégies clés engloberont la professionnalisation des anciennes fonctions administratives et le déploiement des politiques, outils et procédures nécessaires pour passer à la gestion numérique des dossiers et des informations de l'OMPI, le transfert de la gestion des contenus de l'Organisation vers une nouvelle plateforme technologique pour faciliter la collaboration et un accès de tous les secteurs aux informations dans le nouvel environnement de travail numérique et la promotion du changement culturel en vue d'encourager le partage des connaissances.

L'achèvement de la prochaine génération de la stratégie de l'OMPI en matière de sécurité de l'information ainsi qu'une période d'adaptation pour l'examen et l'optimisation des outils, des processus et des technologies seront assurés. Une couverture plus large et plus approfondie de la sécurité de l'information, y compris la cybersécurité et les nouveaux flux de renseignements, la connaissance du contexte et d'autres éléments, anticipera les risques pour la cybersécurité et permettra de détecter les incidents informatiques et d'y réagir rapidement, de mieux préparer l'Organisation afin de se remettre rapidement des crises, réduisant ainsi les effets sur les opérations de l'OMPI. La promotion permanente d'une culture de la sécurité et la simplification des services de gestion des risques en matière d'information dans les processus de l'Organisation continueront d'accompagner la transition numérique sécurisée de l'OMPI.

Services internes et externes

Services juridiques

Des avis et des services juridiques rapides, fiables et adaptés revêtent une importance cruciale pour la bonne gestion et la performance de l'Organisation, y compris le bon déroulement des réunions de ses organes statutaires, ainsi que des deux conférences diplomatiques qui se tiendront sous ses auspices en 2024. Les services juridiques consisteront à fournir un appui et des avis efficaces au Secrétariat et aux États membres sur un large éventail de questions relatives au droit constitutionnel, au droit des contrats, au droit des traités et au droit administratif, conformément aux exigences légales et au droit applicable, et à assurer un service continu et constant en tant que gardien des traités fondateurs et des autres traités administrés par l'OMPI. Ce soutien et ces avis continueront à promouvoir un environnement de travail respectueux, harmonieux et flexible qui respecte pleinement les méthodes de travail horizontales. Des efforts continus seront également déployés pour appliquer l'expertise juridique interne à l'extérieur, notamment pour contribuer à l'évolution positive du droit international et du régime commun des Nations Unies.

Services linguistiques

Comme indiqué dans sa politique linguistique révisée, l'OMPI est attachée au multilinguisme à la fois comme valeur essentielle de l'Organisation et en tant que moyen de sensibiliser le monde entier aux possibilités qu'offre la propriété intellectuelle pour améliorer la qualité de la vie des populations du monde entier, ainsi que pour aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle afin de stimuler la croissance et le développement durable. Le multilinguisme joue en outre un rôle important pour garantir un accès universel aux informations et aux services de l'OMPI.

Au cours de l'exercice biennal, l'OMPI mettra en œuvre la deuxième phase de la politique linguistique révisée, notamment le recours accru à la traduction automatique, ainsi que la postédition complète et superficielle des résultats de la traduction automatique, en fonction des niveaux requis de qualité de la traduction et conformément à la politique linguistique révisée, et étudiera la possibilité d'accroître le multilinguisme sur les plateformes de réseaux sociaux. L'OMPI continuera également d'offrir des services d'interprétation de qualité pour toutes les réunions et manifestations internationales. La modernisation et la mise à niveau des outils de gestion des services d'interprétation contribueront à réduire les risques liés à la complexité croissante de la gestion de services d'interprétation simultanée à distance sur des plateformes de conférence hybrides et virtuelles.

Services liés aux locaux et à l'infrastructure et services connexes

Afin de garantir que le site de l'OMPI reste techniquement à jour et adapté aux activités de l'OMPI et aux réunions des États membres, les services d'infrastructure des locaux continueront de se concentrer principalement sur la gestion et la

maintenance, ainsi que sur l'amélioration ou la rénovation des locaux et des installations connexes, notamment la préparation et la planification de la modernisation à long terme du système de gestion des installations de chauffage, de refroidissement et de ventilation dans tous les bâtiments, la prise de mesures pour veiller à ce que nos bureaux et nos salles de réunion répondent aux besoins découlant des nouvelles méthodes de travail, et la poursuite des améliorations apportées à l'accessibilité des locaux aux personnes handicapées.

Sur la base de la politique générale de l'OMPI en matière de responsabilité environnementale publiée en décembre 2022, l'exercice biennal verra la mise en œuvre – d'ici à la fin de 2025 et conformément au délai fixé à l'échelle des Nations Unies – d'un système de gestion de l'environnement visant à traduire la politique en objectifs précis, en niveaux de référence et en objectifs visés, en actions et en suivi, pour toutes les activités de l'OMPI au siège et dans le monde entier, qui devrait être mis en place pour les années à venir. Parmi les prochaines étapes importantes, l'exercice biennal verra la conclusion d'un accord à long terme avec le fournisseur d'énergie local sur le prix de l'énergie et le calendrier, et le remplacement du système de chauffage actuel au gaz naturel pour tous les bâtiments par un système de chauffage à énergie durable utilisant l'eau du lac Léman (actuellement utilisée uniquement pour le refroidissement).

Au cours de l'exercice biennal, les travaux se poursuivront pour étudier l'approche à moyen terme de l'Organisation en ce qui concerne le bâtiment Arpad Bosch, qui devra être rénové dans les années à venir. Ces travaux comprendront des études techniques et architecturales en vue de soumettre des propositions d'investissement aux États membres en temps voulu.

Les services d'impression et d'expédition du courrier, qui ont été réduits en raison de la baisse de la demande de papier dans la nouvelle normalité, continueront d'appliquer une stratégie d'approvisionnement flexible afin de fournir des services efficaces pour un volume réduit.

L'OMPI préservera toujours un environnement opérationnel global adapté au siège et dans ses bureaux extérieurs, grâce à la fourniture en temps opportun de services professionnels de gestion des risques de sécurité efficaces et flexibles, axés sur la prévention, la préparation et la résilience, y compris l'appui aux conférences et événements organisés à Genève et à l'étranger.

Risques

Résultat escompté	Risque	Stratégie d'intervention	Risque résiduel visé
<i>Fondation</i>	<i>Donner à notre personnel les moyens de travailler de manière efficace, collaborative, et innovante en mettant à sa disposition les ressources, la formation et l'environnement appropriés</i>		
5.2 Environnement et services adaptés au numérique, sécurisés et durables. Niveau de risque accepté faible	Un grave incident de sécurité, résultant d'un conflit armé, d'un acte terroriste, de troubles civils ou de toute autre cause, présente un risque pour le personnel, les biens ou les visiteurs du siège de l'OMPI ou de ses bureaux extérieurs, ainsi que durant les déplacements, les événements et les réunions de l'OMPI au niveau international.	En coordination avec des partenaires chargés de la sécurité, l'OMPI met en œuvre des stratégies visant à évaluer, suivre et gérer en permanence les risques pour la sécurité et la résilience grâce à des dispositifs efficaces de prévention, de détection et de réponse aux menaces potentielles pour la sécurité.	Faible Conforme au niveau de risque accepté.
5.2 Environnement et services adaptés au numérique, sécurisés et durables. Niveau de risque accepté faible	L'accès aux locaux de l'OMPI ou leur occupation n'est pas viable plus de sept jours, en raison d'une inaccessibilité matérielle, de craintes pour la santé et la sécurité, de dommages à l'infrastructure des bâtiments ou pour d'autres motifs.	Des plans de continuité des opérations sont définis et mis à jour pour toutes les fonctions essentielles, les bureaux extérieurs et le bureau de coordination à New York. Le plan de gestion des crises et les procédures d'intervention correspondantes sont tenus à jour et testés régulièrement, les obligations et responsabilités qui leur incombent étant comprises par toutes les principales parties prenantes.	Faible Conforme au niveau de risque accepté.
5.3 Gestion financière saine et prudente et gouvernance et supervision institutionnelles efficaces. Niveau de risque accepté faible	Pertes financières, opérationnelles ou atteintes à la réputation occasionnées par des problèmes avec des prestataires de services ou partenaires clés.	L'OMPI procède avec toute la diligence nécessaire à des contrôles des fournisseurs tiers et des partenaires, notamment une évaluation des risques, un examen de la stabilité financière et de la réputation, des plans de continuité des opérations, ainsi qu'un suivi continu des performances tout au long du contrat.	Faible Conforme au niveau de risque accepté.
5.3 Gestion financière saine et prudente et gouvernance et supervision institutionnelles efficaces. Niveau de risque accepté moyen	La valeur des placements réalisés dans le cadre des stratégies approuvées par les États membres concernant la trésorerie principale et la trésorerie stratégique pourrait chuter, ce qui entraînerait une réduction de l'actif net (réserves).	Les placements de trésorerie d'exploitation, de trésorerie stratégique et de trésorerie principale continueront d'être diversifiés, conformément à l'horizon de placement prévu ainsi qu'à la politique en matière de placements et à la situation économique générale. Les performances seront suivies de près par le CCI, avec l'aide de ses conseillers en placement, et des ajustements seront réalisés si nécessaire.	Moyen Conforme au niveau de risque accepté.

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
<i>Pilier stratégique n° 2</i>	<i>Rassembler et nouer des partenariats avec les parties prenantes pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle</i>		
2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.	% de notifications concernant les traités traitées rapidement par le Bureau du conseiller juridique	93% des notifications concernant les traités sont traitées dans un délai de trois jours.	95% de ces notifications sont traitées dans un délai de trois jours.
<i>Pilier stratégique n° 3</i>	<i>Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier</i>		
3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI.	Coût unitaire (PCT, Madrid et La Haye).	Demande selon le PCT : 546 francs suisses.	Demande selon le PCT : 565 francs suisses.
		Système de Madrid – nouvel enregistrement/renouvellement d'enregistrement : 562 francs suisses.	Système de Madrid – nouvel enregistrement/renouvellement d'enregistrement : 576 francs suisses.
		Système de La Haye –dessin ou modèle nouveau/renouvelé : 455 francs suisses.	Système de La Haye –dessin ou modèle nouveau/renouvelé : 390 francs suisses.
<i>Fondation</i>	<i>Donner à notre personnel les moyens de travailler de manière efficace, collaborative et innovante en mettant à sa disposition les ressources, la formation et l'environnement appropriés</i>		
5.1 Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante.	Taux de satisfaction des États membres et des autres parties prenantes à l'égard des services de traduction et d'interprétation.	Taux de satisfaction à l'égard des services linguistiques lors des réunions en 2022 : 93%.	Maintenir le taux de satisfaction.
	Coût par mot/page de traduction.	0,38 franc suisse.	Maintenir le coût par mot.
	% de dépenses effectuées dans le cadre de la coopération avec l'ONU ¹⁵ .	21%	> 18% par an
5.2 Environnement et services adaptés au numérique, sécurisés et durables.	Automatisation du service de transfert de taxes du PCT (PCT FTS).	Déploiement de la nouvelle plateforme PCT FTS auprès des participants (0 participant en 2022).	Migration de la nouvelle plateforme PCT FTS vers 100% des participants représentant > 97,5% du volume total des taxes de recherche.
	Les locaux et installations de l'OMPI restent adaptés à leur finalité.	Zéro jour ouvrable avec une panne d'une installation technique affectant les activités essentielles de l'OMPI.	Maximum d'un jour ouvrable par an avec une panne d'une installation technique affectant les activités essentielles de l'OMPI.
	Capacité renforcée de détecter, de répondre et de se remettre des menaces pour la sécurité de l'information en garantissant une perturbation minimale de l'activité.	Temps moyen de détection d'un incident potentiel de la sécurité de l'information 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 : 2 heures ou moins.	Temps moyen de détection d'un incident potentiel de la sécurité de l'information 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 : 2 heures ou moins.
	Amélioration de la prestation de services aux parties prenantes extérieures (score Apdex).	83% des applications en nuage évaluées ont un score Apdex ≥ 0,6.	Score Apdex ≥ 0,6 pour 80% des applications transférées dans le nuage.
	Amélioration de la prestation de services aux parties prenantes internes (score de satisfaction des clients).	n.d.	90% d'utilisateurs satisfaits des services informatiques fournis.
5.3 Gestion financière saine et prudente et gouvernance et supervision institutionnelles efficaces.	Confirmation de la conformité des opérations financières avec les dispositions des conventions et traités applicables de l'OMPI, le Règlement financier et le règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI et les normes IPSAS.	Une opinion d'audit sans réserve (2021).	Une opinion d'audit sans réserve.

¹⁵ Comprend les dépenses relatives au CIC à compter de 2022.

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Développement de la RBM et de la RM grâce à des systèmes ERP plus robustes gérés et améliorés conformément aux bonnes pratiques.	RBM : Développement niveau 4.4 (fin 2021). RM : Dimensions 1-4 "avancé" dimensions 5 et 6 "établi". % d'incidents traités dans les délais prévus dans les accords de niveau de services : 95%. % des ressources dépensées pour la maintenance ordinaire plutôt que pour du travail à valeur ajoutée : 60%.	RBM : Développement niveau 4.5 (fin 2025). RM : Dimensions 1-6 "avancé". % d'incidents traités dans les délais prévus dans les accords de niveau de services : 95%. % des ressources dépensées pour la maintenance ordinaire plutôt que pour du travail à valeur ajoutée : 50%.
	Économies de coûts pour les produits et services achetés par l'OMPI.	3 846 000 francs suisses (2022).	4 500 000 francs suisses (exercice biennal).
	Prix moyen des billets d'avion.	1 614 francs suisses.	Hausse des coûts contenue à <10%.

Cabinet du Directeur général

Stratégies de mise en œuvre

Le Cabinet du Directeur général continuera de se concentrer sur la coordination stratégique globale des activités de l'Organisation ainsi que sur la transformation en cours de la culture organisationnelle de l'OMPI. Les travaux du secteur s'attacheront également à orienter la mise en œuvre de la stratégie en matière de ressources humaines en veillant à la participation stratégique et à la communication à l'intention des parties prenantes extérieures, notamment les États membres et les médias.

Personnel et culture

Au cours du prochain exercice biennal, les initiatives relatives aux ressources humaines seront parfaitement conformes à la nouvelle stratégie pluriannuelle en matière de ressources humaines et viseront à soutenir la mise en œuvre du PSMT. Les priorités comprendront notamment les activités suivantes :

- œuvrer à la création d'un environnement de travail inclusif où le bien-être du personnel est intégré dans les programmes de ressources humaines, où le personnel est engagé et motivé et où l'Organisation attire de nouveaux talents. Mesurer régulièrement la participation du personnel afin d'obtenir des données susceptibles de contribuer à la transformation organisationnelle;
- contribuer au développement d'une culture organisationnelle dynamique grâce à des programmes/pratiques de travail qui favorisent la diversité et l'inclusion, éliminent les cloisonnements organisationnels, instaurent la confiance et encouragent l'innovation, le dialogue et le travail d'équipe;
- élaborer un nouveau cadre de gestion de la performance afin de favoriser l'engagement et la responsabilité envers une gestion efficace des personnes;
- garantir une organisation réactive, stable mais dynamique, dotée d'une vision claire, de compétences de base adéquates et d'une gestion efficace des connaissances. Instaurer une culture de l'effort et de formation continue grâce à un cadre de formation et de perfectionnement établissant des liens entre performance et développement de carrière, y compris la mobilité;
- mettre en place un cadre modernisé en matière de ressources humaines dans lequel les politiques et les programmes sont adaptés aux objectifs de l'OMPI et les processus sont rationalisés, notamment grâce à une numérisation accrue. Construire un département des ressources humaines qui soit perçu comme un catalyseur et qui contribue, tant sur le plan stratégique qu'opérationnel, au succès de l'Organisation;
- continuer d'œuvrer en faveur d'une répartition géographique plus équitable et d'une plus grande parité hommes-femmes en élargissant et en renforçant les programmes de sensibilisation, les mesures concrètes et les initiatives en matière de recrutement en partenariat avec les États membres. Établir des rapports pour suivre les progrès réalisés;
- poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Mettre en œuvre la nouvelle stratégie de l'OMPI en matière d'inclusion du handicap afin de renforcer notre culture interne et de créer un environnement de travail inclusif.

Actualités et médias

Au cours du prochain exercice biennal, les stratégies en matière d'actualités et de médias viseront à :

- étendre à l'ensemble de l'Organisation l'approche de la communication fondée sur la narration approuvée par le PSMT, en soutenant les efforts de création de contenu et de diffusion dans les réseaux sociaux déployés par les collègues pour mettre en évidence l'impact humain de leurs activités;
- cibler les publics sous-représentés dans le système mondial de la propriété intellectuelle, tels que les PME, les jeunes et les femmes, tout en mettant toujours plus en lumière l'impact humain du programme de travail de l'OMPI axé sur le développement;
- poursuivre le renforcement des efforts de création et de diffusion de contenu pour inclure des articles plus longs qui examinent en détail les utilisations réussies de la propriété intellectuelle;
- étendre les informations à la presse afin de tenter d'informer le public des tendances qui présentent un intérêt local et régional ainsi que des développements thématiques intervenus dans le domaine de la propriété intellectuelle et dans l'économie mondiale et de l'utilisation fructueuse de la propriété intellectuelle par les particuliers et les entreprises;
- présenter les collègues de l'OMPI comme des leaders d'opinion et des commentateurs avisés dans leurs domaines d'expertise, en utilisant divers outils multimédia : réseaux sociaux, podcasts et médias traditionnels;
- créer et renforcer la présence sur les réseaux sociaux dédiés afin de permettre aux collègues actifs dans des domaines importants d'atteindre leur public cible aux fins de la commercialisation, de la communication aux utilisateurs et d'autres types de communication; et
- veiller à la cohérence des messages au travers de toutes les communications publiques de l'Organisation par des efforts soutenus, la formation des collègues et des communications internes efficaces.

Participation et coordination

Compte tenu de l'importance de la communauté diplomatique à Genève en tant que partie prenante essentielle, l'Organisation mettra en place des communications régulières et ciblées avec les États membres afin de diffuser des informations et de recueillir des commentaires sur la mise en œuvre des programmes pour renforcer la transparence.

Notre engagement auprès des États membres inclura également la prestation de services de la plus haute qualité en vue de l'organisation de réunions et d'événements selon les méthodes de travail les plus actuelles et les plus conviviales. Un examen permanent des pratiques actuelles sera également mené, tout en anticipant l'évolution des besoins des clients grâce à une coopération et à une analyse comparative avec d'autres organisations internationales et des leaders du secteur privé en matière de gestion d'événements et de réunions.

Justice interne, gouvernance et supervision

La poursuite de la mise en place d'un système complet d'éthique et d'intégrité inclura l'élaboration de normes et de principes conformes aux meilleures pratiques du système des Nations Unies, en s'appuyant sur les principes d'éthique et d'intégrité de l'OMPI tels qu'ils sont énoncés dans son Code de déontologie. Des activités de sensibilisation seront menées afin de poursuivre l'instauration d'une culture solide de la déontologie dans l'Organisation et de renforcer le comportement éthique de l'ensemble du personnel à tous les niveaux de l'Organisation et les services de conseil fournis aux chefs de service de l'OMPI.

La prévention et le traitement des plaintes et des conflits seront encore améliorés afin de contribuer à l'instauration d'un environnement de travail harmonieux et efficace. Le personnel continuera en particulier d'être encouragé à recourir aux services du médiateur afin que les conflits sur le lieu de travail puissent être résolus par des mécanismes axés sur des approches de type médiation.

Des initiatives de supervision interne continueront d'aider l'Organisation à atteindre ses objectifs en renforçant la reddition des comptes, le respect du cadre, l'optimisation des ressources, la gestion, le contrôle interne et la gouvernance de l'Organisation comme suit :

- fournir, de façon indépendante, une assurance et des conseils objectifs et axés sur les risques en évaluant la pertinence et l'efficacité des contrôles internes, de la gestion des risques et des processus de gouvernance;

- fournir un soutien et des conseils spécialisés à travers des activités permanentes de supervision, de consultation et de fourniture de conseils et en encourageant l'apprentissage institutionnel et la responsabilisation à travers des processus de supervision transparents et participatifs, en vue de traiter les risques a posteriori ou anticipativement, le cas échéant;
- appuyer la direction dans la gestion efficace et efficiente des cadres de responsabilisation et d'intégrité au sein desquels les devoirs, les rôles, les responsabilités et les droits de l'ensemble des fonctionnaires de l'OMPI sont clairement définis, et administrer une ligne téléphonique spéciale permettant de signaler les allégations d'actes répréhensibles commis au sein de l'OMPI;
- contribuer à une couverture efficace de la supervision en coopération étroite avec les unités de l'Organisation qui constituent, de par leurs fonctions, une deuxième ligne de défense, et en recensant et en mettant en œuvre des technologies et des pratiques innovantes en vue de garantir leur efficacité;
- continuer à organiser des missions transversales, notamment des examens en matière d'intégrité aux fins d'analyser les systèmes et processus de l'Organisation qui présentent des risques élevés de fraude, d'abus ou de faute;
- suivre la mise en œuvre des recommandations par toutes les entités de contrôle et mettre l'état d'avancement de leur mise en œuvre à la disposition des États membres par l'intermédiaire d'une plateforme unifiée.

Risques

Résultat escompté	Risque	Réponse au risque	Risque résiduel visé
<i>Pilier stratégique n° 1</i>	<i>S'adresser au public du monde entier pour expliquer comment la propriété intellectuelle peut améliorer la qualité de la vie de tous et partout</i>		
1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout. Niveau de risque accepté moyen	L'inefficacité de la communication et de l'engagement auprès du public externe et interne peut porter gravement atteinte à la crédibilité et à l'image de marque de l'OMPI.	Interaction proactive avec les parties prenantes, en suivant une approche stratégique axée sur le public et en utilisant l'ensemble des outils de communication, la sensibilisation des médias et la disponibilité à répondre aux demandes de renseignements afin d'expliquer comment la propriété intellectuelle peut enrichir la vie et améliorer les moyens de subsistance de chacun, où qu'il se trouve. Le renforcement des communications internes contribuera à la collaboration efficace du personnel.	Moyen Conforme au niveau de risque accepté.
<i>Fondation</i>	<i>Donner à notre personnel les moyens de travailler de manière efficace, collaborative et innovante en mettant à sa disposition les ressources, la formation et l'environnement appropriés</i>		
5.1 Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante. Niveau de risque accepté faible	Les systèmes de gouvernance et de supervision de l'Organisation se révèlent inefficaces ou sont perçus comme n'étant pas totalement objectifs et indépendants, ce qui affecte l'impartialité et la crédibilité du travail et entraîne une baisse des résultats et de la confiance.	Fermeté à l'égard du respect de normes déontologiques strictes et renforcement de la fonction de déontologie. Adhésion aux normes et codes pertinents et à la Charte de la supervision interne. Collaboration étroite avec l'OCIS, le vérificateur externe des comptes et le CCI et réponse aux recommandations d'améliorations en temps utile. Mise en place et fonctionnement effectif d'instances internes simplifiées veillant au respect du cadre réglementaire, à la prise de décisions fondées sur les risques et à la gouvernance interne.	Faible Conforme au niveau de risque accepté.
5.1 Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante. Niveau de risque accepté moyen	L'ambitieux programme de travail de l'OMPI comporte un important élément de changement, et il y a un risque que l'institutionnalisation de l'évolution vers une culture axée sur une plus grande souplesse et les compétences requises prenne plus de temps que prévu.	Mettre davantage l'accent sur le recrutement de talents, tant en interne qu'en externe, grâce à un cadre d'apprentissage et de développement guidé par les priorités de l'Organisation. Continuer à faire évoluer la culture visant à accroître la participation du personnel et à améliorer les performances de l'Organisation.	Moyen Conforme au niveau de risque accepté.

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
<i>Pilier stratégique n° 1</i>	<i>S'adresser au public du monde entier pour expliquer comment la propriété intellectuelle peut améliorer la qualité de la vie de tous et partout</i>		
1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout.	Les médias mentionnent l'OMPI. Portée de la présence de l'OMPI sur les principaux réseaux sociaux. Taux de satisfaction des États membres et d'autres parties prenantes vis-à-vis de l'organisation de manifestations. % de publications phares de l'OMPI dont le résumé est traduit dans toutes les langues officielles de l'ONU. % de publications mondiales de l'OMPI sur des questions de fond relatives à la propriété intellectuelle publiées en 2024-2025 et traduites dans toutes les langues officielles de l'ONU. % de contenu Web disponible dans toutes les langues officielles de l'ONU.	66 351 (2022) Nombre total d'abonnés : 376 672 (+18%) - Twitter : 124 815 - LinkedIn : 158 192 - Facebook : 87 759 - Instagram : 5906 (fin 2022) 91% 100% (7 sur 7 publications phares publiées en 2022) 50% (4 sur 8) (fin 2022)¹⁶ Pages de premier niveau : à déterminer. Contenu Web de fond nouveau ou mis à jour : à déterminer. Contenu des bases de données : à déterminer.	20% d'augmentation (exercice biennal). ≥ 600 000 abonnés sur les différents réseaux sociaux à la fin de l'exercice biennal. ≥ 85% satisfaits ou très satisfaits. 100% 100% 100% ≥ 85% 100%
<i>Pilier stratégique n° 2</i>	<i>Rassembler et nouer des partenariats avec les parties prenantes pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle</i>		
2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité.	Taux de satisfaction des délégués assistant aux AG et à d'autres réunions.	93%	≥ 85% satisfaits ou très satisfaits.
<i>Pilier stratégique n° 4</i>	<i>Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable</i>		
4.1 Utilisation plus efficace d'un système de propriété intellectuelle équilibré au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.	Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes et toute révision future.	n.d.	À déterminer.
<i>Fondation</i>	<i>Donner à notre personnel les moyens de travailler de manière efficace, collaborative et innovante en mettant à sa disposition les ressources, la formation et l'environnement appropriés</i>		
5.1 Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante.	Participation du personnel: taux de satisfaction du personnel travaillant à l'OMPI. Parité : % de femmes aux niveaux P-4 à D-2.	e-Sat : 74 (2020-2021). P-4 – 50,5%. P-5 – 28,8%. D-1 – 34,4%. D-2 – 18,2%.	Amélioration par rapport à l'enquête précédente. Amélioration de la parité hommes-femmes au cours de la dernière période biennale.

¹⁶ La traduction dans toutes les langues officielles de l'ONU est prévue pour trois publications supplémentaires.

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie de l'OMPI en matière d'inclusion du handicap.	n.d.	À déterminer.
	% de conditions fixées par le programme ONU-SWAP atteintes ou dépassées.	50%	70%
	Diversité géographique : % par région conformément à l'Accord de 1975.	Afrique : 11,2%. Asie et Pacifique : 20,1%. Europe de l'Est, Europe centrale et Asie centrale : 8,9%. Amérique latine et Caraïbes : 8,4%. Moyen-Orient : 2,1%. Amérique du Nord : 10,5%. Europe de l'Ouest : 38,9%.	Accord entre les États membres sur la politique de l'OMPI en matière de répartition géographique.
	Pourcentage d'employés de l'OMPI ayant suivi la formation obligatoire intitulée "Travailler ensemble de manière harmonieuse".	À déterminer	À déterminer
5.3 Gestion financière saine et prudente et gouvernance et supervision institutionnelles efficaces.	Aucune interférence et indépendance perçue par les principales parties prenantes.	Aucune interférence dans les travaux de la DSI, comme illustré dans le rapport annuel : WO/PBC/36/5.	Aucune interférence.
	Nombre de recommandations de supervision acceptées.	100% des recommandations acceptées.	90% des recommandations acceptées.

Ressources

Administration, finances et gestion et Cabinet du Directeur général : Ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Budget proposé pour 2024-2025	Programme et budget pour 2022-2023	Budget 2022-2023 après virements
1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout.	6 024	5 549	5 594
2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.	1 981	1 315	1 746
2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité.	7 080	7 580	7 345
2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle.	153	160	184
3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI.	35 135	-	-
5.1 Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante.	56 249	53 528	47 609
5.2 Environnement et services adaptés au numérique, sécurisés et durables.	161 514	149 571	155 778
5.3 Gestion financière saine et prudente et gouvernance et supervision institutionnelles efficaces.	47 728	45 320	43 952
Total	315 863	263 023	262 207

Administration, finances et gestion et Cabinet du Directeur général : Ressources par objet de dépense

(en milliers de francs suisses)

	Budget proposé pour 2024-2025	Programme et budget pour 2022-2023	Budget 2022-2023 après virements	Variation en 2024-2025 par rapport au programme et budget 2022-2023	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	157 078	128 531	123 613	28 547	22%
Fonctionnaires temporaires	5 116	3 461	7 666	1 655	48%
Autres dépenses de personnel	3 152	3 152	3 152	-	0%
Total A	165 346	135 144	134 432	30 202	22%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	189	226	654	(37)	-17%
Bourses de l'OMPI	1 280	154	423	1 126	+100%
Sous-total	1 469	380	1 077	1 089	+100%
Voyages formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	1 613	1 625	1 359	(12)	-1%
Voyages de tiers	1 148	712	507	436	61%
Sous-total	2 761	2 337	1 866	424	18%
Services contractuels					
Conférences	1 643	1 249	1 618	394	32%
Publications	-	-	3	-	n.d.
Services contractuels de personnes	11 561	11 204	11 720	357	3%
Autres services contractuels	76 696	60 125	58 936	16 571	28%
Sous-total	89 900	72 578	72 276	17 322	24%
Charges financières					
Sous-total	500	2 480	408	(1 980)	-80%
Frais de fonctionnement					
Locaux et entretien	48 147	42 690	44 775	5 458	13%
Communication	1 578	1 797	1 785	(219)	-12%
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	1 326	1 147	1 291	179	16%
Services communs du système des Nations Unies	1 319	1 222	1 206	97	8%
Sous-total	52 370	46 856	49 056	5 515	12%
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	867	872	1 205	(4)	-1%
Fournitures	2 649	2 377	1 887	272	11%
Sous-total	3 516	3 249	3 091	268	8%
Total B	150 517	127 879	127 775	22 638	18%
TOTAL	315 863	263 023	262 207	52 840	20%

Ressources au titre de fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme¹

(en milliers de francs suisses)

Fonds fiduciaire	Solde au 31 décembre 2023	Estimation des contributions pour 2023	Estimation des dépenses fin 2023	Solde escompté fin 2023	Contributions prévues pour 2024-2025	Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2024-2025
République de Corée (administrateurs auxiliaires) ⁴	702	548	400	850	1 096	1 946
Total	702	548	400	850	1 096	1 946

¹ Y compris les administrateurs du Secteur des brevets et de la technologie, du Secteur du développement régional et national et du Secteur de l'infrastructure et des plateformes gérés par le DGRH.

III. ANNEXES

ANNEXE I Budget 2022-2023 après virements

(en milliers de francs suisses)

Secteur	Programme de travail et budget 2022-2023	Virements ¹			Budget 2022-2023 après virements ²	Virements en pourcentage	
		Virements entrants	Virements sortants	Total net virements		d'un secteur	du programme de travail et budget total
Brevets et technologie	230 374	324	(3 928)	(3 604)	226 770	-1,6%	-0,5%
Marques et dessins et modèles	80 430	1 008	(487)	521	80 951	0,6%	0,1%
Droit d'auteur et industries de la création	31 735	1 742	(312)	1 431	33 166	4,5%	0,2%
Développement régional et national	69 145	5 348	(803)	4 545	73 690	6,6%	0,6%
Infrastructure et plateformes	37 682	384	(309)	76	37 758	0,2%	0,0%
Enjeux et partenariats mondiaux	25 480	1 497	(764)	733	26 213	2,9%	0,1%
Écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation	43 975	2 001	(602)	1 399	45 374	3,2%	0,2%
Administration, finances et gestion	263 023	5 760	(6 577)	(817)	262 207	-0,3%	-0,1%
Non affecté	11 946	5 418	(9 701)	(4 283)	7 664	n.d.	n.d.
TOTAL	793 792	23 482	(23 482)	-	793 792	-	-

¹ Le Règlement financier de l'OMPI prévoit la possibilité de procéder à des virements dans son article 3.4, qui stipule que : "Le Directeur général peut procéder à des virements d'un secteur (service administratif) à un autre pour chaque exercice budgétaire à raison d'un maximum de 5% du montant correspondant à la dotation biennale du secteur (service administratif) bénéficiaire ou de 1% du budget total, le montant le plus élevé étant retenu, lorsque ces virements sont nécessaires au bon fonctionnement de l'Organisation".

² Au 31 décembre 2022.

ANNEXE II Budget 2024-2025 par secteur

(en milliers de francs suisses)

Secteur	Budget proposé pour 2024-2025			Programme de travail et budget 2022-2023			Budget 2022-2023 après virements ¹			Variation en 2024-2025 par rapport au programme de travail et budget 2022-2023	
	Personnel	Autres ressources	Total	Personnel	Autres ressources	Total	Personnel	Autres ressources	Total	Montant	%
Brevets et technologie	128 128	85 907	214 036	134 345	96 030	230 374	130 718	96 052	226 770	(16 339)	-7,1%
Marques et dessins et modèles	59 682	19 548	79 230	59 735	20 695	80 430	58 470	22 481	80 951	(1 200)	-1,5%
Droit d’auteur et industries de la création	19 899	17 866	37 764	18 352	13 383	31 735	18 426	14 740	33 166	6 029	19,0%
Développement régional et national	48 435	31 938	80 374	44 214	24 932	69 145	46 478	27 213	73 690	11 228	16,2%
Infrastructure et plateformes	27 116	14 694	41 810	26 496	11 186	37 682	25 071	12 687	37 758	4 128	11,0%
Enjeux et partenariats mondiaux	20 338	8 943	29 281	18 421	7 060	25 480	18 561	7 652	26 213	3 801	14,9%
Écosystèmes de propriété intellectuelle et d’innovation	37 652	13 119	50 771	32 432	11 542	43 975	33 221	12 153	45 374	6 797	15,5%
Administration, finances et gestion	165 346	150 517	315 863	135 144	127 879	263 023	134 432	127 775	262 207	52 840	20,1%
Non affecté	5 571	2 600	8 171	7 346	4 600	11 946	2 467	5 197	7 664	(3 775)	-31,6%
TOTAL	512 168	345 132	857 300	476 484	317 307	793 792	467 843	325 949	793 792	63 508	8,0%

¹ Au 31 décembre 2022.

ANNEXE III Postes par secteur pour 2024-2025

Secteur	Budget proposé pour 2024-2025					Programme de travail et budget 2022-2023					Budget 2022-2023 après virements ¹					Variation en 2024-2025 par rapport au programme de travail et budget 2022-2023				
	DG /VDG /SDG	D	P	G	Total	DG /VDG /SDG	D	P	G	Total	DG /VDG /SDG	D	P	G	Total	DG /VDG /SDG	D	P	G	Total
Brevets et technologie	1	8	141	192	342	1	9	166	201	377	1	9	168	199	377	-	(1)	(25)	(9)	(35)
Marques et dessins et modèles	1	8	60	87	156	1	9	71	75	156	1	10	71	75	157	-	(1)	(11)	12	-
Droit d'auteur et industries de la création	1	5	25	11	42	1	5	24	11	41	1	5	24	11	41	-	-	1	-	1
Développement régional et national	1	16	66	26	109	1	16	63	27	107	1	16	68	26	111	-	-	3	(1)	2
Infrastructure et plateformes	1	4	44	11	60	1	5	41	13	60	1	4	44	11	60	-	(1)	3	(2)	-
Enjeux et partenariats mondiaux	1	6	25	12	44	1	7	23	12	43	1	6	25	12	44	-	(1)	2	-	1
Écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation	1	8	57	15	81	1	8	54	15	78	1	8	55	15	79	-	-	3	-	3
Administration, finances et gestion	2	22	217	157	398	2	20	168	161	351	2	20	175	152	349	-	2	49	(4)	47
Non affecté	-	-	-	-	-	-	-	6	-	6	-	-	1	-	1	-	-	(6)	-	(6)
TOTAL	9	77	635	511	1 232	9	79	616	515	1 219	9	78	631	501	1 219	-	(2)	19	(4)	13

Note : 13 postes ont été créés en application de la clause de flexibilité pour les systèmes de Madrid et de La Haye en 2023, conformément aux formules de flexibilité applicables (appendice C). Ils ont été intégrés aux niveaux de référence dans le programme de travail et budget 2024-2025

¹ Au 31 décembre 2022.

ANNEXE IV Répartition des recettes et des dépenses par union pour 2024-2025

Introduction

1. Conformément au Règlement financier de l'OMPI (article 2.17), la présente annexe contient le programme et budget de l'Organisation par union pour l'exercice biennal 2024-2025. Les unions comprennent les unions financées par des contributions (Paris, Berne, classification internationale des brevets [CIB], Nice, Locarno et Vienne) ainsi que la Convention instituant l'OMPI et les quatre unions des systèmes d'enregistrement international (PCT, Madrid, La Haye et Lisbonne). La méthode de répartition des recettes et des dépenses entre les unions dans le cadre du programme de travail et budget pour 2024-2025 est restée inchangée par rapport à celle utilisée pour le programme de travail et budget de 2022-2023. S'agissant de la répartition des dépenses directes et indirectes des unions, conformément à la pratique antérieure, les calculs ont été affinés pour mieux refléter l'évolution des activités de l'Organisation rendue possible par les systèmes ERP. Les tableaux figurant dans la présente annexe donnent un aperçu de la répartition des recettes et des dépenses par union, des prévisions de recettes par union et du budget par secteur et par union pour 2024-2025.

Répartition des recettes par union

2. La répartition des recettes entre les unions est fondée sur la méthode de répartition ci-après :

- les recettes provenant des contributions des États membres sont réparties entre les unions financées par des contributions;
- les recettes provenant des taxes des systèmes d'enregistrement du PCT, de Madrid, de La Haye et de Lisbonne sont réparties entre les unions respectives;
- les recettes provenant des publications sont attribuées à l'Union du PCT sur la base des estimations relatives aux recettes provenant des publications;
- les recettes provenant du Centre d'arbitrage et de médiation sont réparties entre les unions sur la base des estimations; et
- les autres recettes sont réparties de manière égale entre toutes les unions.

Répartition des dépenses par union

Principes de répartition

3. Les dépenses sont réparties entre les unions selon les quatre catégories suivantes :

- i) "dépenses directes de l'union" (par exemple, les dépenses encourues par le système du PCT constituent des "dépenses directes" de l'Union du PCT);
- ii) "dépenses indirectes de l'Union" (par exemple, la part des dépenses du Secteur du développement régional et national prise en charge par l'Union du PCT constitue une "dépense indirecte de l'union");
- iii) "dépenses administratives directes" (par exemple, les dépenses du Secteur administration, finances et gestion¹⁷ concernant l'appui administratif et de gestion fourni au système du PCT constituent des "dépenses administratives directes" de l'Union du PCT); et
- iv) "dépenses administratives indirectes" (par exemple, la part des dépenses du Secteur administration, finances et gestion concernant l'appui administratif et de gestion fourni au Secteur du développement régional et national prise en charge par l'Union du PCT constitue une "dépense administrative indirecte").

4. Les dépenses directes de l'union sont réparties entre les unions soit en intégralité soit sur la base d'estimations. Les dépenses administratives directes sont réparties entre les unions sur la base de leur part relative dans l'effectif.

5. Les dépenses indirectes de l'union et les dépenses administratives indirectes sont réparties entre les unions sur la base du principe de la "capacité de paiement". Si l'union dispose d'un niveau de réserves supérieur au montant recommandé, elle est réputée être à même d'appuyer les activités non directement liées à l'union. La "capacité de

¹⁷ Le Secteur administration et gestion comprend également le Cabinet du Directeur général.

paiement” représente la différence entre les recettes prévisionnelles biennales d’une union, d’une part, et les dépenses directes de l’union et ses dépenses administratives directes, d’autre part. La mesure dans laquelle cet appui peut être fourni par chaque union est calculée en fonction de la proportion relative dans laquelle les recettes de l’union dépassent ses dépenses directes.

Répartition des dépenses par catégorie pour 2024-2025

6. Le tableau ci-dessous résume la répartition des dépenses de l’exercice biennal 2024-2025 entre les unions sur la base de quatre catégories de répartition. Les dépenses indirectes sont réparties entre les unions du PCT et de Madrid en fonction de leur “capacité de paiement”.

Unions financées par des contributions	Union du PCT	Union de Madrid	Union de La Haye	Union de Lisbonne
Dépenses directes de l’union	Dépenses directes de l’Union	Dépenses directes de l’Union	Dépenses directes de l’Union	Dépenses directes de l’Union
Dépenses administratives directes	Dépenses administratives directes	Dépenses administratives directes	Dépenses administratives directes	Dépenses administratives directes
Dépenses indirectes de l’union	Dépenses indirectes de l’Union	Dépenses indirectes de l’Union	Dépenses indirectes de l’Union	Dépenses indirectes de l’Union
Dépenses administratives indirectes	Dépenses administratives indirectes	Dépenses administratives indirectes	Dépenses administratives indirectes	Dépenses administratives indirectes
Ajustements IPSAS apportés aux dépenses				

Répartition des dépenses par activité

7. Les activités de l’OMPI sont mises en œuvre conformément à son programme de travail mis en place par différents secteurs. Les dépenses relatives aux activités figurant dans les tableaux ci-dessous sont réparties en tant que “dépenses directes de l’union”, comme indiqué ci-après.

Secteur	Unions financées par des contributions Dépenses directes de l’union	Union du PCT Dépenses directes de l’Union	Union de Madrid Dépenses directes de l’Union	Union de La Haye Dépenses directes de l’Union	Union de Lisbonne Dépenses directes de l’Union
PT	SCP (10% – estimation) Promotion de la Convention de Paris, du PLT et du Traité de Budapest (10% – estimation) Informations confidentielles (10% – estimation)	SCP (90% – estimation) Promotion de la Convention de Paris, du PLT et du Traité de Budapest (90% – estimation) Informations confidentielles (90% – estimation) Assemblée de l’Union du PCT, Groupe de travail du PCT, activités juridiques et promotionnelles du PCT Services de traitement et services de traduction du PCT			
BD	SCT (20% – estimation) Promotion du Traité de Singapour (20% – estimation) Article 6ter (20% – estimation) Renforcement des capacités en matière de marques, de dessins et modèles et d’indications géographiques (20% – estimation)		SCT (65% – estimation) Promotion du Traité de Singapour (65% – estimation) Article 6ter (65% – estimation) Renforcement des capacités en matière de marques, de dessins et modèles et d’indications géographiques (65% – estimation) Assemblée de l’Union de Madrid, Groupe de travail de Madrid, activités juridiques et promotionnelles du système de Madrid Services de traitement et de traduction du système de Madrid ¹⁸	SCT (15% – estimation) Promotion du Traité de Singapour (15% – estimation) Article 6ter (15% – estimation) Renforcement des capacités en matière de marques, de dessins et modèles et d’indications géographiques (15% – estimation) Assemblée de l’Union de La Haye, Groupe de travail de La Haye, activités juridiques et promotionnelles de La Haye Services de traitement du système de La Haye	Assemblée de l’Union de Lisbonne, système de Lisbonne, Groupe de travail de Lisbonne, promotion Traitement et développement informatique du système de Lisbonne

¹⁸ La part des ressources dans le cadre du système de Madrid appuyant les opérations du système de La Haye est attribuée aux unions de La Haye et de Lisbonne

Secteur	Unions financées par des contributions Dépenses directes de l'union	Union du PCT Dépenses directes de l'Union	Union de Madrid Dépenses directes de l'Union	Union de La Haye Dépenses directes de l'Union	Union de Lisbonne Dépenses directes de l'Union
CCI	SCCR Promotion des traités (Beijing, Marrakech, WCT, WPPT, etc.) Service d'échange de livres et normes de publication ouverte de l'ABC Renforcement des compétences en matière de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes Développement, déploiement et maintenance de WIPO Connect Consortium de l'OMPI pour les créateurs				
RND		Promotion du système du PCT	Promotion du système de Madrid	Promotion du système de La Haye	Promotion du système de Lisbonne
		Bases de données mondiales (60% – estimation)	Bases de données mondiales (31% – estimation)	Bases de données mondiales (9% – estimation)	
	Services de règlement extrajudiciaire des litiges (18% – estimation)	Services de règlement extrajudiciaire des litiges (17% – estimation)	Services de règlement extrajudiciaire des litiges (46% – estimation)	Services de règlement extrajudiciaire des litiges (19% – estimation)	
IP	Classifications internationales et normes de l'OMPI (9% – estimation)	Classifications internationales et normes de l'OMPI (70% – estimation)	Classifications internationales et normes de l'OMPI (20% – estimation)	Classifications internationales et normes de l'OMPI (1% – estimation)	
		Bases de données mondiales (60% – estimation)	Bases de données mondiales (31% – estimation)	Bases de données mondiales (9% – estimation)	
GCP	IGC				
	Renforcement des capacités en matière de savoirs traditionnels, d'expressions culturelles traditionnelles et de ressources génétiques				
IE	Services de règlement extrajudiciaire des litiges (18% – estimation)	Services de règlement extrajudiciaire des litiges (17% – estimation)	Services de règlement extrajudiciaire des litiges (46% – estimation)	Services de règlement extrajudiciaire des litiges (19% – estimation)	
AFM		Système informatique du PCT, hébergement (UNICC et nuage) et services de la Section des recettes	Système informatique de Madrid, hébergement (UNICC et nuage) et services de la Section des recettes	Système informatique de La Haye, hébergement (UNICC et nuage) et services de la Section des recettes	

8. Les dépenses relatives à d'autres activités sont réparties en tant que "dépenses indirectes de l'union" sur la base du principe de la "capacité de paiement".

9. Les dépenses relatives aux activités mises en œuvre par le Secteur administration, finances et gestion, à l'exclusion de la Section de l'information et des médias, sont attribuées en tant que dépenses "administratives directes" à l'ensemble des unions comme suit : a) imputation directe aux unions des coûts administratifs tels que la part du coût de l'hébergement du serveur au CIC et dans le nuage, et la part du coût de la Section des recettes au sein de la Division des finances; et b) imputation aux unions des autres coûts "administratifs directs" sur la base de leur part relative dans l'effectif. Les dépenses administratives qui ne sont pas réparties en tant que dépenses "administratives directes" sont réparties en tant que dépenses "administratives indirectes" sur la base du principe de la "capacité de paiement".

Répartition des ajustements IPSAS par union

10. Les ajustements IPSAS aux dépenses sont répartis au prorata entre les unions en fonction des parts relatives des dépenses. Les ajustements IPSAS comprennent les prestations au personnel après la cessation de service, et l'amortissement des bâtiments et de l'équipement, des logiciels et des droits de superficie ainsi que leur capitalisation.

Scénario global par union
(en milliers de francs suisses)

	Unions financées par des contributions		Union du PCT		Union de Madrid		Union de La Haye		Union de Lisbonne		Total	
Recettes 2024-2025	36 249		745 630		172 624		17 480		603		972 586	
Dépenses 2024-2025												
Dépenses directes de l'union	36 589		251 796		81 479		20 914		2 224		393 003	
Dépenses administratives directes	14 874		116 953		56 388		17 291		1 078		206 584	
Sous-total, dépenses directes	51 463		368 750		137 867		38 205		3 302		599 587	
Dépenses indirectes de l'union	-		161 836		14 925		-		-		176 761	
Dépenses administratives indirectes	-		74 117		6 835		-		-		80 952	
Sous-total, dépenses indirectes	-		235 953		21 760		-		-		257 713	
Total, dépenses 2024-2025	51 463		604 702		159 627		38 205		3 302		857 300	
Ajustement estimé au titre des normes IPSAS	2 812		33 045		8 723		2 088		180		46 849	
Total des dépenses après ajustements IPSAS	54 276		637 748		168 350		40 293		3 482		904 149	
Résultat d'exploitation	(18 027)		107 883		4 273		(22 812)		(2 879)		68 437	
Montant recommandé des FRR*	25 732	50,0%	151 176	25,0%	39 907	25,0%	5 731	15,0%	-	n.d.	222 545	26,0%

* Les montants recommandés des FRR sont calculés en appliquant les facteurs PBE aux dépenses biennales de chaque union, conformément à la politique révisée relative aux réserves (WO/PBC/23/8).

Recettes prévisionnelles par union
(en milliers de francs suisses)

	Unions financées par des contributions		Union du PCT		Union de Madrid		Union de La Haye		Union de Lisbonne		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Taxes	-	-	743 709	99,7%	170 657	98,9%	16 431	94,0%	200	33,2%	930 997	95,7%
Contributions (unitaires)	35 234	97,2%	-	-	-	-	-	-	-	-	35 234	3,6%
Arbitrage	612	1,7%	578	0,1%	1 564	0,9%	646	3,7%	-	-	3 400	0,3%
Publications	-	-	940	0,1%	-	-	-	-	-	-	940	0,1%
Autres recettes	403	1,1%	403	0,1%	403	0,2%	403	2,3%	403	66,8%	2 015	0,2%
TOTAL	36 249	100%	745 630	100%	172 624	100%	17 480	100%	603	100%	972 586	100%

Budget par secteur et par union
(en milliers de francs suisses)

	Unions financées par des contributions	Union du PCT	Union de Madrid	Union de La Haye	Union de Lisbonne	Total
Brevets et technologie	398	213 402	235	-	-	214 036
Marques et dessins et modèles	1 451	-	59 785	15 827	2 167	79 230
Droit d'auteur et industries de la création	22 341	14 121	1 302	-	-	37 764
Développement régional et national	126	71 292	7 855	1 044	57	80 374
Infrastructure et plateformes	707	32 980	7 039	1 084	-	41 810
Enjeux et partenariats mondiaux	8 762	18 787	1 733	-	-	29 281
Écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation	2 804	34 868	10 138	2 960	-	50 771
Administration, finances et gestion	14 435	213 749	69 792	16 841	1 047	315 863
Non affecté	439	5 502	1 748	450	31	8 171
TOTAL	51 463	604 702	159 627	38 205	3 302	857 300

ANNEXE V Évolution à moyen terme de la demande de services au titre des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye

PCT

1. Le montant des recettes au titre du PCT est influencé par différents facteurs, dont la demande en faveur des services du PCT et la stratégie des déposants. La demande en faveur des services du PCT est quant à elle influencée par un certain nombre de facteurs internes ou externes au système des brevets. Les facteurs externes comprennent la situation de l'économie au niveau mondial et dans les pays où la demande est la plus forte et s'accroît le plus rapidement, le montant des investissements dans la recherche-développement, la confiance dans la technologie et les fluctuations des taux de change. Les facteurs internes comprennent le montant des taxes du PCT, l'attractivité et la valeur des services du PCT par rapport aux autres systèmes de dépôt, la confiance globale dans l'efficacité du système des brevets et les stratégies en matière de brevets appliquées par les entreprises.

2. La stratégie des déposants influe de la manière suivante sur les recettes au titre du PCT :

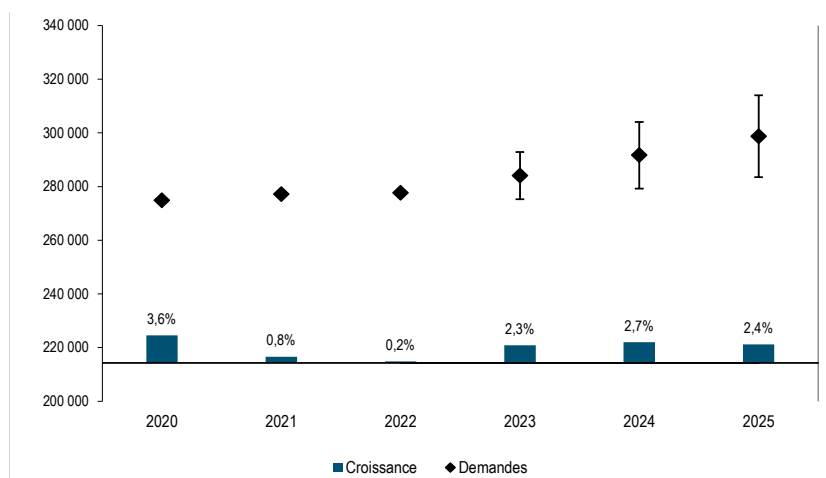
- i) **Taxe par feuille** : le Bureau international reçoit 15 francs suisses par feuille à compter de la trente et unième figurant dans la demande.
- i) **Examen préliminaire international** : les déposants qui demandent l'examen préliminaire international prévu au chapitre II du PCT doivent payer une taxe additionnelle (dénommée "taxe de traitement").
- ii) **Dépôt électronique** : les déposants qui ont recours au dépôt électronique (en lieu et place du dépôt sur papier) bénéficient de réductions.
- iii) **Bureau international agissant en tant qu'office récepteur** : les déposants qui choisissent de déposer leur demande auprès du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur doivent payer une taxe spéciale (dénommée "taxe de transmission").

3. Les paragraphes ci-après détaillent les prévisions actuelles concernant le niveau de la demande, le nombre de demandes d'examen préliminaire international selon le chapitre II, la proportion des dépôts électroniques et l'activité du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur¹⁹.

Prévisions relatives aux dépôts selon le PCT (demande)

4. Le nombre des dépôts selon le PCT a fortement augmenté ces dernières années. La figure 1 montre le nombre prévu de demandes selon le PCT pour les années 2023 à 2025 (sur la base des données disponibles à la fin d'avril 2023).

Figure 1. Nombre de demandes selon le PCT de 2020 à 2025



¹⁹ Toutes les statistiques reposent sur la date de dépôt des demandes selon le PCT ou les demandes d'examen préliminaire international selon le chapitre II.

	2020	2021	2022	Prévisions pour 2023	Prévisions pour 2024	Prévisions pour 2025
Demandes selon le PCT	274 889	277 185	277 700	284 100	291 700	298 700
Croissance	3,6%	0,8%	0,2%	2,3%	2,7%	2,4%
Limite inférieure			-700	-8 800	-12 500	-15 200
Limite supérieure			+700	+8 800	+12 400	+15 300

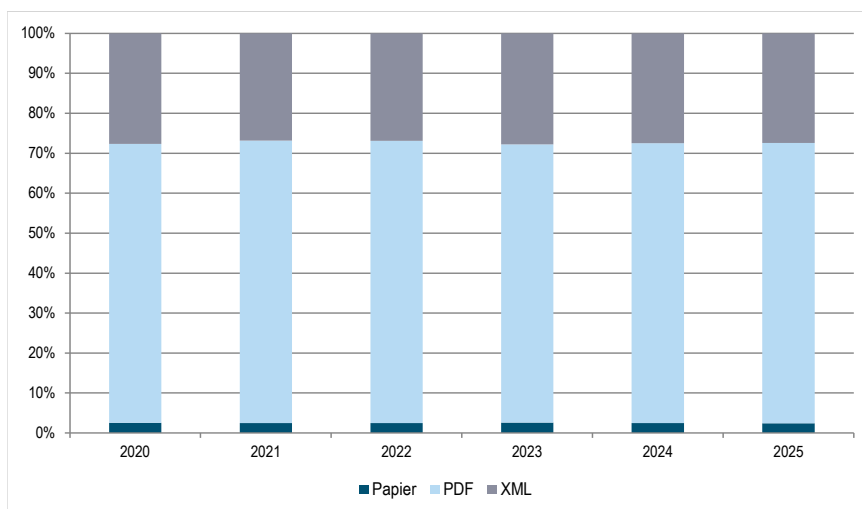
5. Le tableau ci-dessous montre les prévisions relatives aux dépôts par pays d'origine.

Dépôts selon le PCT pour quelques pays de 2020 à 2025

	2020	2021	2022	Prévisions pour 2023	Prévisions pour 2024	Prévisions pour 2025
AT	1 523	1 574	1 422	1 428	1 460	1 468
AU	1 722	1 764	1 740	1 670	1 664	1 651
BE	1 314	1 388	1 304	1 366	1 369	1 384
BR	690	616	548	579	594	599
CA	2 606	2 594	2 578	2 485	2 505	2 517
CH	5 135	5 464	5 378	5 433	5 682	5 843
CN	68 934	69 582	70 038	76 793	83 322	89 123
DE	18 491	17 268	17 539	17 263	16 694	16 310
DK	1 577	1 553	1 497	1 585	1 562	1 580
ES	1 460	1 561	1 457	1 530	1 535	1 558
FI	1 679	1 898	1 770	1 683	1 741	1 752
FR	7 789	7 332	7 752	7 657	7 523	7 453
G1	2 922	3 209	2 934	2 998	3 038	3 060
G2	2 855	2 865	2 683	3 062	2 782	2 789
GB	5 892	5 852	5 754	5 754	5 785	5 825
IL	1 930	2 120	1 972	1 975	2 019	2 054
IN	1 907	2 086	2 619	3 892	3 801	4 098
IT	3 399	3 566	3 334	3 325	3 367	3 383
JP	50 582	50 276	50 371	51 003	51 496	52 067
KR	20 050	20 731	22 035	22 365	23 864	24 965
NL	4 005	4 114	4 080	4 084	3 945	3 896
NO	697	721	797	765	790	796
RU	1 060	981	848	835	786	736
SA	952	822	470	389	529	537
SE	4 355	4 442	4 478	4 482	4 532	4 597
SG	1 316	1 661	1 753	1 891	2 094	2 287
TR	1 616	1 740	1 780	1 971	2 100	2 231
US	58 431	59 405	58 762	58 328	59 055	59 433

Utilisation des moyens de dépôt électronique

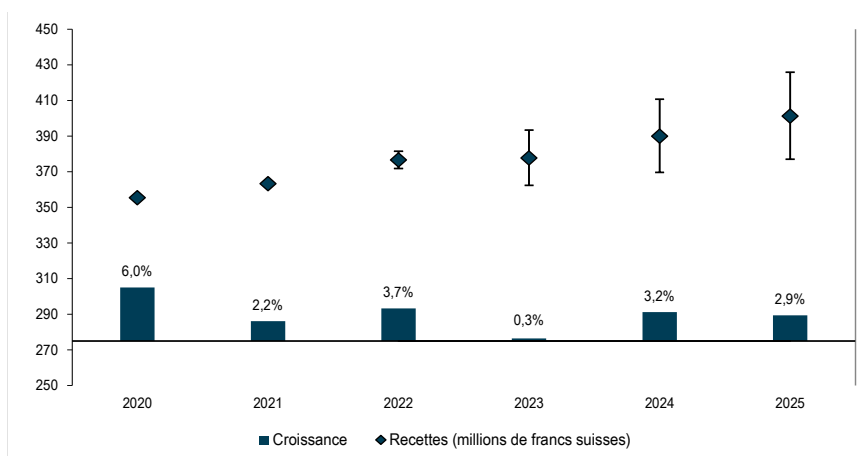
6. Les estimations relatives à l'utilisation des moyens de dépôt électronique (PDF ou XML), exprimées en pourcentage du nombre total de dépôts, sont illustrées dans la figure 2 ci-dessous. L'utilisation des moyens de dépôt électronique reste stable, à 97,5% de l'ensemble des dépôts en 2022.

Figure 2. Utilisation des moyens de dépôt électronique (EASY, PDF ou XML) en pourcentage du nombre total de dépôts de 2020 à 2025

	2020	2021	2022	Prévisions pour 2023	Prévisions pour 2024	Prévisions pour 2025
Papier	2,5%	2,5%	2,5%	2,6%	2,5%	2,4%
PDF	69,8%	70,6%	70,6%	69,7%	70,1%	70,2%
XML	27,6%	26,9%	26,9%	27,8%	27,5%	27,4%

Estimations relatives aux recettes au titre du PCT

7. Le montant des recettes provenant des taxes du PCT est fondé sur les prévisions relatives au nombre de dépôts (figure 1), sur les estimations relatives au montant des taxes par feuille, au nombre de demandes d'examen préliminaire international selon le chapitre II et au volume projeté des dépôts effectués auprès du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur. L'OMPI comptabilise les recettes au titre du PCT à la date de publication des demandes selon le PCT conformément aux normes IPSAS. Les prévisions de recettes au titre du PCT jusqu'en 2025 après ajustements IPSAS sont indiquées ci-dessous dans la figure 3.

Figure 3. Prévisions relatives aux recettes du PCT corrigées en fonction des normes IPSAS jusqu'en 2025

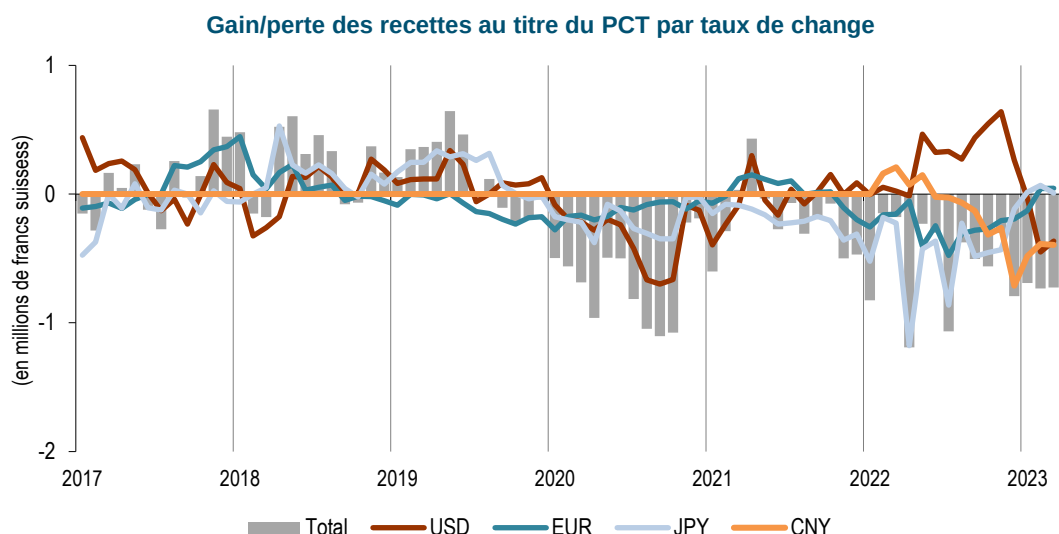
	2020	2021	2022	Prévisions pour 2023	Prévisions pour 2024	Prévisions pour 2025
Recettes (millions de francs suisses)	355,5	363,4	376,6	377,7	390,0	401,2
Croissance	6,0%	2,2%	3,7%	0,3%	3,2%	2,9%
Limite inférieure			-4,8	-15,4	-20,3	-24,2
Limite supérieure			+4,8	+15,7	+20,7	+24,7

Ajustement en fonction des taux de change

8. Les taxes du PCT sont payées en différentes monnaies. Dans le cas de celles qui sont payées en monnaies “librement convertibles”, le montant est égal au “montant équivalent” fixé par le Bureau international alors que, dans le cas de celles payées en monnaies qui “ne sont pas librement convertibles”, les offices récepteurs les convertissent en un montant équivalent en francs suisses, en euros ou en dollars É.-U. (règle 15 du règlement d'exécution du PCT). L'OMPI fixe les montants équivalents selon les règles prescrites dans les directives de l'Assemblée de l'Union du PCT.

9. Les déposants paient une taxe de dépôt international selon le montant équivalent en vigueur à la date de dépôt. Toutefois, en raison de l'application tardive de ce montant, il est probable que les taux de change du marché seront différents des taux de l'OMPI au moment du paiement, ce qui aura pour résultat un gain ou une perte de recettes au titre du PCT.

10. La différence entre le montant équivalent à la date de dépôt et le montant converti en francs suisses à la date de paiement en vertu des taux de change de l'ONU constitue un gain ou une perte de recettes au titre du PCT. Le graphique ci-après montre le gain ou la perte tous les mois de ces recettes. Ces dernières années, l'OMPI a enregistré des gains et des pertes en raison des fluctuations de change entre le franc suisse et d'autres monnaies.



11. Le barème actuel des taxes du PCT est reproduit dans le tableau ci-dessous.

Barème révisé des taxes du PCT (à compter du 1^{er} juillet 2008)
(en francs suisses)

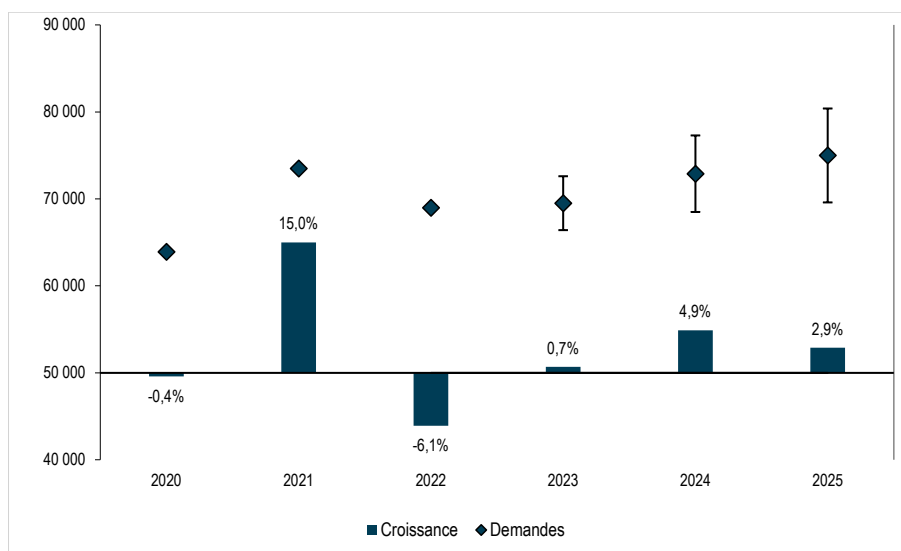
Taxe de base		1 330
Taxe par feuille à compter de la trente et unième		15
Réductions au titre du dépôt électronique	Easy	-100
	PDF	-200
	XML	-300
Taxe de transmission du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur		100
Taxe de traitement		200

Madrid

Madrid – Prévisions relatives à la demande d'enregistrements internationaux

12. La figure 4 montre les prévisions relatives aux demandes au titre du système de Madrid pour la période 2023-2025 (sur la base des données disponibles à la fin d'avril 2023). Les prévisions reposent sur de multiples modèles, y compris des modèles autorégressifs et des modèles économétriques. Ces derniers sont fondés sur les données réelles et les prévisions du PIB publiées par le FMI. Les résultats de différents modèles sont ensuite combinés pour pallier les incertitudes découlant de la spécification correcte des modèles.

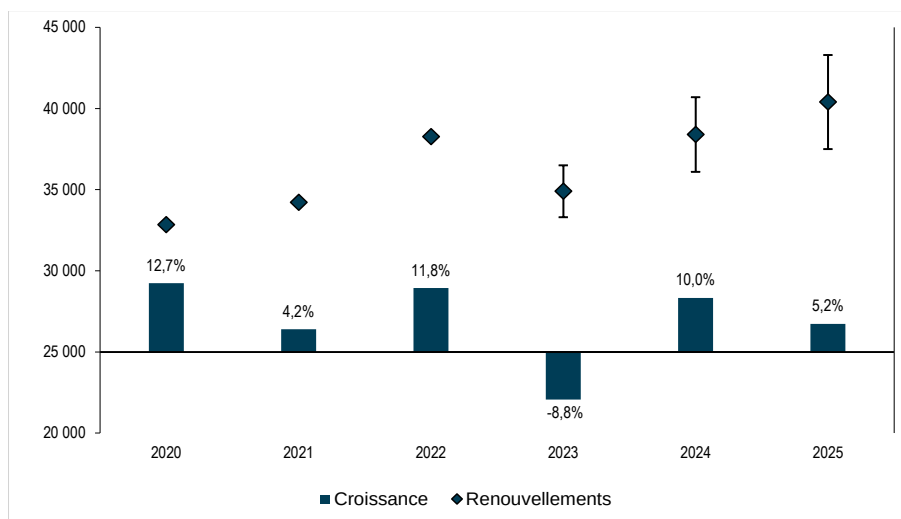
Figure 4. Nombre de demandes selon le système de Madrid de 2020 à 2025



	2020	2021	2022	Prévisions pour 2023	Prévisions pour 2024	Prévisions pour 2025
Demands du système de Madrid	63 906	73 507	69 000	69 500	72 900	75 000
Croissance	-0,4%	15,0%	-6,1%	0,7%	4,9%	2,9%
Limite inférieure			-300	-3 100	-4 400	-5 400
Limite supérieure			+300	+3 100	+4 400	+5 400

Madrid – Prévisions relatives à la demande de renouvellements

13. La figure 5 montre les prévisions relatives à la demande concernant les renouvellements au titre du système de Madrid pour la période 2023-2025. Les prévisions relatives aux renouvellements sont fondées sur le modèle de transfert, qui consiste à analyser le taux de renouvellement historique des cinq dernières années et à l'appliquer aux enregistrements qui doivent être renouvelés au cours des cinq prochaines années.

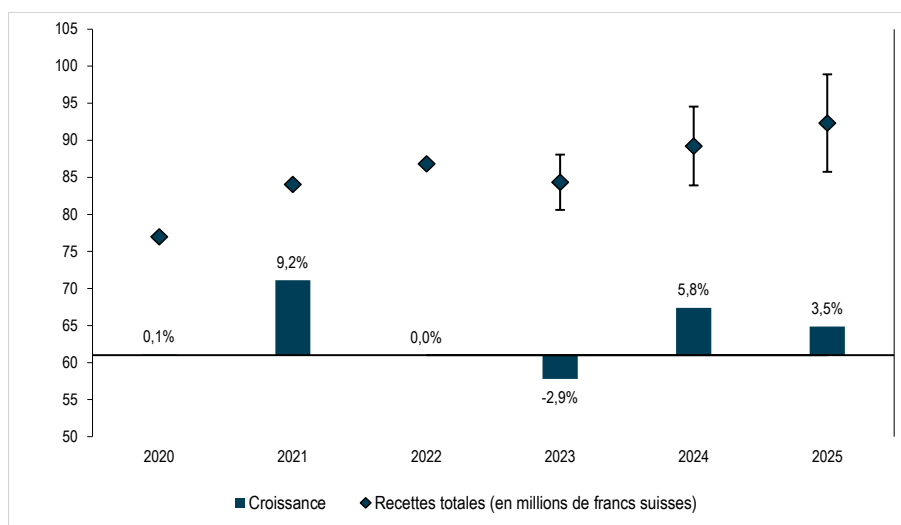
Figure 5. Demandes de renouvellements au titre du système de Madrid de 2020 à 2025

	2020	2021	2022	Prévisions pour 2023	Prévisions pour 2024	Prévisions pour 2025
Renouvellements	32 831	34 218	38 265	34 900	38 400	40 400
Croissance	12,7%	4,2%	11,8%	-8,8%	10,0%	5,2%
Limite inférieure				-1 600	-2 300	-2 900
Limite supérieure				+1 600	+2 300	+2 900

Estimations relatives aux recettes provenant des taxes au titre du système de Madrid

14. Les recettes provenant des taxes au titre du système de Madrid sont générées par les trois catégories de services offerts par l'OMPI dans le cadre du système de Madrid, à savoir : a) l'inscription des enregistrements internationaux; b) l'inscription des renouvellements; c) l'inscription des désignations postérieures; et d) d'autres services, y compris des modifications et la délivrance d'extraits.

15. L'OMPI comptabilise les recettes provenant des taxes au titre du système de Madrid sur la base de la publication qui, en principe, a lieu environ deux semaines après l'enregistrement. Les recettes provenant des taxes liées aux renouvellements et aux désignations postérieures sont comptabilisées à la date d'inscription de ces renouvellements et désignations postérieures. La figure 6 ci-dessous montre les prévisions de recettes au titre du système de Madrid après ajustements IPSAS pour la période 2023-2025 pour chacune des catégories de services précitées. Les recettes estimatives sont fondées sur le nombre des enregistrements internationaux et des renouvellements, compte tenu des éventuels retards de traitement.

Figure 6. Prévisions des recettes au titre du système de Madrid corrigées en fonction des normes IPSAS jusqu'en 2025

	2020	2021	2022	Prévisions pour 2023	Prévisions pour 2024	Prévisions pour 2025
Taxe de base	46,4	51,7	51,9	51,4	53,8	55,4
Taxe de renouvellement	21,4	22,3	25,0	22,8	25,1	26,4
Désignation postérieure	5,9	6,4	6,4	6,6	6,6	6,7
Autres	3,3	3,6	3,6	3,6	3,8	3,9
Recettes totales (en millions de francs suisses)	77,0	84,0	86,8	84,3	89,2	92,3
Croissance	0,1%	9,2%	0,0%	-2,9%	5,8%	3,5%
Limite inférieure			-0,2	-3,7	-5,3	-6,6
Limite supérieure			+0,2	+3,7	+5,3	+6,6

16. Le tableau ci-dessous donne des informations sur les nombres effectifs et attendus des enregistrements et des renouvellements pour la période 2020-2025 et sur l'évolution effective et attendue de la taxe moyenne pendant cette période. La taxe moyenne correspond aux recettes totales provenant des taxes au titre du système de Madrid divisées par le nombre total d'enregistrements et de renouvellements par année.

Recettes totales provenant des taxes et taxe moyenne au titre du système de Madrid

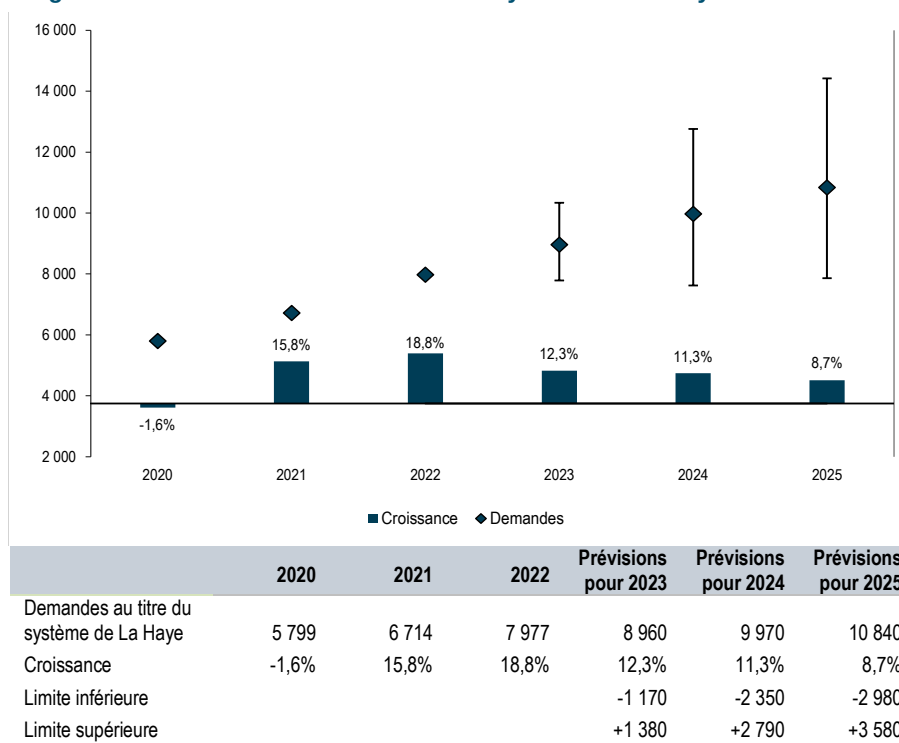
	2020	2021	2022	Prévisions pour 2023	Prévisions pour 2024	Prévisions pour 2025
Enregistrements au titre du système de Madrid	62 062	68 265	68 589	66 200	69 500	71 600
Renouvellements au titre du système de Madrid	32 831	34 218	38 265	34 900	38 400	40 400
Enregistrements + renouvellements	94 893	102 483	106 854	101 100	107 900	112 000
Recettes du système de Madrid (millions de francs suisses)	77,0	84,0	86,8	84,3	89,2	92,3
Taxe moyenne (francs suisses)	811	820	812	834	827	824

La Haye

La Haye – Prévisions relatives à la demande d'enregistrements internationaux

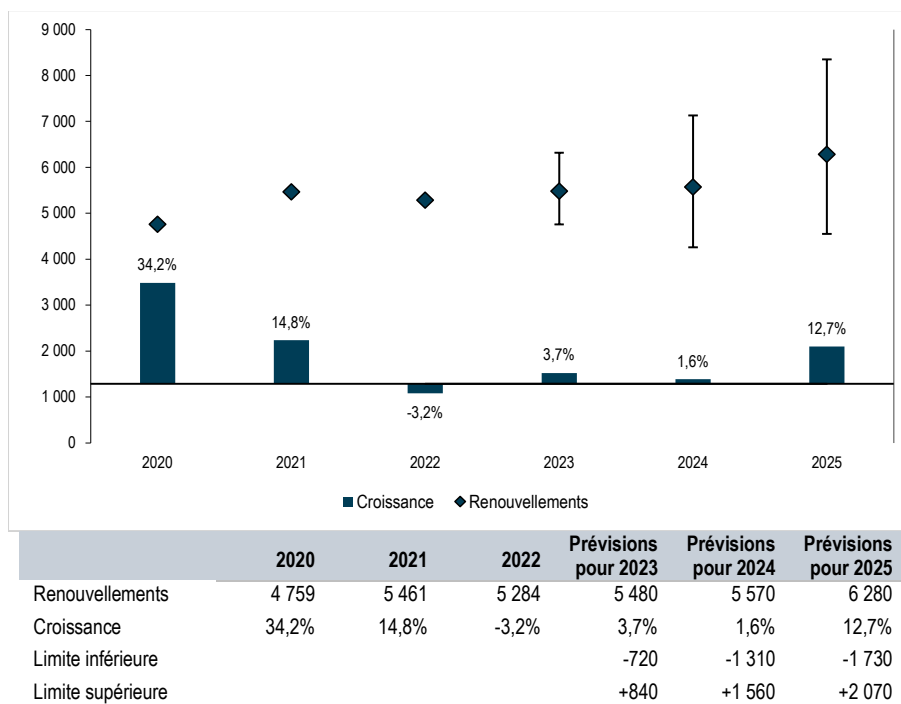
17. La figure 7 montre les prévisions des demandes au titre du système de La Haye pour la période 2023-2025 (sur la base des données disponibles à la fin d'avril 2023). Les prévisions relatives à la demande d'enregistrements au titre du système de La Haye reposent sur de multiples modèles, y compris des modèles autorégressifs et des modèles économétriques. Ces derniers sont fondés sur les données réelles et les prévisions du PIB publiées par le FMI. Les résultats de différents modèles sont ensuite combinés pour pallier les incertitudes découlant de la spécification correcte des modèles.

Figure 7. Nombre de demandes selon le système de La Haye de 2020 à 2025

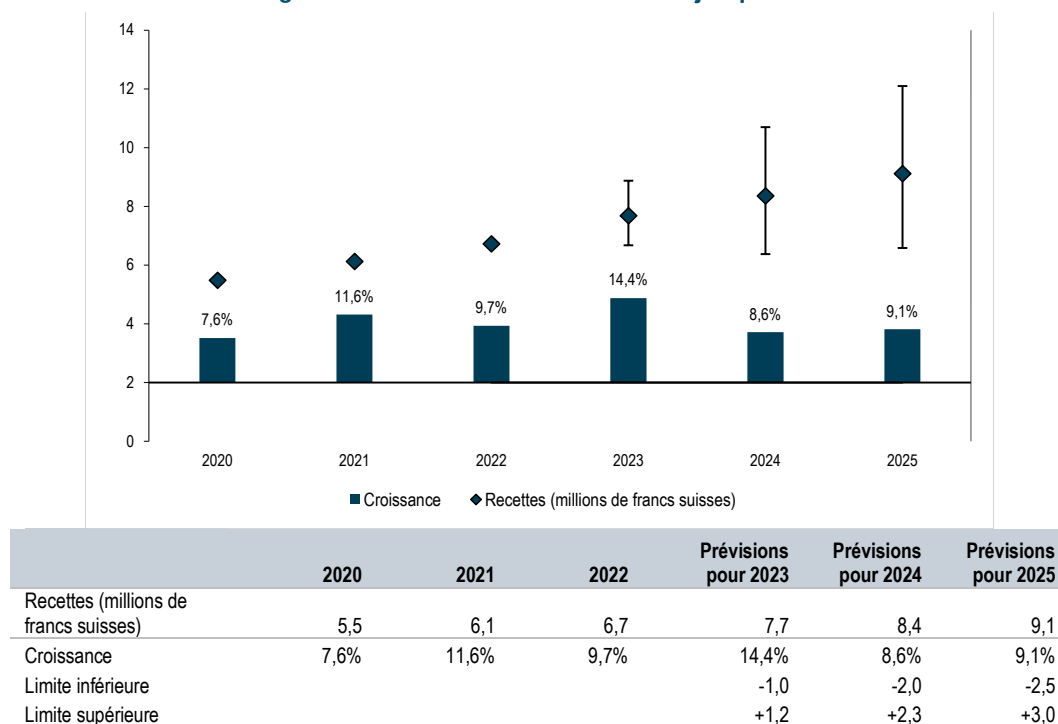


La Haye – Prévisions relatives à la demande de renouvellements

18. La figure 8 montre les prévisions relatives à la demande concernant les renouvellements au titre du système de La Haye pour la période 2023-2025. Les prévisions relatives aux renouvellements sont fondées sur le modèle de transfert, qui consiste à analyser le taux de renouvellement historique des cinq dernières années et à l'appliquer aux enregistrements qui doivent être renouvelés au cours des cinq prochaines années.

Figure 8. Demandes de renouvellements au titre du système de La Haye de 2020 à 2025**Estimations relatives aux recettes au titre du système de La Haye**

19. Les recettes générées par le système de La Haye sont calculées sur la base du barème des taxes en vigueur dont les principaux éléments sont la taxe de base et les taxes de renouvellement. Ces deux éléments couvrent 90% environ des recettes. Les autres taxes sont regroupées et appelées "Autres". La figure 9 ci-dessous montre les prévisions de recettes au titre du système de La Haye après ajustements IPSAS pour la période 2023-2025.

Figure 9. Prévisions des recettes au titre du système de La Haye corrigées en fonction des normes IPSAS jusqu'en 2025

20. Les prévisions de recettes pour la période 2020-2025 (voir le tableau ci-dessous) sont fondées sur le nombre des enregistrements internationaux et des renouvellements qui devraient être inscrits. Il convient de noter que les recettes estimatives données ci-dessous reposent sur l'hypothèse que ne sera apporté dans les années à venir aucun changement au barème des taxes à payer au Bureau international en vertu du système de La Haye.

Recettes totales provenant des taxes et taxe moyenne au titre du système de La Haye

	2020	2021	2022	Prévisions pour 2023	Prévisions pour 2024	Prévisions pour 2025
Enregistrements au titre du système de La Haye	6 795	6 106	7 725	8 670	9 630	10 510
Renouvellements au titre du système de La Haye	4 759	5 461	5 284	5 480	5 570	6 280
Enregistrements + renouvellements	11 554	11 567	13 009	14 150	15 200	16 790
Recettes du système de La Haye (millions de francs suisses)	5,5	6,1	6,7	7,7	8,4	9,1
Taxe moyenne (francs suisses)	476	530	517	543	550	543

ANNEXE VI Indicateurs relatifs aux systèmes d'enregistrement international

Indicateurs relatifs au système du PCT

Généralités

La présente annexe donne un aperçu des indicateurs relatifs aux opérations du PCT ci-après :

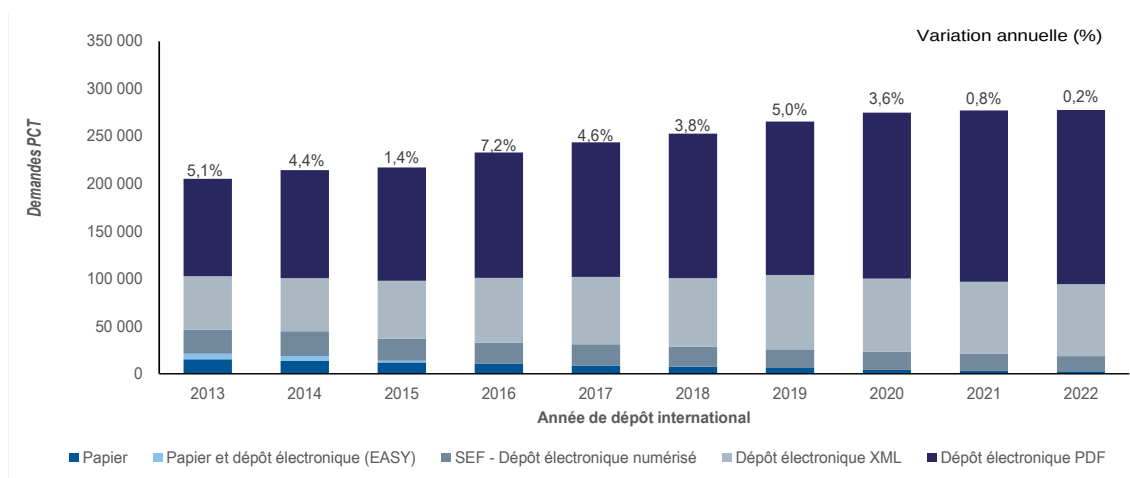
- charge de travail;
- répartition linguistique de cette charge de travail;
- coût unitaire du traitement d'une demande;
- productivité en matière d'examen de forme;
- qualité globale de l'examen de forme;
- qualité de la traduction;
- qualité de la conception des logiciels; et
- dépôts effectués auprès du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur.

La publication des demandes selon le PCT a généralement lieu tous les jeudis. Les années 2014 et 2020 ont chacune comporté 53 jeudis et non 52 comme les autres années, ce qui affecte légèrement les tendances statistiques fondées sur les demandes selon le PCT publiées.

Charge de travail

La charge de travail est mesurée sur la base du nombre de demandes selon le PCT déposés chaque année.

Évolution du nombre d'exemplaires originaux par moyen de dépôt



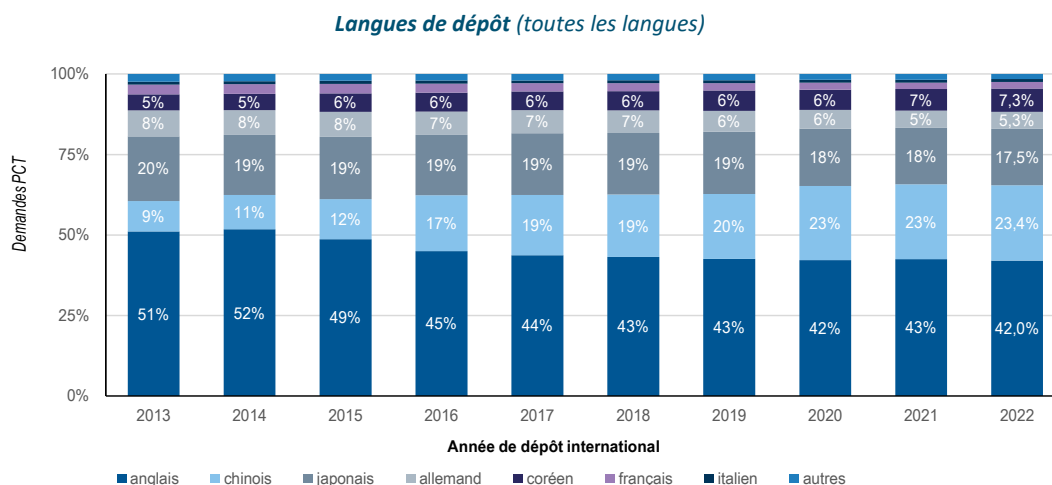
Note : PDF, XML et SEF-Web sont les trois supports pour le dépôt électronique.

Source : Base de données statistiques de l'OMPI, avril 2023

- En 2022, 277 700 demandes selon le PCT ont été déposées, soit une hausse de 0,2% par rapport à l'année précédente.
- En 2022, le dépôt électronique, qui représentait 99,1% du total des dépôts, a été effectué par PDF (66%), XML (27,3%) et SEF-Web (5,8%).

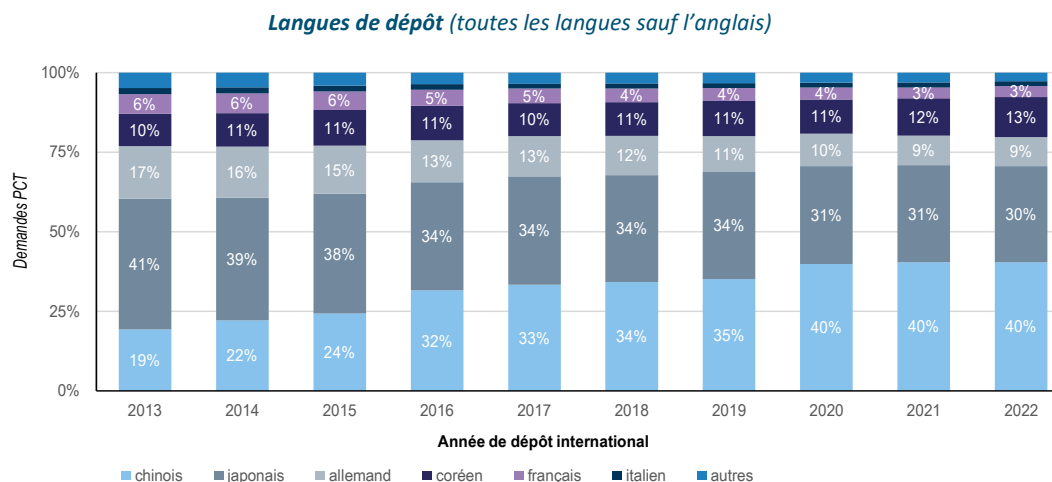
Répartition linguistique

L'une des tendances fondamentales au sein du Bureau international est l'augmentation de la diversité linguistique des dépôts, sous l'effet notamment d'une augmentation continue de l'utilisation du système du PCT dans les pays d'Asie orientale.



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2023

Près de deux tiers des demandes ont été déposées en anglais et en chinois en 2022, ce qui représente 42% et 23,4% de l'ensemble des dépôts, respectivement. La part des langues asiatiques a connu une forte hausse au cours de la dernière décennie. La part combinée des demandes selon le PCT déposées en chinois, coréen et japonais est passée de 34,5% en 2013 à 48,2% en 2022. Le graphique ci-après présente en détail l'évolution des langues de dépôt autres que l'anglais :



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2023

La forte augmentation du nombre de demandes déposées dans des langues asiatiques au cours des dernières années pèse lourdement sur le Bureau international en raison du nombre limité de membres du personnel pouvant travailler dans ces langues. L'atténuation de cet effet passe par l'automatisation de certaines tâches et le recrutement de fonctionnaires capables de travailler dans ces langues.

Coût unitaire du traitement d'une demande

L'efficacité du Bureau international dans le traitement des demandes selon le PCT peut être mesurée à l'aide du coût unitaire, défini comme le coût moyen d'une unité produite.

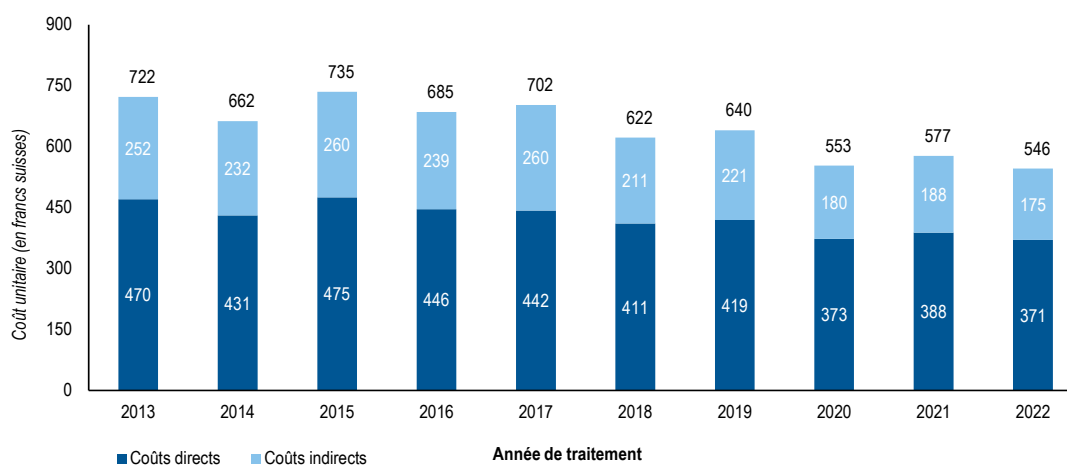
La méthode de calcul des coûts directs et indirects est harmonisée pour tous les services mondiaux de propriété intellectuelle. Le coût total de production comprend les dépenses liées exclusivement au système du PCT et les dépenses liées aux activités à l'appui du système du PCT.

Les dépenses liées aux activités à l'appui du système du PCT se rapportent aux services suivants : services de conférence et services linguistiques, direction générale, finances et budget, services d'appui généraux, gestion des ressources humaines, supervision interne, informatique ainsi que sûreté et sécurité. Une petite partie de ces dépenses (coût de l'hébergement des serveurs au CIC, coût estimé de la source authentique des demandes selon le PCT publiées (PATENTSCOPE) et part des coûts de la Section des recettes dans la Division des finances) est directement attribuée au système du PCT, tandis que le reste des dépenses attribuables au système du PCT est calculé en fonction des effectifs (y compris les fonctionnaires titulaires d'un contrat à durée déterminée, les fonctionnaires temporaires, les boursiers et le personnel intérimaire).

De manière formelle, le coût unitaire est défini comme suit :

$$\text{Coût unitaire} = \frac{\text{Coût total de production}}{\text{Nombre de publications}}$$

Coût unitaire du traitement d'une demande selon le PCT publiée



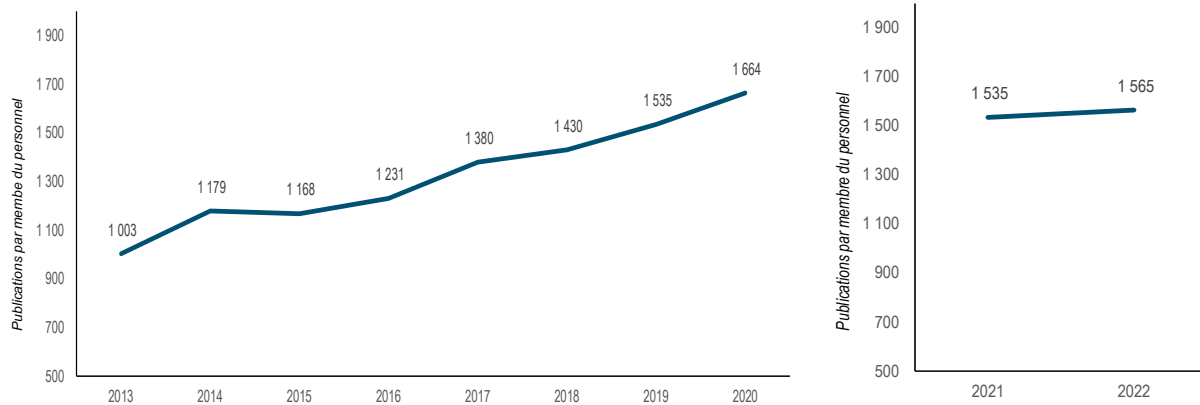
Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2023

Le coût moyen du traitement d'une demande selon le PCT publiée était de 546 francs suisses en 2022, ce qui représente une baisse de 5,3% par rapport à 2021. Le coût unitaire en 2022 a diminué à la suite d'une augmentation de 3,4% du nombre de demandes selon le PCT publiées associée à une baisse de 2,1% du total des coûts par rapport à 2021.

Productivité en matière d'examen de forme

La productivité du personnel est calculée en divisant la production (c'est-à-dire le nombre de publications du PCT) par le nombre de fonctionnaires procédant à l'examen de forme en vertu du PCT.

Productivité en matière d'examen de forme



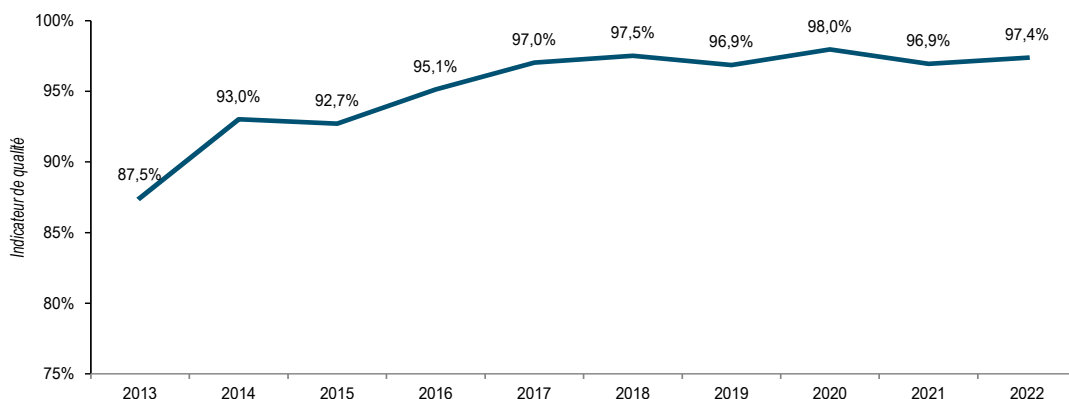
Note : à partir de 2021, la méthode de calcul des effectifs est alignée sur la méthode fondée sur le nombre de personnes (plutôt que sur l'équivalent temps plein) appliquée pour l'indicateur de coût unitaire du PCT. La productivité pour 2021 et 2022, si elle était calculée selon l'ancienne méthode, serait de 1608 et 1682. Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2023.

- La productivité en matière d'examen de forme a augmenté régulièrement, passant de 1535 en 2021 à 1565 en 2022.
- L'augmentation globale au fil du temps est principalement due à l'automatisation, qui permet le traitement d'une charge de travail beaucoup plus importante avec un effectif plus limité.

Qualité globale de l'examen de forme

Pour mesurer d'une manière simple et globale la qualité du travail qu'il exécute, le Bureau international a mis au point un indicateur de qualité agrégé qui est la moyenne de quatre indicateurs de qualité principaux. Trois de ces indicateurs sont fondés sur les délais pour les principales transactions : accusé de réception de la demande selon le PCT, publication et nouvelle publication. Le quatrième indicateur concerne les erreurs commises pendant le traitement des demandes selon le PCT.

Indicateur de qualité en matière d'examen de forme



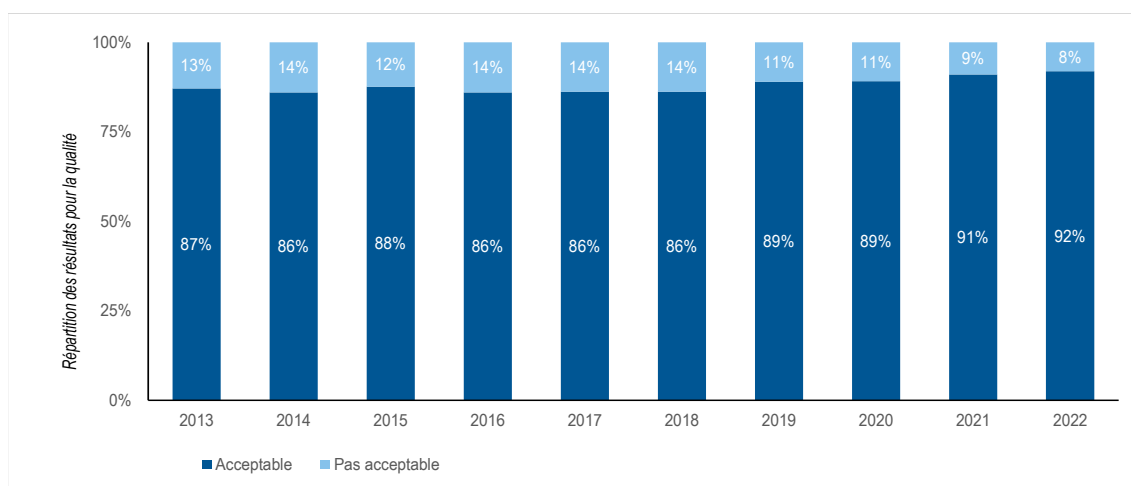
Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2023

- La qualité globale telle que mesurée par l'indice agrégé s'est notablement améliorée, passant d'une moyenne de 87,5% en 2013 à 97,4% en 2022.

Qualité de la traduction

Les documents sont choisis au hasard à des fins de contrôle de la qualité parmi les traductions d'abrévés et de rapports sur la brevetabilité établis sous la responsabilité du Bureau international. L'évaluation détermine si une traduction est "acceptable" ou "non acceptable". Cet indicateur rassemble les résultats de ce contrôle de la qualité exécuté par le Bureau international pour toutes les combinaisons linguistiques et tous les types de documents. Il est mis un terme aux relations avec les agences extérieures qui ont systématiquement moins de 80% de traductions jugées "acceptables". En 2022, la qualité de 92% des traductions était acceptable.

Qualité de la traduction



Source : Département des services du PCT, mars 2023.

Qualité de la conception des logiciels

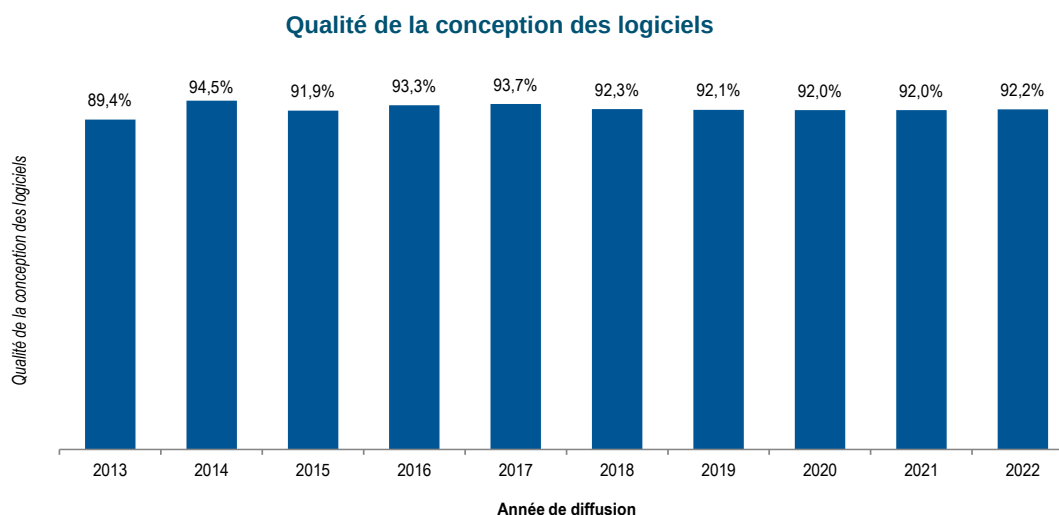
Jusqu'en 2021, l'indicateur de la qualité de la conception des logiciels donnait une idée de la qualité des versions des principaux logiciels utilisés pour les projets eDossier et ePCT. Depuis 2022, l'indicateur couvre les résultats de la conception de produits relatifs à tous les projets de logiciels.

Il indique la part de temps consacré à la mise en place de la nouvelle fonction (c'est-à-dire le travail initial) par rapport au temps total (travail initial + remaniement). Le remaniement correspond au temps passé à corriger des défauts détectés dans l'environnement de production. Selon cette approche, les produits présentant un faible niveau de remaniement sont considérés comme étant de grande qualité car ils témoignent de l'importance de la valeur ajoutée au produit par la mise en place des nouvelles caractéristiques.

L'indicateur de la qualité de la conception des logiciels est défini de la manière suivante :

$$\text{Qualité de la conception des logiciels} = \frac{\text{Travail initial}}{\text{Travail initial} + \text{remaniement}} * 100$$

En 2022, la qualité de la conception des logiciels, déterminée par l'indicateur, était de 92,2%.



Source : Département des services du PCT, mars 2023.

Dépôts effectués auprès du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur

Ce tableau indique les 10 principaux offices récepteurs classés en fonction du nombre de demandes déposées selon le PCT au cours des cinq dernières années, jusqu'en 2022. En principe, une demande selon le PCT est déposée auprès de l'office des brevets national du pays d'origine du déposant ou d'un office de brevets régional agissant au nom de la juridiction dont relève le déposant. Le Bureau international est compétent pour agir en qualité d'office récepteur pour les déposants de tous les États contractants du PCT. L'évolution des dépôts auprès du Bureau international, le classement de celui-ci par rapport à d'autres offices récepteurs et sa part de marché sont indiqués dans le tableau ci-après.

Nombre de demandes selon le PCT reçues par les 10 principaux offices récepteurs

Offices récepteurs	Année de dépôt international					Part 2022 (%)	Variation par rapport à 2021 (%)
	2018	2019	2020	2021	2022		
Chine	55 204	60 997	72 338	73 452	74 413	26,8	1,3
États-Unis d'Amérique	55 343	56 232	55 887	56 454	55 229	19,9	-2,2
Japon	48 630	51 652	49 313	49 040	48 719	17,5	-0,7
Office européen des brevets	37 937	37 998	38 872	38 322	38 759	14,0	1,1
République de Corée	16 990	18 885	19 675	20 525	21 916	7,9	6,8
Bureau international	12 239	12 901	13 431	13 506	13 691	4,9	1,4
Royaume-Uni	3 885	3 827	3 446	3 530	3 363	1,2	-4,7
France	3 539	3 206	2 536	2 362	2 421	0,9	2,5
Türkiye	1 088	1 374	1 520	1 710	1 953	0,7	-2,1
Canada	1 913	2 067	1 927	1 995	1 759	0,6	2,9
Autres	16 010	16 244	15 944	16 286	15 477	5,6	-5,0
Total	252 778	265 383	274 889	277 182	277 700	100,0	0,2

Source : Base de données statistiques de l'OMPI, avril 2023.

Indicateurs relatifs aux opérations du système de Madrid

Généralités

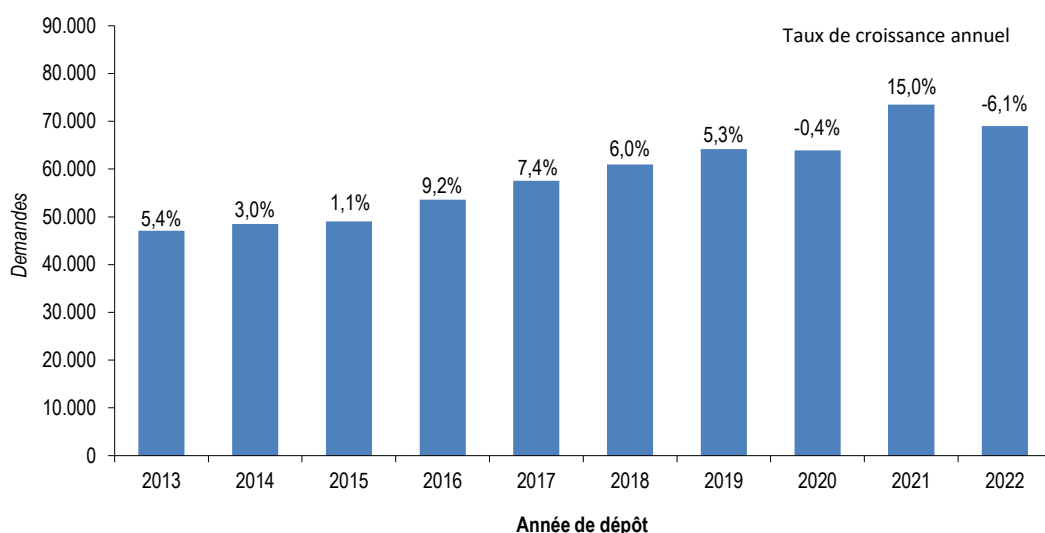
La présente annexe donne un aperçu des indicateurs relatifs aux opérations du système de Madrid ci-après :

- charge de travail;
- charge de travail globale traitée;
- niveau d'automatisation;
- coût unitaire;
- productivité;
- délai de traitement; et
- qualité de l'examen.

Documents reçus

Le Bureau international reçoit six catégories différentes de documents, à savoir les demandes internationales, les renouvellements, les désignations postérieures, les modifications, les décisions et les corrections. Les dernières tendances concernant les demandes internationales et les renouvellements reçus par le Bureau international sont indiquées ci-dessous. Des renseignements sur d'autres catégories figurent dans la *Revue annuelle du système de Madrid*.

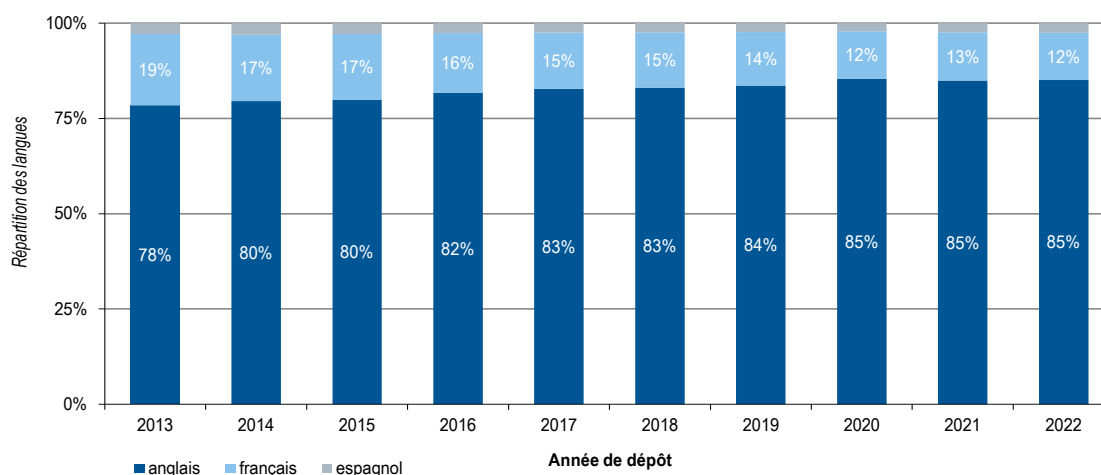
Demandes internationales



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, avril 2023.

- En 2022, 69 000 demandes ont été déposées, ce qui représente une baisse de 6,1% par rapport à 2021.
- En 2021, le nombre de demandes déposées a fortement augmenté de 15% par rapport à l'année précédente.

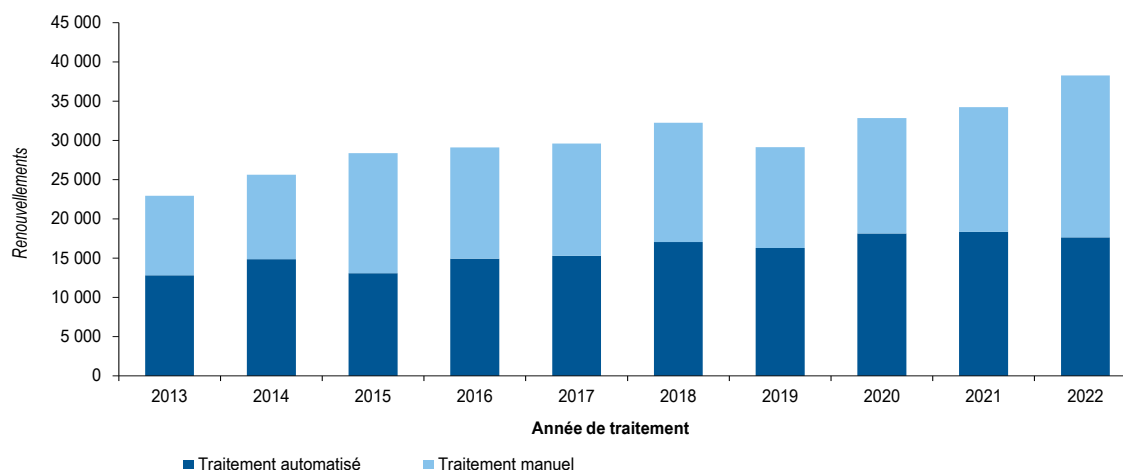
Répartition des demandes par langue de dépôt



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2023.

- En 2022, 85% de l'ensemble des demandes ont été déposées en anglais. Cette part est restée stable par rapport à 2020.

Renouvellement d'enregistrements internationaux



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, avril 2023.

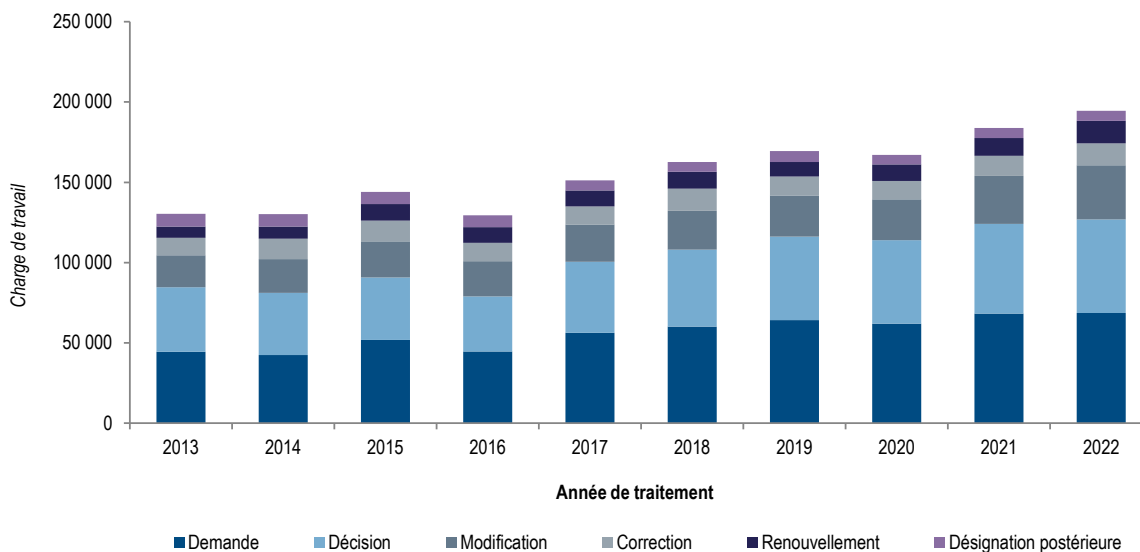
- En 2022, le Bureau international a reçu 32 731 renouvellements, ce qui représente une hausse de 11,8% par rapport à 2021.
- La diminution observée en 2019 résultait du recul du nombre de demandes en 2009, en raison de la crise financière.

Charge de travail globale traitée

La charge de travail globale traitée représente le nombre total pondéré de documents traités par le Bureau international, ce qui comprend les demandes, les renouvellements, les désignations postérieures, les modifications, les décisions et les corrections.

Étant donné que le traitement de chaque type de document ne nécessite pas la même quantité de ressources, ceux-ci ont été pondérés différemment. Selon la répartition actuelle, pendant le temps requis pour traiter une demande internationale, un examinateur en équivalent temps plein peut traiter 1,6 renouvellement, 1,8 désignation postérieure, 1,8 modification ou 10 décisions (un rapport de 1 :1,6 :1,8 :1,8 :10 en matière de charge de travail). De même, en ce qui concerne les documents traités automatiquement, un équivalent temps plein chargé de l'appui aux systèmes informatiques est requis pour pouvoir traiter 17 documents.

Charge de travail globale traitée



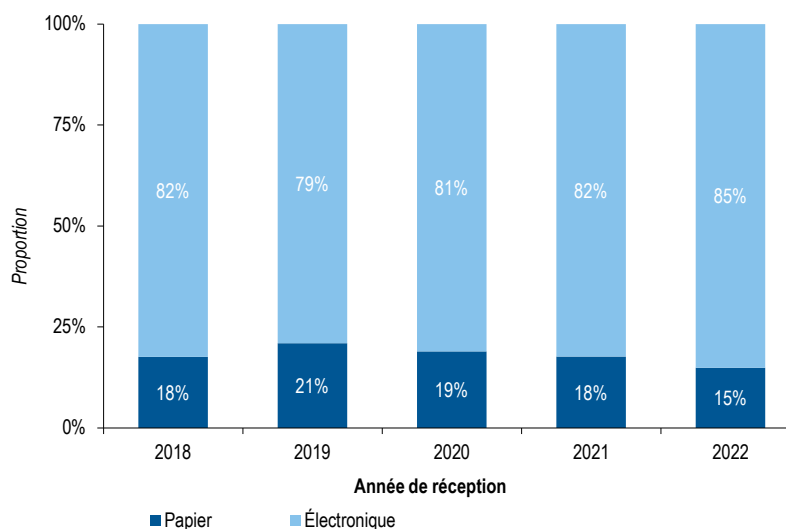
Source : Service d'enregistrement de Madrid et Base de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI, mars 2023.

- En 2022, la charge de travail globale traitée a augmenté de 5,8% par rapport à 2021

Mode de transmission des documents reçus

Les documents transmis par voie électronique font référence aux documents reçus au format XML. Les documents reçus au format PDF sont enregistrés en tant que documents reçus sur papier.

Répartition des documents reçus par mode de transmission



Source : Service d'enregistrement de Madrid, mars 2023.

- En 2022, 85% des documents reçus ont été transmis au Bureau international par voie électronique.

Coût unitaire du traitement

L'efficacité du Bureau international dans le traitement des opérations peut être mesurée à l'aide du coût unitaire, défini comme le coût moyen d'une unité produite.

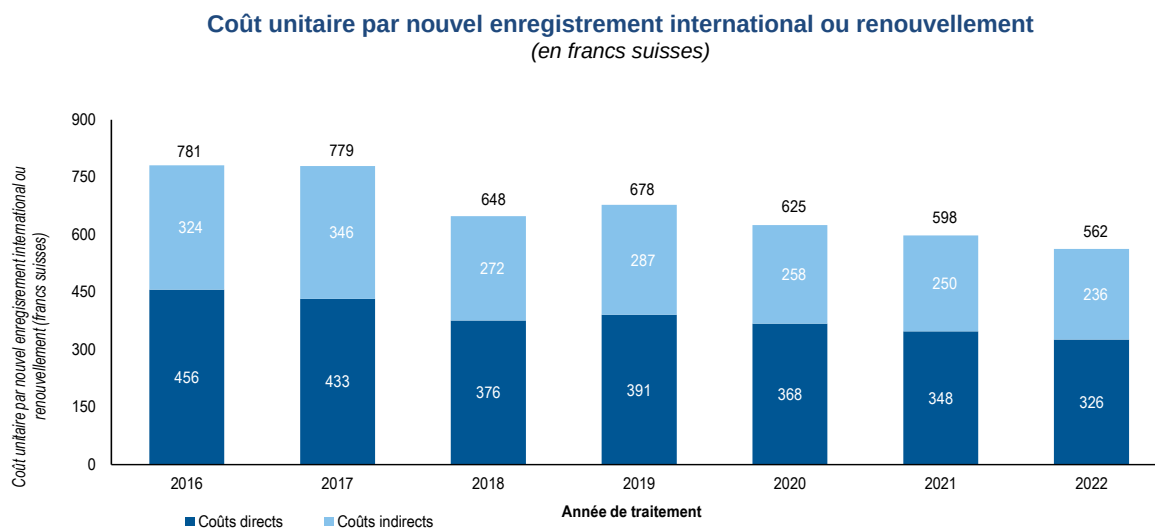
Étant donné que le Bureau international est chargé d'enregistrer de nouvelles demandes et de maintenir les enregistrements existants, il convient d'utiliser une unité de production qui comprend un ensemble d'opérations. Deux indicateurs de coût unitaire sont présentés ci-dessous pour deux unités de production différentes, avec une ventilation des coûts directs et indirects.

La méthode de calcul des coûts directs et indirects du système de Madrid est alignée sur celles utilisées pour calculer les coûts unitaires des systèmes du PCT et de La Haye. Le mode de calcul utilisé pour estimer les coûts indirects inclut les fonctionnaires titulaires d'un contrat à durée déterminée, les fonctionnaires temporaires, les boursiers et le personnel intérimaire assurant l'appui aux opérations.

Le système de pondération décrit ci-dessus dans la section consacrée à la charge de travail traitée²⁰ est utilisé pour obtenir une meilleure approximation du travail réellement nécessaire au traitement des six catégories de documents, compte tenu du fait que certains de ces documents exigent plus de travail que d'autres.

Coût unitaire par nouvel enregistrement international ou renouvellement

Les nouveaux enregistrements internationaux comprennent les demandes enregistrées au cours d'une année donnée, et les renouvellements d'enregistrements internationaux comprennent les enregistrements existants qui sont renouvelés au cours d'une année donnée. Ensemble, ces deux types d'opérations constituent le cœur de l'activité du Bureau international.



Source : Service d'enregistrement de Madrid, systèmes ERP et Base de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI, mars 2023.

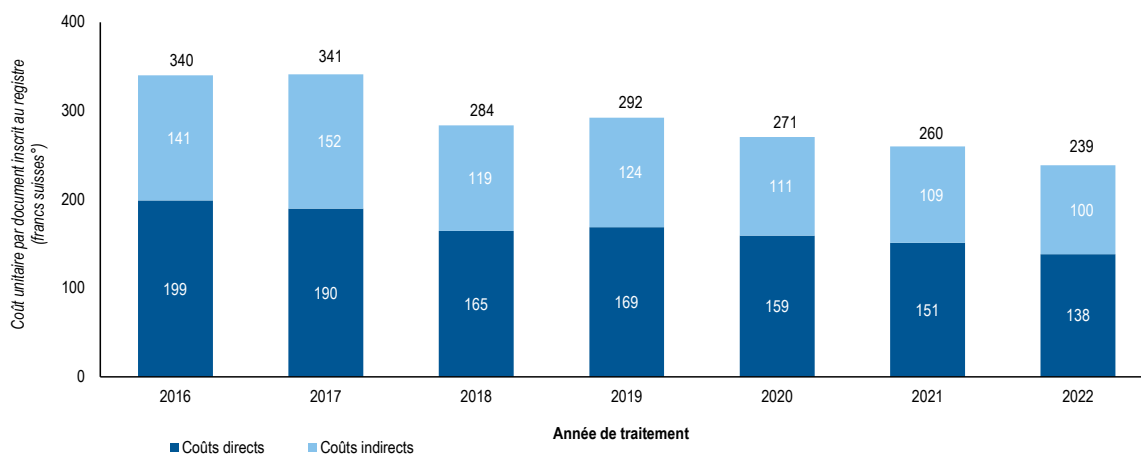
- Le coût moyen du traitement d'un enregistrement international ou d'un renouvellement a diminué de 5,9%, passant à 562 francs suisses en 2022 en raison de l'augmentation des nouveaux enregistrements et des renouvellements, combinée à une diminution des ressources nécessaires à leur traitement.

²⁰ Voir "Charge de travail globale traitée".

Coût unitaire par document inscrit au registre

Les documents inscrits au registre représentent le volume total de la charge de travail (voir “Charge de travail globale traitée” ci-dessus).

Coût unitaire par document inscrit au registre



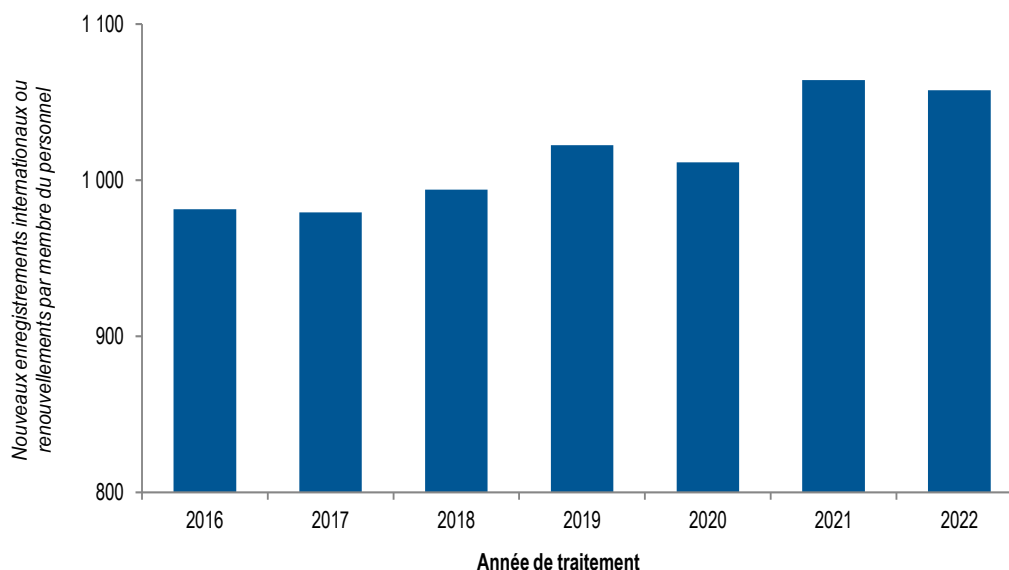
Source : Service d'enregistrement de Madrid, systèmes ERP et Base de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI, mars 2023.

- Le coût moyen de l'inscription d'un document au registre a diminué de 8,2%, passant à 239 francs suisses en 2022 en raison de l'augmentation du nombre de documents inscrits au registre, combinée à une réduction des ressources nécessaires pour les traiter.

Productivité de l'examen

La productivité de l'examen est calculée en divisant le nombre de nouveaux enregistrements internationaux ou renouvellements traités par des examinateurs, par le nombre de membres du personnel ayant participé à l'examen. Le nombre de membres du personnel comprend les fonctionnaires titulaires d'un contrat à durée déterminée, les fonctionnaires temporaires, les boursiers et le personnel intérimaire assurant l'appui aux opérations.

Productivité de l'examen



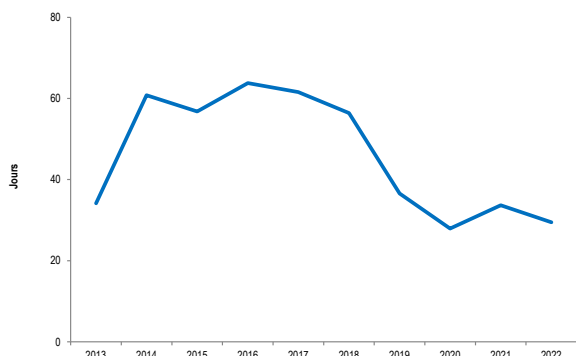
Source : systèmes ERP et Base de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI, mars 2023.

- En 2022, la productivité de l'examen est restée relativement stable par rapport à 2021.

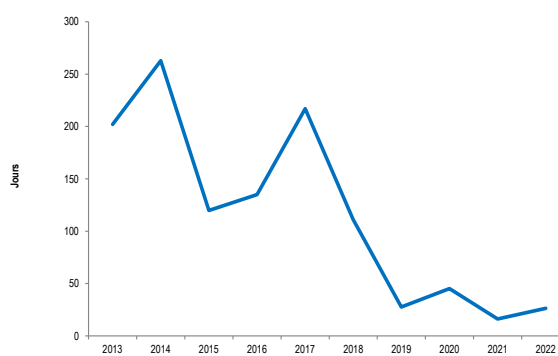
Délai de traitement

Le délai moyen de traitement pour chacune des six catégories d'opérations effectuées par le Bureau international est indiqué ci-dessous. Le délai de traitement correspond à l'intervalle entre la date de réception et la date d'inscription des documents.

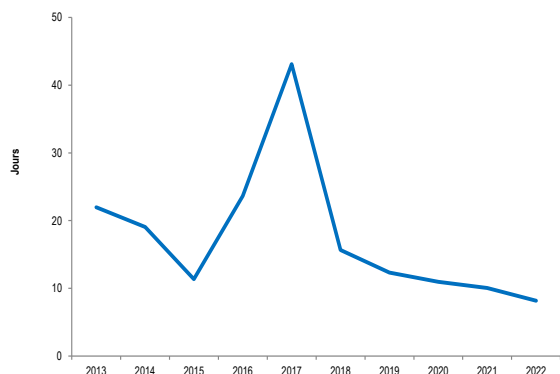
Délai moyen de traitement des demandes



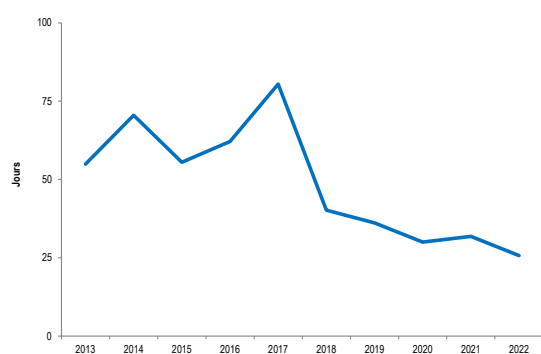
Délai moyen de traitement des corrections



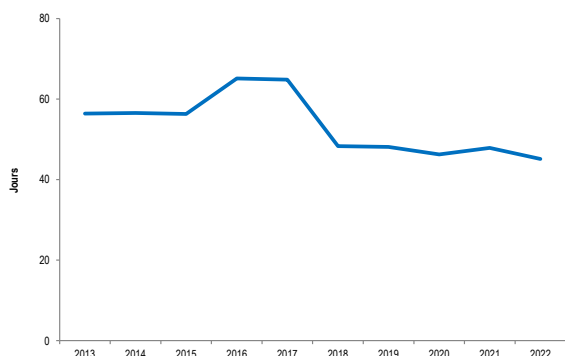
Délai moyen de traitement des décisions



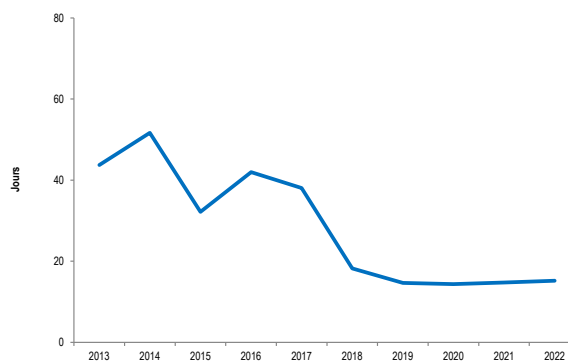
Délai moyen de traitement des modifications



Délai moyen de traitement des renouvellements



Délai moyen de traitement des désignations postérieures



Source : Service d'enregistrement de Madrid, mars 2023.

- En 2022, le délai moyen de traitement a été amélioré pour quatre des six opérations, ceux des modifications et des enregistrements ayant enregistré la plus forte réduction. En revanche, le délai moyen de traitement des corrections a augmenté en 2022 par rapport à 2021.

Qualité de l'examen

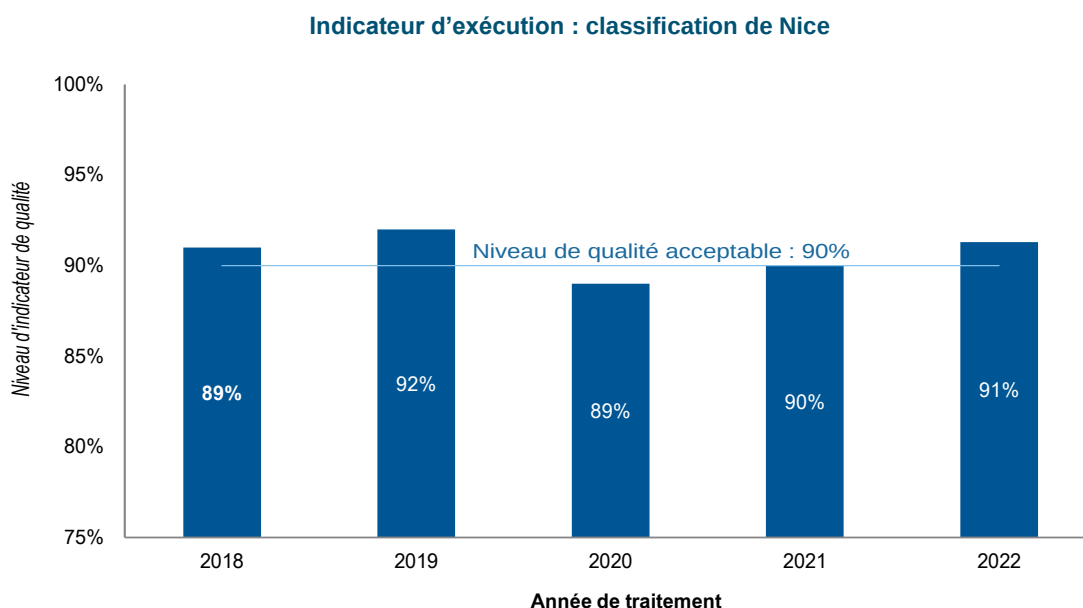
La qualité globale de l'examen des marques est contrôlée régulièrement suite à la mise en œuvre en 2015 du cadre de gestion de la qualité du Service d'enregistrement de Madrid, conformément aux exigences des normes ISO 9001 :2015 et ISO 2859²¹.

Les informations relatives à la qualité du travail d'examen fourni par le Bureau international proviennent de deux sources :

- a) résultats de l'évaluation interne des travaux relatifs à la classification de Nice; et
- b) erreurs de classement commises par le Bureau international suite à la réception d'une demande de rectification selon la règle 28 du règlement d'exécution commun.

Un contrôle de la qualité de la classification de Nice a été réalisé sur la base d'un échantillon de demandes. Les résultats relatifs aux indicateurs de qualité ne tiennent donc pas compte d'éventuelles questions de qualité concernant le traitement automatisé des symboles de la classification de Nice (termes préalablement validés).

Un niveau de qualité acceptable est fixé et devient le critère selon lequel est mesurée la qualité des examens de marques.



Source : Service d'enregistrement de Madrid, mars 2023.

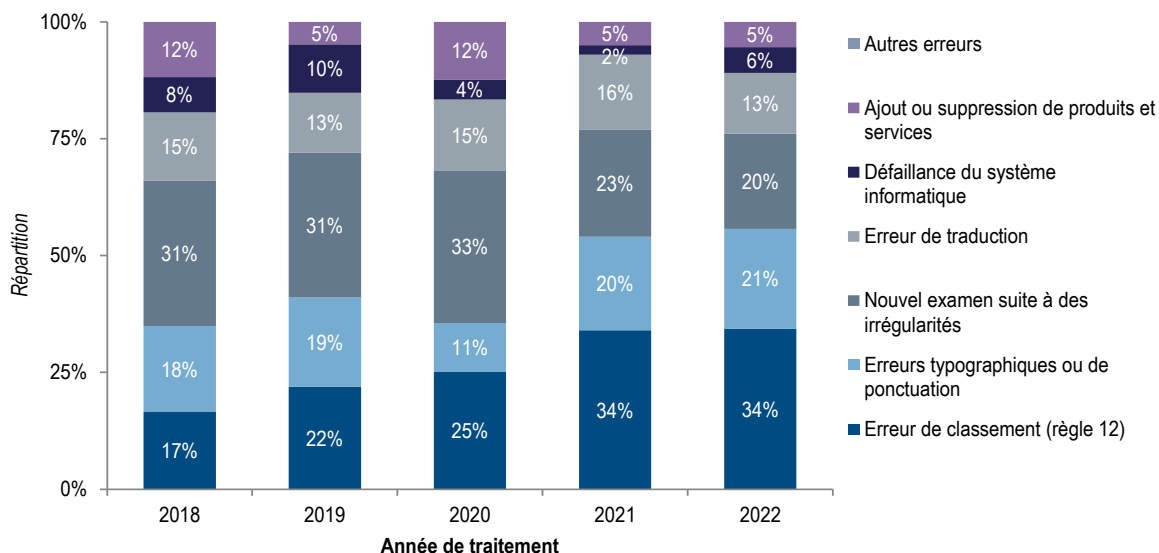
- La qualité globale relative à la classification de Nice s'est établie à 91% en 2022.

²¹ Le cadre de gestion de la qualité du Service d'enregistrement de Madrid peut être obtenu en écrivant à l'adresse madrid.qp@wipo.int.

Erreurs commises par le Bureau international

La répartition des erreurs présentée dans les figures ci-après est fondée sur un échantillon des classements²². Ces échantillons comprennent les opérations qui ont été traitées manuellement ou automatiquement.

Répartition par type d'erreur dans le classement



Source : Service d'enregistrement de Madrid, mars 2023.

- Les erreurs de classement, les fautes de frappe et de ponctuation et les réexamens consécutifs à des irrégularités ont représenté 75% du nombre total d'erreurs en 2022.

²² Opérations comportant une ou plusieurs erreurs.

Indicateurs relatifs aux opérations du système de La Haye

Généralités

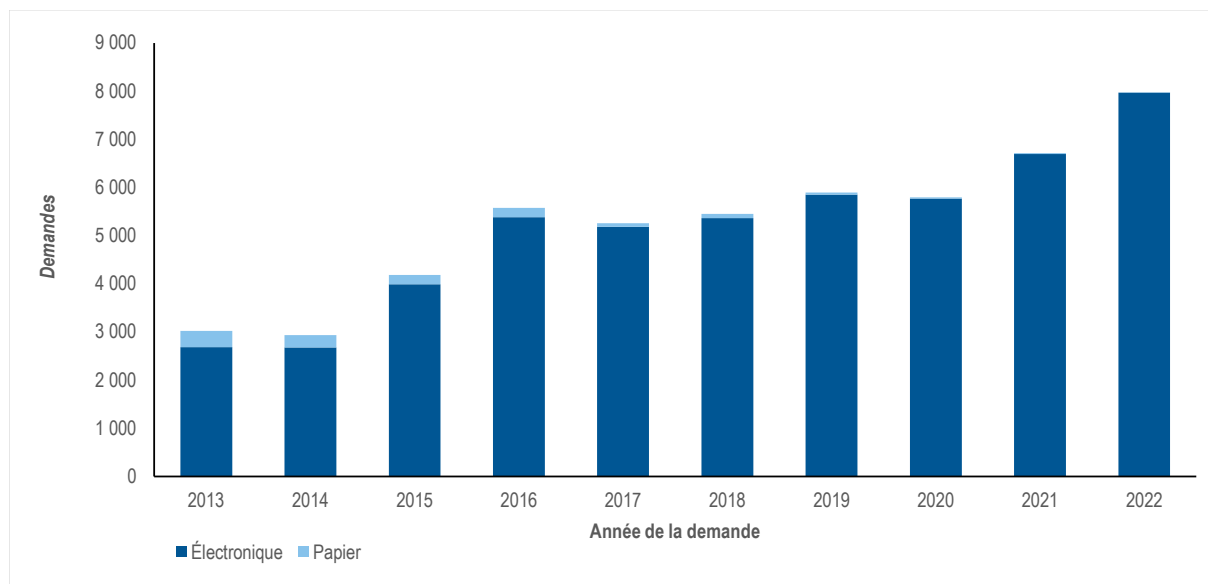
La présente annexe donne un aperçu des indicateurs relatifs aux opérations du système de La Haye ci-après :

- charge de travail dans le cadre du système de La Haye;
- charge de travail globale traitée;
- coût unitaire; et
- délai de traitement.

Documents reçus

Le Bureau international reçoit essentiellement quatre types de documents, à savoir les demandes internationales, les demandes de renouvellement, les requêtes en inscription de changements et les décisions. Les tendances au cours des 10 dernières années concernant les demandes internationales et les renouvellements reçus par le Bureau international sont indiquées ci-dessous. Des renseignements sur d'autres types de documents figurent dans la Revue annuelle du système de La Haye.

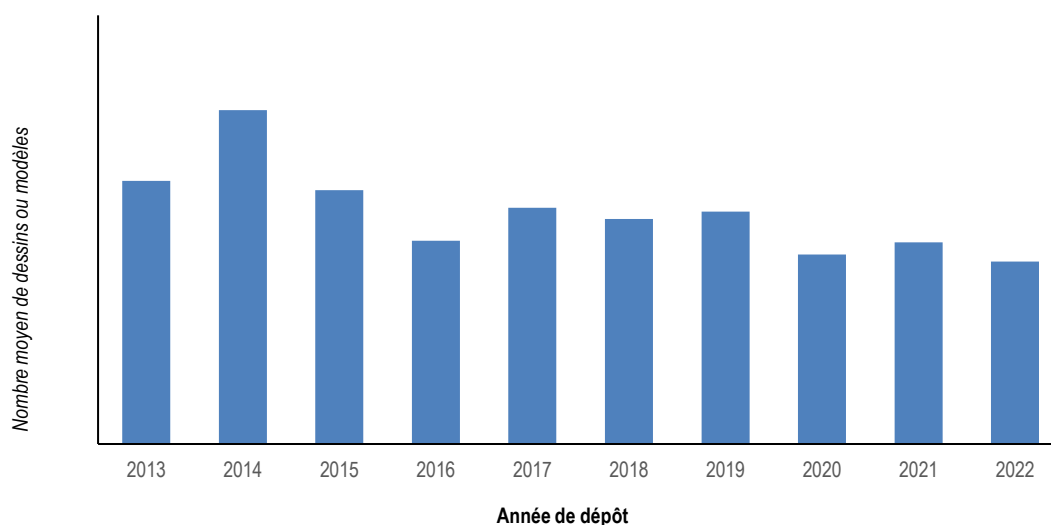
Demandes internationales déposées



Source : Bases de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI, avril 2023.

- En 2022, 7 977 demandes internationales ont été déposées, soit une hausse de 18,8% par rapport à 2021.
- En 2022, 99,9% des demandes ont été déposées par voie électronique, ce qui représente une hausse de près de 11,1 points de pourcentage par rapport à 2013.
- En 2022, 94,2% des demandes ont été déposées directement auprès du Bureau international et les autres 5,8% indirectement auprès de certains offices nationaux.

Nombre moyen de dessins ou modèles par demande

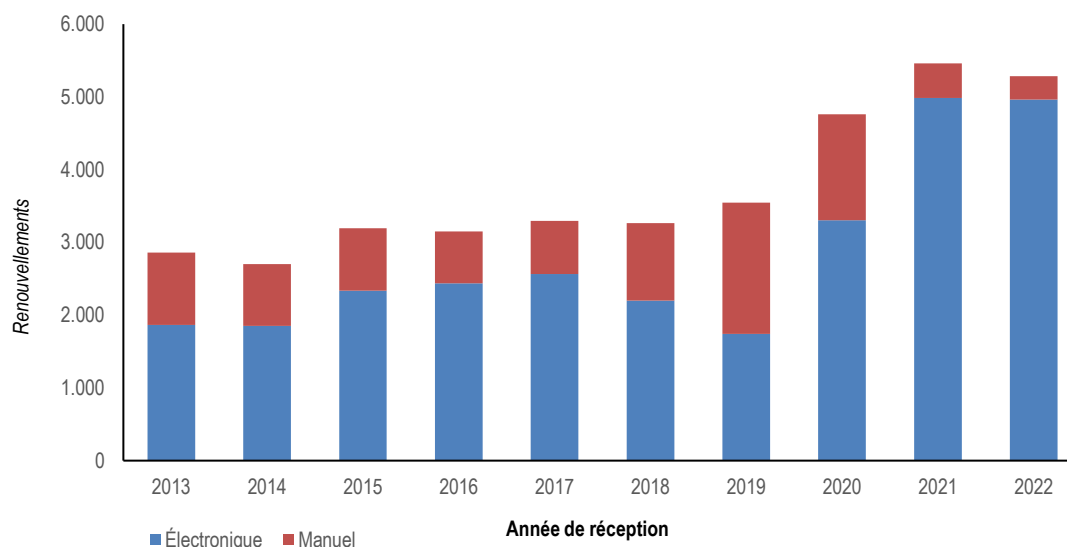


Source : Bases de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI, mars 2023.

- Une demande déposée en 2022 contenait en moyenne 3,1 dessins ou modèles.

Renouvellements

Renouvellements d'enregistrements internationaux



Source : Service d'enregistrement de La Haye, avril 2023.

- En 2022, le nombre de renouvellements inscrits a diminué de 3,2% par rapport à 2021, soit un total de 5284 renouvellements. Par rapport au Programme et budget de 2022-2023, le nombre de renouvellements a augmenté de 19%.

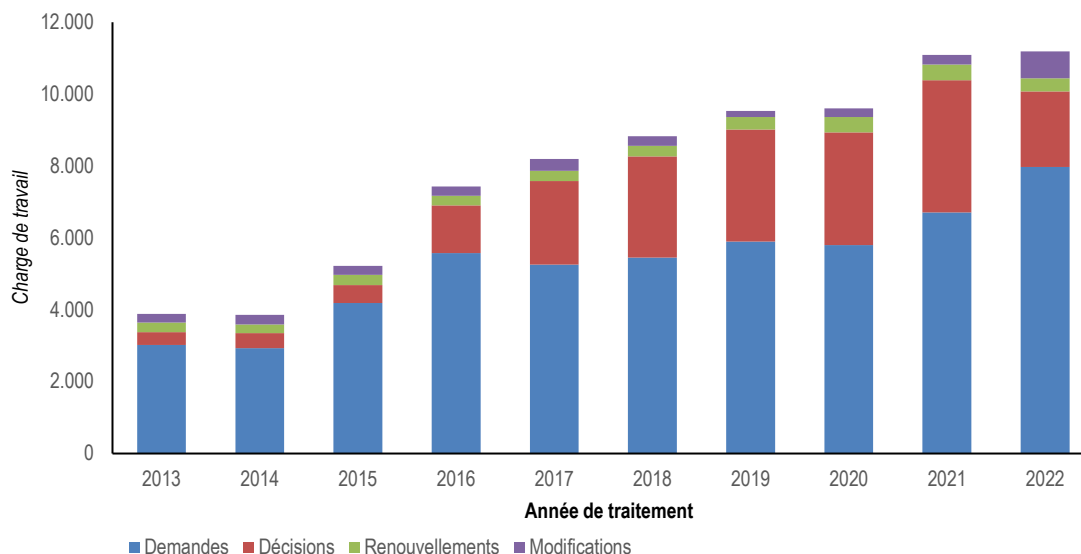
Charge de travail

La charge de travail globale représente le nombre total pondéré de documents reçus par le Bureau international. Les quatre catégories de documents sont incluses (demandes, renouvellements, changements et décisions)

Étant donné que le traitement de ces différents types de documents ne nécessite pas la même quantité de ressources, ceux-ci ont été pondérés différemment. Selon la répartition actuelle, pendant le temps requis pour traiter une demande internationale, le Bureau international peut traiter manuellement 1,9 demandes de renouvellement, 1,7 requêtes en inscription d'un changement ou 9,6 décisions (un rapport de 1 :1.9 :1.7 :9.6 en matière de charge de travail) et traiter

automatiquement 25 demandes de renouvellement et 13,4 décisions (un rapport de 1 :25 :13.4 en matière de charge de travail). Ces ratios tiennent compte des améliorations de la productivité résultant de l'introduction de normes de respect des délais, de la mise en œuvre du nouveau système informatique (après la transition de 2018) et des objectifs de production révisés pour les examinateurs.

Charge de travail globale traitée



Source : Service d'enregistrement de La Haye et Bases de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI, mars 2023.

- En 2021, l'augmentation de la charge de travail globale traitée s'est élevée à 15,4% par rapport à 2020. En 2022, l'augmentation a été de 0,9% par rapport à 2021.
- L'augmentation de la charge de travail en 2021 et 2022 est principalement due à l'augmentation du nombre de demandes, de décisions et de demandes de renouvellement reçues.

Coût unitaire

L'efficacité du Bureau international dans le traitement des opérations peut être mesurée à l'aide du coût unitaire, défini comme le coût moyen d'une unité produite.

Étant donné que le Bureau international est chargé d'enregistrer de nouvelles demandes et de maintenir en vigueur les enregistrements existants, il convient d'utiliser une unité de production qui comprend un ensemble d'opérations. Deux indicateurs de coût unitaire sont présentés ci-dessous, déterminés en fonction de deux unités de production différentes avec une ventilation des coûts directs et des coûts indirects.

Le mode de calcul des coûts directs et indirects dans le cadre du système de La Haye est aligné sur les modes de calcul des coûts unitaires du système du PCT et du système de Madrid. Les effectifs utilisés pour estimer les coûts indirects incluent les fonctionnaires titulaires d'un contrat à durée déterminée, les fonctionnaires temporaires, les boursiers et le personnel intérimaire assurant l'appui aux opérations.

Le système de pondération, décrit ci-dessus dans la partie intitulée "Charge de travail traitée"²³ est utilisé pour obtenir une meilleure approximation du travail effectif requis pour traiter les quatre catégories de documents, en tenant compte du fait que certains de ces documents nécessitent plus de travail que d'autres.

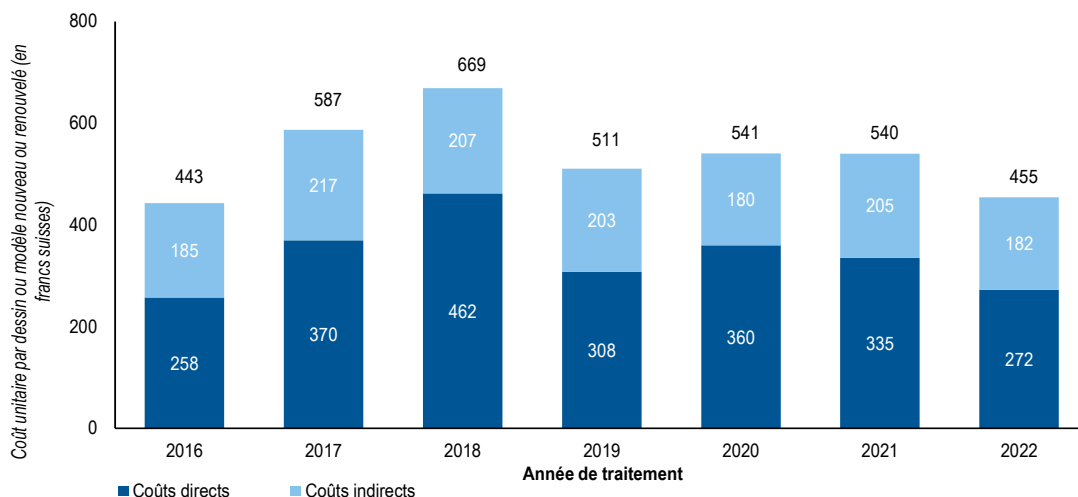
Coût unitaire par dessin ou modèle nouveau ou renouvelé

Les nouveaux dessins ou modèles consistent en des dessins ou modèles figurant dans les demandes internationales enregistrées pendant une année déterminée. Les dessins ou modèles renouvelés consistent en des dessins ou modèles figurant dans les enregistrements internationaux renouvelés pendant une année déterminée. Ensemble, les dessins et modèles contenus dans ces deux types de documents illustrent les activités principales du Bureau international.

²³ Voir "Charge de travail globale traitée".

Pour calculer le coût unitaire, le coût total de production est divisé par le nombre de dessins ou modèles nouveaux ou renouvelés.

Coût unitaire par dessin ou modèle nouveau ou renouvelé (en francs suisses)



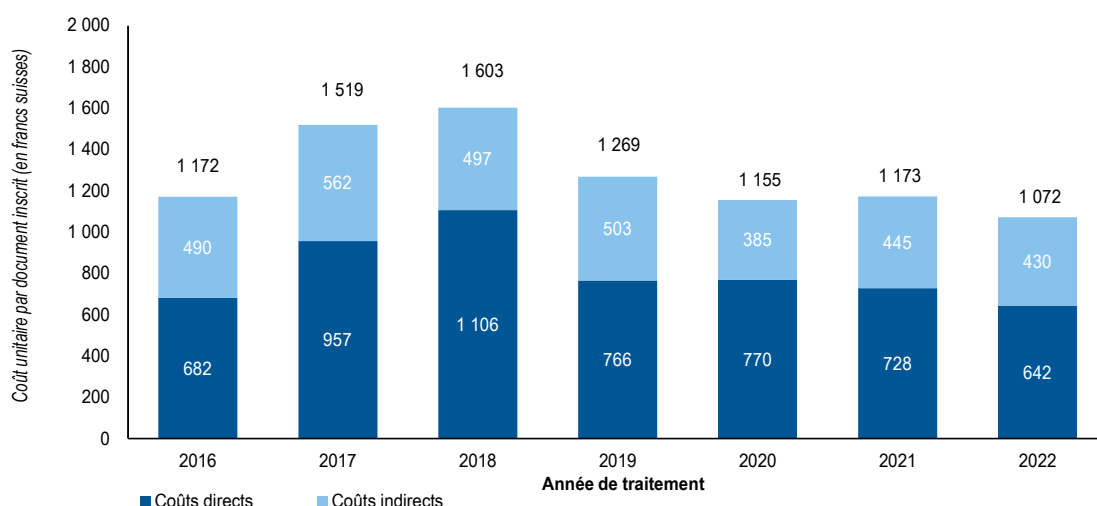
Source : Service d'enregistrement de La Haye, systèmes ERP et Bases de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI, mars 2023.

- Le coût moyen de traitement d'un dessin ou modèle nouveau ou renouvelé est estimé à 455 francs suisses en 2022, ce qui représente une baisse de 16% par rapport à 2021. Le coût unitaire en 2022 a diminué en raison d'une augmentation de 9,6% du nombre de dessins ou modèles nouveaux ou renouvelés, combinée à une diminution de 7,7% des coûts totaux par rapport à 2021.

Coût unitaire par document inscrit au registre

Le nombre de documents inscrits au registre correspond à la charge de travail globale (voir plus haut la partie intitulée "Charge de travail globale traitée").

Coût unitaire par document inscrit (en francs suisses)



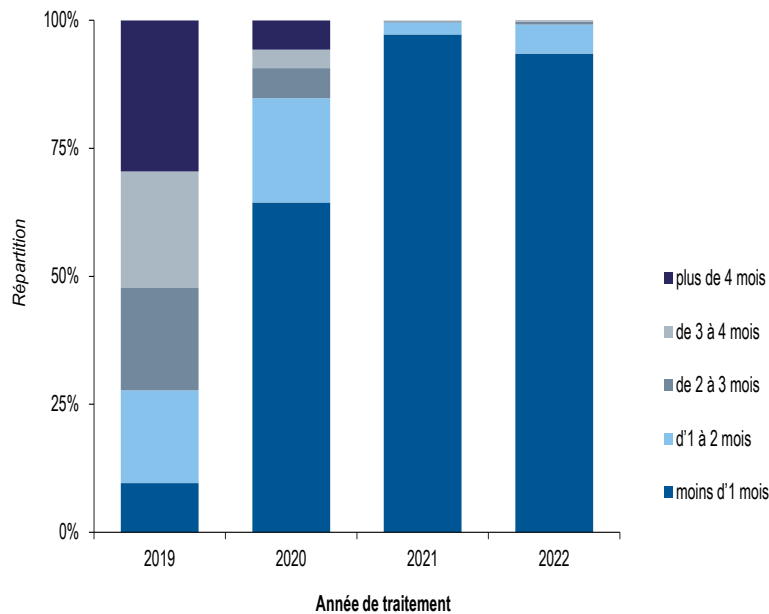
Source : Service d'enregistrement de La Haye, systèmes ERP et Bases de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI, mars 2023.

- Le coût moyen pour l'inscription d'un document au registre est estimé à 1 072 francs suisses en 2022, ce qui représente une baisse de 8,6% par rapport à 2021, en raison d'une augmentation de 0,9% du nombre total de documents inscrits associée à une baisse de 7,7% du coût total de traitement.

Délai de traitement

Cet indicateur rend compte du temps nécessaire au Bureau international pour traiter les demandes ordinaires depuis que le nouveau système informatique est devenu opérationnel. Le délai de traitement est le temps écoulé entre la date de réception d'une demande et la date de son inscription au registre.

Délai de traitement des demandes internationales régulières



Source : Service d'enregistrement de La Haye, mars 2023

- En 2022, la part des demandes ordinaires traitées dans un délai d'un mois s'élevait à 93,5%. Le nombre total de demandes ordinaires traitées s'est élevé à 43,3% par rapport à 41,4% en 2021.

ANNEXE VII Ressources au titre de fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme¹

(en milliers de francs suisses)

Secteur	Fonds fiduciaires	Solde au 31 décembre 2022	Estimation des contributions pour 2023 ²	Estimation des dépenses fin 2023 ³	Solde escompté fin 2031	Estimation des contributions pour 2024-2025 ²	Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2024-2025
BD	Chine	557	279	223	614	558	1 172
	Chine (HR)	411	833	567	676	1 665	2 342
	Sous-total	968	1 112	789	1 290	2 223	3 514
CCI	Japon (droit d'auteur)	1 050	469	269	1 250	937	2 187
	Japon (administrateurs auxiliaires)	169	-	-	169	-	169
	République de Corée (droit d'auteur)	1 248	322	228	1 341	644	1 985
	République de Corée (droit d'auteur/administrateurs auxiliaires)	175	239	208	206	478	684
	Consortium de l'OMPI pour les créateurs	105	27	-	132	54	187
	Sous-total	2 746	1 057	705	3 098	2 113	5 211
RND	France (propriété industrielle)	1 045	300	248	1 097	600	1 697
	France (Lisbonne)	97	-	97	-	-	-
	Mexique	123	-	10	113	-	113
	République de Corée (propriété industrielle)	581	260	212	629	520	1 150
	République de Corée (formation à la propriété intellectuelle)	815	316	277	854	633	1 486
	Uruguay	45	-	25	20	-	20
	Émirats arabes unis	46	-	-	46	-	46
	Sous-total	2 751	876	869	2 759	1 753	4 512
IP	Japon (propriété industrielle) Monde ⁴	8 806	4 820	3 689	9 937	9 640	19 577
	Sous-total	8 806	4 820	3 689	9 937	9 640	19 577
GCP	Communautés autochtones et locales accréditées	6	14	21	-	28	28
	Italie	44	-	-	44	-	44
	République de Corée (promotion du respect du droit d'auteur et des droits connexes)	802	229	247	783	458	1 241
	République de Corée (Ministère de la justice – HR)	138	197	232	103	393	496
	Sous-total	990	440	500	930	880	1 809
IE	Espagne (propriété industrielle)	152	198	267	84	397	480
	République de Corée (promotion de services de règlement extrajudiciaire des litiges)	232	134	100	266	269	535
	Sous-total	384	333	367	350	666	1 016
AFM	République de Corée (administrateurs auxiliaires) ⁵	702	548	400	850	1 096	1 946
	Sous-total	702	548	400	850	1 096	1 946
TOTAL		17 348	9 185	7 320	19 214	18 371	37 585

¹ Les chiffres ne comprennent pas les ajustements pour taux d'intérêt et taux de change.² Les contributions prévues pour 2023 et pour l'exercice 2024-2025 sont purement indicatives et reposent sur des modes de financement précédents. Elles ne représentent pas des engagements de la part des États membres, sauf dans les cas où l'accord de fonds fiduciaire comprend un tel engagement. Les contributions annuelles sont variables.³ Les prévisions de dépenses pour 2023 sont indicatives, sur la base des dépenses passées.⁴ Ce fonds fiduciaire comprend des activités menées dans plusieurs autres domaines.⁵ Y compris les administrateurs du Secteur des brevets et de la technologie, du Secteur du développement régional et national et du Secteur de l'infrastructure et des plateformes gérés par le DGRH.

ANNEXE VIII Incidences de l'adoption des normes IPSAS sur les pratiques budgétaires

Recettes annuelles 2024-2025

(en millions de francs suisses)

Sources de recettes	Montant estimé pour 2024	Montant estimé pour 2025
Taxes		
PCT	366,6	377,1
Madrid	83,9	86,8
La Haye	7,9	8,6
Lisbonne*	0,1	0,1
<i>Sous-total, Taxes</i>	458,4	472,6
Contributions (unitaires)	17,6	17,6
Arbitrage	1,7	1,7
Publications	0,5	0,5
Recettes accessoires	1,0	1,0
<i>Sous-total</i>	20,8	20,8
TOTAL	479,2	493,4

* Recettes provenant des taxes perçues au titre du système de Lisbonne (en milliers de francs suisses) 100,0 100,0

Note : les placements de trésorerie de l'OMPI sont alignés sur les objectifs de l'Organisation à long-terme en matière de placements et ne sont donc pas inclus dans les recettes estimées pour l'exercice biennal 2024-2025. En outre, les gains/pertes sur placements ne sont pas inclus dans les recettes dans les états financiers annuels de l'OMPI.

Budget annuel 2024-2025

(en millions de francs suisses)

Objets de dépense	Budget 2024	Budget 2025
Ressources en personnel		
<i>Postes</i>	241,1	245,0
<i>Fonctionnaires temporaires</i>	8,9	8,5
<i>Autres dépenses de personnel</i>	1,6	1,6
<i>Sous-total</i>	251,5	255,1
Non affecté (Personnel)	2,8	2,8
Total, Personnel	254,3	257,9
Autres ressources		
<i>Stages et bourses de l'OMPI</i>	9,5	9,5
<i>Voyages, formations et subventions</i>	14,2	14,2
<i>Services contractuels</i>	116,9	116,9
<i>Charges financières</i>	0,3	0,3
<i>Frais de fonctionnement</i>	28,1	28,1
<i>Matériel et fournitures</i>	2,3	2,3
<i>Sous-total</i>	171,3	171,3
Non affecté (Autres)	1,3	1,3
Total, Autres	172,6	172,6
TOTAL	426,9	430,4

ANNEXE IX Contribution de l'OMPI aux objectifs de développement durables

QUESTIONS
TRANSVERSALES :



L'INNOVATION CONTRIBUE DIRECTEMENT À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS SUIVANTS :



DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DE POLITIQUES,
L'INNOVATION CONTRIBUE À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS SUIVANTS :



ANNEXE X Répartition des ressources associées au résultat escompté 3.1 pour la promotion des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle

(en milliers de francs suisses)

RE 3.1 "Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI"	Budget proposé pour 2024-2025	Programme de travail et budget 2022-2023
Brevets et technologie	3 034	3 067
Marques et dessins et modèles		
Madrid	10 517	10 161
La Haye	2 649	2 438
Lisbonne	1 184	724
Développement régional et national		
PCT	1 067	2 020
Madrid	1 021	1 975
La Haye	895	1 676
Lisbonne	57	126
TOTAL	20 423	22 188

ANNEXE XI Dépenses de développement 2024-2025

Répartition des dépenses de développement par résultat escompté et par secteur 2024-2025
(en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Secteur								TOTAL
	PT	BD	CCI	RND	IP	GCP	IE	AFM	
1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout.	-	-	-	4 617	-	-	-	-	4 617
2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.	773	1 376	1 868	-	433	1 549	-	-	5 998
2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité.	1 855	-	492	-	-	4 638	-	-	6 985
2.3 Dialogue et coopération au niveau international en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle.	-	-	-	-	-	1 395	-	-	1 395
2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle.	-	-	-	1 194	-	-	-	-	1 194
3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI.	324	5 508	586	2 789	3 635	-	5 398	-	18 240
3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI.	-	4 350	292	-	-	-	548	-	5 190
3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.	-	-	-	617	-	1 372	1 299	-	3 289
4.1 Utilisation plus efficace d'un système de propriété intellectuelle équilibré au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.	3 756	438	1 415	15 965	-	-	2 857	-	24 430
4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.	2 785	730	4 213	7 525	-	1 312	2 885	-	19 450
4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.	1 782	1 240	1 689	33 424	-	2 221	703	-	41 058
4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.	-	-	11 034	8 999	-	2 815	13 295	-	36 143
4.5 Amélioration de l'infrastructure des offices de propriété intellectuelle.	-	-	-	970	14 488	-	-	-	15 459
5.1 Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5.2 Environnement et services adaptés au numérique, sécurisés et durables.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5.3 Gestion financière saine et prudente et gouvernance et supervision institutionnelles efficaces.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	11 275	13 643	21 588	76 100	18 556	15 303	26 985	-	183 449

Comparaison des dépenses de développement par secteur entre 2024-2025 et 2022-2023
(en milliers de francs suisses)

Secteur	Budget proposé pour 2024-2025			Programme et budget 2022-2023			2024-2025 par rapport à 2022-2023		
	Budget proposé	Projets relevant du PAD	Total, y compris projets relevant du PAD	Budget approuvé	Projets relevant du PAD	Total, y compris projets relevant du PAD	Budget	Projets relevant du PAD	Total, y compris projets relevant du PAD
Brevets et technologie	11 275	-	11 275	9 473	-	9 473	1 802	-	1 802
Marques et dessins et modèles	13 445	197	13 643	10 563	355	10 918	2 882	(158)	2 725
Droit d'auteur et industries de la création	20 395	1 193	21 588	19 214	1 195	20 409	1 181	(2)	1 179
Développement régional et national	75 120	980	76 100	65 171	365	65 536	9 948	615	10 564
Infrastructure et plateformes	18 556	-	18 556	14 451	-	14 451	4 105	-	4 105
Enjeux et partenariats mondiaux	15 056	247	15 303	13 461	-	13 461	1 595	247	1 842
Écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation	26 560	425	26 985	15 106	489	15 596	11 454	(64)	11 390
Administration, finances et gestion	-	-	-	469	-	469	(469)	-	(469)
TOTAL	180 406	3 043	183 449	147 909	2 404	150 312	32 498	639	33 137
Dépenses de développement en % du budget total			21,4%			18,9%			2,5%

IV. APPENDICES

APPENDICE A Contributions des États membres
pour 2024-2025

(en francs suisses)

États membres d'une ou de plusieurs Unions financées par des contributions	Classe de contribution	Unités de contribution 2024-2025	Contribution ¹ 2024	Contribution ¹ 2025	Contributions 2024-2025
Afghanistan	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Afrique du Sud	IVbis	7,5	341 842	341 842	683 684
Albanie	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Algérie	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Allemagne	I	25	1 139 475	1 139 475	2 278 950
Andorre	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Angola	Ster (2024)/Sbis (2025)	0,03125/0,0625	1 424	2 849	4 273
Antigua-et-Barbuda	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Arabie saoudite	VII	1	45 579	45 579	91 158
Argentine	VIbis	2	91 158	91 158	182 316
Arménie	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Australie	III	15	683 685	683 685	1 367 370
Autriche	IVbis	7,5	341 842	341 842	683 684
Azerbaïdjan	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Bahamas	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Bahreïn	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Bangladesh	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Barbade	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Bélarus	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Belgique	IV	10	455 790	455 790	911 580
Belize	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Bénin	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Bhoutan	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Bolivie (État plurinational de)	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Bosnie-Herzégovine	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Botswana	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Brésil	VIbis	2	91 158	91 158	182 316
Brunéï Darussalam	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Bulgarie	VIbis	2	91 158	91 158	182 316
Burkina Faso	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Burundi	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Cabo Verde	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Cambodge	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Cameroun	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Canada	IV	10	455 790	455 790	911 580
Chili	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Chine	IV	10	455 790	455 790	911 580
Chypre	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Colombie	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Comores	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Congo	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Costa Rica	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Côte d'Ivoire	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Croatie	VIII	0,5	22 789	22 789	45 578

États membres d'une ou de plusieurs Unions financées par des contributions	Classe de contribution	Unités de contribution 2024-2025	Contribution ¹ 2024	Contribution ¹ 2025	Contributions 2024-2025
Cuba	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Danemark	IV	10	455 790	455 790	911 580
Djibouti	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Dominique	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Égypte	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
El Salvador	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Émirats arabes unis	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Équateur	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Érythrée ²	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Espagne	IV	10	455 790	455 790	911 580
Estonie	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Eswatini	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
État de Libye	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
États-Unis d'Amérique	I	25	1 139 475	1 139 475	2 278 950
Éthiopie ²	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Fédération de Russie	IV	10	455 790	455 790	911 580
Fidji	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Finlande	IV	10	455 790	455 790	911 580
France	I	25	1 139 475	1 139 475	2 278 950
Gabon	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Gambie	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Géorgie	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Ghana	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Grèce	VI	3	136 737	136 737	273 474
Grenade	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Guatemala	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Guinée	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Guinée équatoriale	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Guinée-Bissau	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Guyana	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Haïti	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Honduras	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Hongrie	VI	3	136 737	136 737	273 474
Îles Cook	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Îles Marshall ²	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Îles Salomon	Ster (2024)/Sbis (2025)	0,03125/0,0625	1 424	2 849	4 273
Inde	VIbis	2	91 158	91 158	182 316
Indonésie	VII	1	45 579	45 579	91 158
Iran (République islamique d')	VII	1	45 579	45 579	91 158
Iraq	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Irlande	IV	10	455 790	455 790	911 580
Islande	VIII	0,5	22 789	22 789	45 578
Israël	VIbis	2	91 158	91 158	182 316
Italie	III	15	683 685	683 685	1 367 370
Jamaïque	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Japon	I	25	1 139 475	1 139 475	2 278 950
Jordanie	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Kazakhstan	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Kenya	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Kirghizistan	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Kiribati	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Koweït	IX	0,25	11 395	11 395	22 790

États membres d'une ou de plusieurs Unions financées par des contributions	Classe de contribution	Unités de contribution 2024-2025	Contribution ¹ 2024	Contribution ¹ 2025	Contributions 2024-2025
Lesotho	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Lettonie	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Liban	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Libéria	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Liechtenstein	VIII	0,5	22 789	22 789	45 578
Lituanie	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Luxembourg	VII	1	45 579	45 579	91 158
Macédoine du Nord	VIII	0,5	22 789	22 789	45 578
Madagascar	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Malaisie	VIII	0,5	22 789	22 789	45 578
Malawi	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Maldives ²	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Mali	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Malte	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Maroc	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Maurice	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Mauritanie	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Mexique	<i>IVbis</i>	7,5	341 842	341 842	683 684
Micronésie (États fédérés de)	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Monaco	VII	1	45 579	45 579	91 158
Mongolie	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Monténégro	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Mozambique	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Myanmar ²	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Namibie	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Nauru	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Népal	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Nicaragua	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Niger	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Nigéria	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Nioué	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Norvège	IV	10	455 790	455 790	911 580
Nouvelle-Zélande	VI	3	136 737	136 737	273 474
Oman	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Ouganda	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Ouzbékistan	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Pakistan	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Panama	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Papouasie-Nouvelle-Guinée	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Paraguay	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Pays-Bas	III	15	683 685	683 685	1 367 370
Pérou	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Philippines	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Pologne	VI	3	136 737	136 737	273 474
Portugal	<i>IVbis</i>	7,5	341 842	341 842	683 684
Qatar	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
République arabe syrienne	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
République centrafricaine	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
République de Corée	IV	10	455 790	455 790	911 580
République de Moldova	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
République démocratique du Congo	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
République démocratique populaire lao	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848

États membres d'une ou de plusieurs Unions financées par des contributions	Classe de contribution	Unités de contribution 2024-2025	Contribution ¹ 2024	Contribution ¹ 2025	Contributions 2024-2025
République dominicaine	S	0,125	5 697	5 697	11 394
République populaire démocratique de Corée	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
République tchèque	VI	3	136 737	136 737	273 474
République-Unie de Tanzanie	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Roumanie	VIbis	2	91 158	91 158	182 316
Royaume-Uni	I	25	1 139 475	1 139 475	2 278 950
Rwanda	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Sainte-Lucie	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Saint-Kitts-et-Nevis	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Saint-Marin	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Saint-Siège	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Saint-Vincent-et-les Grenadines	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Samoa	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Sao Tomé-et-Principe	Ster (2024)/ Sbis (2025)	0,03125/0,0625	1 424	2 849	4 273
Sénégal	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Serbie	VIII	0,5	22 789	22 789	45 578
Seychelles	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Sierra Leone	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Singapour	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Slovaquie	VI	3	136 737	136 737	273 474
Slovénie	VII	1	45 579	45 579	91 158
Somalie ²	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Soudan	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Sri Lanka	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Suède	III	15	683 685	683 685	1 367 370
Suisse	III	15	683 685	683 685	1 367 370
Suriname	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Tadjikistan	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Tchad	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Thaïlande	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Timor-Leste ²	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Togo	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Tonga	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Trinité-et-Tobago	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Tunisie	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Türkiye	VIbis	2	91 158	91 158	182 316
Turkménistan	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Tuvalu	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Ukraine	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Uruguay	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Vanuatu	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Venezuela (République bolivarienne du)	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Viet Nam	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Yémen	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Zambie	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Zimbabwe	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Total des contributions			17 614 854	17 619 129	35 233 983

¹ La valeur d'une unité reste inchangée pour 2024 et 2025, par rapport à 2022 et 2023, à 45 579 francs suisses.

² États membres de l'OMPI qui ne sont membres d'aucune Union.

APPENDICE B Définition des sources de recettes et des objets de dépense

Sources de recettes

Contributions : contributions des États membres à l'Organisation selon le système de contribution unique (contributions statutaires) et subventions reçues des États membres (contributions volontaires).

Taxes : taxes revenant au Bureau international dans le cadre des systèmes du PCT, de Madrid, de La Haye et de Lisbonne, déduction faite des ajustements de change.

Arbitrage : taxes d'arbitrage concernant les litiges relatifs aux noms de domaine, droits d'inscription aux réunions du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, déduction faite des ajustements de change.

Revenus de placement : recettes provenant des placements, y compris les intérêts sur les capitaux.

Publications : recettes provenant de la vente des publications et des abonnements aux périodiques publiés par le Secrétariat sur papier ou support électronique.

Autres recettes : droits d'inscription à des conférences et cours de formation, recettes provenant des services d'appui fournis en rapport avec des activités extrabudgétaires de l'OMPI financées par le PNUD et par des fonds fiduciaires, ajustements comptables (crédits) relatifs à des années antérieures et ajustements de change, recettes provenant de la location de locaux appartenant à l'OMPI, remboursements par l'UPOV à l'OMPI de services d'appui administratif et gains ou pertes sortis du bilan.

Objets de dépense

Ressources en personnel

Postes : rémunération perçue par les fonctionnaires, en particulier les traitements, les indemnités de poste, les allocations familiales, les primes pour connaissances linguistiques, les paiements pour heures supplémentaires, les indemnités de non-résident, les primes d'affectation et les indemnités de représentation.

Fonctionnaires temporaires : rémunération et indemnités versées aux agents temporaires de la catégorie des administrateurs et des services généraux au bénéfice de contrats à court terme.

Autres dépenses de personnel : montants pour assurance accidents professionnels, caisses de retraite, frais de justice et programme de récompenses et de reconnaissance.

Autres ressources

Stages et bourses de l'OMPI

Stages : rémunération et indemnités versées aux stagiaires.

Bourses de l'OMPI : dépenses liées à une activité de formation qui octroie un don monétaire à des personnes qualifiées pour remplir des objectifs pédagogiques particuliers.

Voyages, formations et subventions

Missions de fonctionnaires : frais de voyage et indemnités journalières de subsistance pour tous les fonctionnaires en voyage officiel et coûts de formation des fonctionnaires.

Voyages des tiers : (y compris les frais de voyage, les coûts de formation et les indemnités de voyage connexes) : frais de voyage, indemnités journalières de subsistance, coûts de formation et autres dépenses pour les tiers, y compris les frais de voyage de fonctionnaires nationaux, de participants et de conférenciers se rendant à des réunions, séminaires et ateliers de formation organisés sous l'égide de l'OMPI.

Services contractuels

Conférences : rémunération, frais de voyage et indemnités journalières de subsistance des interprètes; location de salles de conférence et de matériel d'interprétation; rafraîchissements et réceptions; et frais afférents à tout autre service directement lié à l'organisation d'une conférence.

Publication : travaux d'impression sous-traités, à savoir impression de brochures, traités, recueils, manuels, guides et supports divers; sous-traitance de la production de vidéos et d'autres formes de publication électronique.

Services contractuels de personnes : rémunération versée pour des services contractuels de personnes.

Autres services contractuels : tous les autres services contractuels conclus avec des prestataires de services commerciaux et non commerciaux, y compris l'hébergement de l'infrastructure informatique (sur site et en nuage) et le logiciel en tant que service (SaaS).

Charges financières

Coûts financiers : intérêt sur les emprunts; frais bancaires.

Frais de fonctionnement

Locaux et entretien : acquisition, location, amélioration et entretien des locaux à usage de bureaux, services publics, location ou entretien de matériel et licences de logiciels.

Communication : frais de communication comme le téléphone, l'Internet, le courrier et les frais de port.

Frais de représentation et autres dépenses de fonctionnement : activités d'accueil et réceptions officielles, contribution de l'OMPI à l'Association du personnel et autres dépenses.

Services communs du système des Nations Unies : assistance médicale, contributions à des activités administratives communes du système des Nations Unies, activités financées en commun par le système des Nations Unies, tribunal administratif.

Matériel et fournitures

Mobilier et matériel : achat de mobilier et machines de bureau, de matériel informatique (ordinateurs personnels, ordinateurs portables, imprimantes, serveurs, etc.), de matériel utilisé pour les conférences, de matériel de reproduction des documents et de matériel de transport.

Fournitures : papier et fournitures de bureau; livres de bibliothèque et abonnements à des revues et périodiques; uniformes; et achat de logiciels.

APPENDICE C Formules de flexibilité

Informations générales

Les formules de flexibilité sont le mécanisme qui permet d'ajuster le niveau des ressources financières de l'Organisation dans son ensemble, par rapport au programme et budget approuvé pour l'exercice biennal, afin de tenir compte des variations imprévues du nombre total de demandes d'enregistrement. Les ressources qui en découlent sont allouées aux systèmes d'enregistrement international et aux programmes de l'OMPI apportant un appui administratif à ces opérations. Les formules de flexibilité pour les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye ont été révisées et approuvées par leurs assemblées respectives, tenues entre le 24 septembre et le 3 octobre 2007.

Système du PCT

La formule de flexibilité révisée pour le système du PCT est décrite dans le document PCT/A/36/5 et a été approuvée par l'Assemblée de l'Union du PCT, comme il ressort du document PCT/A/36/13. Comme indiqué dans ces documents, la formule de flexibilité du PCT a été révisée compte tenu d'une variation budgétaire de 341 870 francs suisses pour 1000 demandes internationales selon le PCT non budgétées. La formule révisée ne lie plus, comme dans le passé, les variations du nombre de demandes aux variations du nombre de postes. Il est plutôt proposé de faire varier le montant total des ressources allouées aux programmes directement concernés, ce qui permet d'utiliser ces ressources tant pour des dépenses de personnel (par exemple, attribution de postes, recrutement d'agents temporaires ou contrats de louage de services) que pour d'autres dépenses non liées au personnel (par exemple, contrats de sous-traitance). Les ressources résultant des ajustements sont allouées à l'administration du système du PCT et aux services d'appui selon un ratio de 87,5% et 12,5% respectivement.

Système de Madrid

La formule de flexibilité révisée pour le système de Madrid est décrite dans le document MM/A/38/5 et a été approuvée par l'Assemblée de l'Union de Madrid, comme il ressort du document MM/A/38/6. La nouvelle formule permet de procéder à l'ajustement du budget de l'Union de Madrid pour un montant de 197 060 francs suisses pour chaque variation de 500 enregistrements ou renouvellements inscrits par rapport aux prévisions initiales approuvées. La formule ne lie plus l'ajustement uniquement au nombre de membres du personnel, mais permet plutôt d'opérer des ajustements dans les ressources financières globales allouées aux programmes directement concernés par le traitement des demandes. Ces ressources peuvent être utilisées soit pour des dépenses de personnel (postes, agents temporaires, etc.) soit pour des dépenses non liées au personnel (par exemple, contrats de sous-traitance). Les ressources résultant des ajustements sont allouées à l'administration du Service d'enregistrement international des marques et aux services d'appui selon un ratio de 87,5% et 12,5% respectivement.

Système de La Haye

La formule de flexibilité révisée pour le système de La Haye est décrite dans le document H/A/24/3 et a été approuvée par l'Assemblée de l'Union de La Haye, comme il ressort du document H/A/24/4. La nouvelle formule permet de procéder à l'ajustement du budget de l'Union de La Haye pour un montant de 99 024 francs suisses pour chaque variation de 300 enregistrements ou renouvellements inscrits par le Service d'enregistrement de l'Union de La Haye par rapport aux prévisions initiales approuvées. Les ressources peuvent être utilisées soit pour des dépenses de personnel soit pour des dépenses non liées au personnel, et elles sont allouées à l'administration du Service d'enregistrement de l'Union de La Haye et aux services d'appui selon un ratio de 87,5% et 12,5% respectivement.

